

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16

*Proceedings of the Standing
Committee on*

INTERNAL ECONOMY,
BUDGETS AND
ADMINISTRATION

Chair:
The Honourable LEO HOUSAKOS

Thursday, November 3, 2016
Thursday, November 17, 2016
Thursday, November 24, 2016 (public and in camera)

Issue No. 7
Pursuant to rule 12-7(1), consideration of financial
and administrative matters

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016

*Délibérations du Comité
permanent de la*

RÉGIE INTERNE,
DES BUDGETS ET DE
L'ADMINISTRATION

Président :
L'honorable LEO HOUSAKOS

Le jeudi 3 novembre 2016
Le jeudi 17 novembre 2016
Le jeudi 24 novembre 2016 (publique et à huis clos)

Fascicule n° 7
Conformément à l'article 12-7(1), étude des questions
financières et administratives

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING COMMITTEE ON INTERNAL ECONOMY,
BUDGETS AND ADMINISTRATION

The Honourable Leo Housakos, *Chair*

The Honourable Jane Cordy, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Batters	Marshall
Campbell	Munson
* Carignan, P.C. (or Martin)	Ngo
Downe	Smith
* Harder, P.C. (or Bellemare)	Tannas
Jaffer	Tkachuk
Manning	Wallace
	Wells

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Tannas replaced the Honourable Senator Plett (*November 17, 2016*).

The Honourable Senator Cordy replaced the Honourable Senator McCoy (*November 17, 2016*).

The Honourable Senator McCoy replaced the Honourable Senator Cordy (*November 17, 2016*).

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Tannas (*November 17, 2016*).

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Ataullahjan (*November 3, 2016*).

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Hubley (*November 3, 2016*).

The Honourable Senator Ataullahjan replaced the Honourable Senator Manning (*November 2, 2016*).

The Honourable Senator Hubley replaced the Honourable Senator Munson (*November 1, 2016*).

COMITÉ PERMANENT DE LA RÉGIE INTERNE,
DES BUDGETS ET DE L'ADMINISTRATION

Président : L'honorable Leo Housakos

Vice-présidente : L'honorable Jane Cordy

et

Les honorables sénateurs :

Batters	Marshall
Campbell	Munson
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Ngo
Downe	Smith
* Harder, C.P. (ou Bellemare)	Tannas
Jaffer	Tkachuk
Manning	Wallace
	Wells

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Tannas a remplacé l'honorable sénateur Plett (*le 17 novembre 2016*).

L'honorable sénatrice Cordy a remplacé l'honorable sénatrice McCoy (*le 17 novembre 2016*).

L'honorable sénatrice McCoy a remplacé l'honorable sénatrice Cordy (*le 17 novembre 2016*).

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénateur Tannas (*le 17 novembre 2016*).

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénatrice Ataullahjan (*le 3 novembre 2016*).

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénatrice Hubley (*le 3 novembre 2016*).

L'honorable sénatrice Ataullahjan a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 2 novembre 2016*).

L'honorable sénatrice Hubley a remplacé l'honorable sénateur Munson (*le 1^{er} novembre 2016*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, November 3, 2016
(21)

[*English*]

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration met this day at 8:03 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Leo Housakos, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Batters, Campbell, Cordy, Downe, Housakos, Hubley, Jaffer, Marshall, Ngo, Smith, Tannas, Tkachuk, Wallace and Wells (15).

Also in attendance: Nicole Proulx, Chief Corporate Services Officer and Clerk of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration; Charles Robert, Clerk of the Senate and Chief Legislative Officer; Michel Patrice, Law Clerk and Parliamentary Counsel and Chief, Parliamentary Precinct Services; Pascale Legault, Chief Financial Officer; and other senior Senate officials.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 12-7(1) of the *Rules of the Senate*, the committee continued its consideration of financial and administrative matters concerning the Senate's internal administration.

CIBA/2016-11-03/179(P)|211| — Adoption of Minutes of Proceedings

The committee considered the Minutes of Proceedings of October 20, 2016 and October 27, 2016.

The chair and the Honourable Senator Batters each made a statement requesting that the minutes reflect that the mandate of Subcommittee on the Senate Estimates was expanded to consider new funding requests from the Honourable Senator Harder, P.C., and the Honourable Senator Day.

The Honourable Senator Cordy moved:

That the minutes of proceedings of October 20, 2016 and October 27, 2016, be adopted, as amended.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

CIBA/2016-11-03/180(P)|293| — Mandate of the Advisory Working Group on the Review of Human Resources

The chair made a statement that the Advisory Working Group on the Review of Policies and Rules is requesting that the Advisory Working Group on the Review of Human Resources examine the policies, benefits and working conditions for the employees in the Senate Administration.

The Honourable Senator Tannas moved:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 3 novembre 2016
(21)

[*Français*]

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration se réunit aujourd'hui, à 8 h 3, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Leo Housakos (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Batters, Campbell, Cordy, Downe, Housakos, Hubley, Jaffer, Marshall, Ngo, Smith, Tannas, Tkachuk, Wallace et Wells (15).

Également présents : Nicole Proulx, dirigeante principale des Services corporatifs et greffière du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration; Charles Robert, greffier du Sénat et dirigeant principal des Services législatifs; Michel Patrice, légiste et conseiller parlementaire et dirigeant principal des Services de la Cité parlementaire; Pascale Legault, dirigeante principale des Finances et d'autres hauts fonctionnaires du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 12-7(1) du *Règlement du Sénat*, le comité poursuit son étude des questions financières et administratives se rapportant à la régie interne du Sénat.

CIBA/2016-11-03/179(P)|211| — Adoption du procès-verbal

Le comité examine les procès-verbaux des réunions du 20 octobre 2016 et du 27 octobre 2016.

Le président et l'honorable sénatrice Batters demandent tous deux que les procès-verbaux précisent que le mandat du Sous-comité du budget des dépenses du Sénat a été élargi pour comprendre l'examen des nouvelles demandes de financement de l'honorable sénateur Harder, C.P., et de l'honorable sénateur Day.

L'honorable sénatrice Cordy propose :

Que les procès-verbaux modifiés des réunions du 20 octobre 2016 et du 27 octobre 2016 soient adoptés.

Après discussion, la motion, mise aux voix, est adoptée.

CIBA/2016-11-03/180(P)|293| — Mandat du Groupe de travail consultatif sur l'examen des ressources humaines

Le président déclare que le Groupe de travail consultatif sur l'examen des politiques et règlements demande que le Groupe de travail consultatif sur l'examen des ressources humaines étudie les politiques, les avantages sociaux et les conditions de travail des employés de l'Administration du Sénat.

L'honorable sénateur Tannas propose :

That the Advisory Working Group on the Review of Human Resources be authorized to examine and harmonize the working conditions, policies and benefits of Senate employees.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

CIBA/2016-11-03/181(P)|302| — Newspaper: Continuation of Hard Copy Subscription Service

Pascale Legault made a statement regarding continuing with hard copy newspaper delivery.

The Honourable Senator Wells moved:

That the committee authorizes the Administration to proceed with a competitive process to award a contract with a dollar value greater than \$100,000 but less than \$250,000 for hard copy newspaper subscription services for a three-year period, with an option to extend the contract by a period of one year for a maximum additional two years; and

That the Administration send a memorandum to senators informing them of the electronic subscription options available.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

CIBA/2016-11-03/182(P)|339| — Set-Off / Seizure from Senator Duffy's Sessional Allowance

The Honourable Senator Wallace made a statement about rescinding the set-off from Senator Duffy's sessional allowance and reimbursing to him all funds obtained to date. He also answered questions.

The Honourable Senator Wallace moved:

That the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration immediately revoke and rescind the decision for Senator Duffy to reimburse \$16,955 for ineligible expenses;

That the committee immediately revoke and rescind any further seizure/set-off from Senator Duffy's sessional allowance in regards to the above mentioned expenses; and

That all amounts to date that have been seized/set-off from Senator Duffy's sessional allowance in regards to the above mentioned expenses be reimbursed to him.

After debate, the question being put on the motion, it was negated on the following vote:

YEAS

The Honourable Senator
Wallace — 1

Que le Groupe de travail consultatif sur l'examen des ressources humaines soit autorisé à étudier et à harmoniser les conditions de travail, les politiques et les bénéfices marginaux des employés du Sénat.

Après discussion, la motion, mise aux voix, est adoptée.

CIBA/2016-11-03/181(P)|302| — Journaux : Maintien des abonnements papier

Pascale Legault fait une déclaration sur le maintien de la livraison des journaux papier.

L'honorable sénateur Wells propose :

Que le comité autorise l'Administration à lancer un processus concurrentiel afin d'octroyer un contrat de trois ans d'une valeur supérieure à 100 000 \$ mais inférieure à 250 000 \$ pour des services d'abonnement de journaux papier, qui pourra être prolongé d'une année à la fois pour un maximum de deux années additionnelles;

Que l'Administration envoie une note de service aux sénateurs pour les informer au sujet des abonnements électroniques qui sont offerts.

Après discussion, la motion, mise aux voix, est adoptée

CIBA/2016-11-03/182(P)|339| — Récupération/saisie provenant de l'indemnité de session du sénateur Duffy

L'honorable sénateur Wallace fait une déclaration concernant l'annulation des déductions sur l'indemnité de session du sénateur Duffy et le remboursement de tous les fonds récupérés à ce jour. Il répond également aux questions.

L'honorable sénateur Wallace propose :

Que le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration révoque et annule immédiatement la décision voulant que le sénateur Duffy rembourse 16 955 \$ à titre de dépenses inadmissibles;

Que le comité révoque et annule immédiatement toute autre saisie/récupération provenant de l'indemnité de session du sénateur Duffy relativement aux dépenses susmentionnées;

Que toutes les sommes provenant de l'indemnité de session du sénateur Duffy qui ont servi à une saisie/récupération aux fins des dépenses susmentionnées lui soient remboursées.

Après discussion, la motion, mise aux voix, est rejetée :

POUR

L'honorable sénateur
Wallace — 1

NAYS

The Honourable Senators

Ataullahjan, Batters, Campbell, Cordy, Downe, Housakos, Jaffer, Marshall, Ngo, Smith, Tannas, Tkachuk, Wells — 13

The Honourable Senator Wallace moved:

That his letter to the members of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, dated October 26, 2016, regarding the decision to require Senator Duffy to repay disputed Senate expenses be filed as an exhibit with the clerk of the committee.

Exhibit 1120-04-02-1.42/CIBA-Rule 12-7(1), 5 “1”

The question being put on the motion, it was adopted.

At 9:24 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration,

Nicole Proulx

Clerk of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

Le secrétaire de séance,

Daniel Charbonneau

Recording Secretary

OTTAWA, Thursday, November 17, 2016
(22)

[English]

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration met this day at 9 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Leo Housakos, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Campbell, Downe, Housakos, Manning, Marshall, McCoy, Munson, Ngo, Plett, Smith, Tkachuk, Wallace and Wells (14).

Other senator present: The Honourable Senator Mitchell (1).

Also in attendance: Nicole Proulx, Chief Corporate Services Officer and Clerk of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration; Charles Robert, Clerk of the Senate and Chief Legislative Officer; Michel Patrice, Law Clerk and Parliamentary Counsel and Chief, Parliamentary Precinct Services; and other senior Senate officials.

Also present: The official reporters of the Senate.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Ataullahjan, Batters, Campbell, Cordy, Downe, Housakos, Jaffer, Marshall, Ngo, Smith, Tannas, Tkachuk, Wells — 13

L'honorable sénateur Wallace propose :

Que sa lettre aux membres du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, datée du 26 octobre 2016, concernant la décision de demander au sénateur Duffy de rembourser les dépenses contestées du Sénat, soit déposée en preuve auprès du greffier du comité.

Preuve 1120-04-02-1.42/CIBA-Rule 12-7(1), 5 “1”

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 9 h 24, a séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 17 novembre 2016
(22)

[Français]

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration se réunit aujourd'hui, à 9 h, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Leo Housakos (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Campbell, Downe, Housakos, Manning, Marshall, McCoy, Munson, Ngo, Plett, Smith, Tkachuk, Wallace et Wells (14).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Mitchell (1).

Également présents : Nicole Proulx, dirigeante principale des Services corporatifs et greffière du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration; Charles Robert, greffier du Sénat et dirigeant principal des Services législatifs; Michel Patrice, légiste et conseiller parlementaire et dirigeant principal des Services de la Cité parlementaire; et d'autres hauts fonctionnaires du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to rule 12-7(1) of the *Rules of the Senate*, the committee continued its consideration of financial and administrative matters concerning the Senate's internal administration.

WITNESSES:

Joint Interparliamentary Council:

The Honourable Senator Fabian Manning, Co-chair,
Bruce Stanton, M.P., Co-chair.

International and Interparliamentary Affairs Directorate:

Colette Labrecque-Riel, Clerk Assistant and Director General.

CIBA/2016-11-17/183(P)|233| — JIC Funding: Global Conference of Young Parliamentarians (November 2017)

The Honourable Senator Manning made a presentation about a funding request for the Canadian group of the Interparliamentary Union to host the IPU Global Conference of Young Parliamentarians in Ottawa in November 2017. Senator Manning, Mr. Stanton and Ms. Labrecque-Riel answered questions.

The Honourable Senator Downe moved:

That approval be granted to host the Global Conference of Young Parliamentarians in Ottawa, Ontario in November 2017; and

That temporary funding of \$469,130 be approved for fiscal year 2017-2018 which would be shared using the usual formula (30 per cent Senate, 70 per cent House of Commons) between the Senate (\$140,739) and the House of Commons (\$328,391).

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

CIBA/2016-11-17/184(P)|233| — JIC Funding: Regional Commonwealth Parliamentary Association Conference (July 2018)

Mr. Stanton made a presentation about a funding request for the Canadian Branch of the Commonwealth Parliamentary Association to host the 56th Regional Commonwealth Parliamentary Association in Ottawa in July 2018. Mr. Stanton, Senator Manning and Ms. Labrecque-Riel answered questions.

The Honourable Senator Munson moved:

That approval be granted to host the 56th Regional CPA Conference in Ottawa, Ontario in July 2018, and

That temporary funding of \$28,163 be approved for fiscal year 2017-2018 and of \$283,340 for fiscal year 2018-2019 for a total of \$311,503 which would be shared using the usual formula (30 per cent Senate, 70 per cent House of Commons) between the Senate (\$93,450) and the House of Commons (\$218,053).

Conformément à l'article 12-7(1) du *Règlement du Sénat*, le comité poursuit son étude des questions financières et administratives se rapportant à la régie interne du Sénat.

TÉMOINS :

Conseil interparlementaire mixte :

L'honorable sénateur Fabian Manning, coprésident,
Bruce Stanton, député, coprésident.

Direction des affaires internationales et interparlementaires :

Colette Labrecque-Riel, greffière adjointe et directrice générale

CIBA/2016-11-17/183(P)|233| — Financement du CIM : Conférence mondiale des jeunes parlementaires (novembre 2017)

L'honorable sénateur Manning présente une demande de financement du Groupe canadien de l'Union interparlementaire pour accueillir la Conférence mondiale UPI des jeunes parlementaires à Ottawa en novembre 2017. Le sénateur Manning, M. Stanton et M^{me} Labrecque-Riel répondent ensemble aux questions.

L'honorable sénateur Downe propose :

Que l'approbation soit accordée pour accueillir la Conférence mondiale des jeunes parlementaires à Ottawa (Ontario) en novembre 2017;

Qu'un financement temporaire d'une somme de 469 130 \$ pour l'exercice 2017-2018 soit approuvé et réparti selon la formule habituelle de partage des coûts (le Sénat 30 % et la Chambre des communes 70 %) entre le Sénat (140 739 \$) et la Chambre des communes (328 391 \$).

Après discussion, la motion, mise aux voix, est adoptée.

CIBA/2016-11-17/184(P)|233| — Financement du CIM : Conférence régionale de l'Association parlementaire du Commonwealth (juillet 2018)

M. Stanton présente une demande de financement de la Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth pour accueillir la 56^e Conférence régionale de l'Association parlementaire du Commonwealth à Ottawa en juillet 2018. M. Stanton, le sénateur Manning et M^{me} Labrecque-Riel répondent ensemble aux questions.

L'honorable sénateur Munson propose :

Que l'approbation soit accordée pour accueillir la 56^e Conférence régionale de l'APC à Ottawa (Ontario) en juillet 2018;

Qu'un financement temporaire d'une somme de 28 163 \$ pour l'exercice 2017-2018 et de 283 340 \$ pour l'exercice 2018-2019 soit approuvé, soit la somme totale de 311 503 \$, et réparti selon la formule habituelle de partage des coûts (le Sénat 30 % et la Chambre des communes 70 %) entre le Sénat (93 450 \$) et la Chambre des communes (218 053 \$).

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

CIBA/2016-11-17/185(P)|233| — JIC Funding: Annual Session of the NATO Parliamentary Assembly (November 2018)

The Honourable Senator Manning made a presentation about a funding request for the Canadian Group of the NATO Parliamentary Assembly to host the 64th Annual Session of the NATO Parliamentary Assembly in Halifax in November 2018. Senator Manning and Ms. Labrecque-Riel answered questions.

The Honourable Senator Marshall moved:

That approval be granted to host the 64th Annual Session of the NATO Parliamentary Assembly in Halifax, Nova Scotia in November 2018, and

That temporary funding of \$103,163 be approved for fiscal year 2017-2018 and of \$1,377,069 for fiscal year 2018-2019 for a total of \$1,480,232 which would be shared using the usual formula (30 per cent Senate, 70 per cent House of Commons) between the Senate (\$444,068) and the House of Commons (\$1,036,164).

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

CIBA/2016-11-17/186(P)|233| — JIC Funding: Permanent Funding Increase

Mr. Stanton and the Honourable Senator Manning made a presentation about a permanent increase in funding to parliamentary association for 2017-2018. Mr. Stanton and Senator Manning answered questions with Ms. Labrecque-Riel.

At 10:38 a.m., the Honourable Senator McCoy replaced the Honourable Senator Cordy as a member of the committee.

The Honourable Senator Downe moved:

That approval be granted for additional permanent funding of \$1,000,000 for fiscal year 2017-2018 and subsequent years which would be shared using the usual formula (30 percent Senate, 70 percent House of Commons) between the Senate (\$300,000) and the House of Commons (\$700,000).

The Honourable Senator Campbell moved:

That the motion be amended by adding the following:

That authorizing the amount of this be contingent on rule changes to allow independent senators to participate as association delegates.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was negated on the following vote:

Après discussion, la motion, mise aux voix, est adoptée.

CIBA/2016-11-17/185(P)|233| — Financement du CIM : Session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (novembre 2018)

L'honorable sénateur Manning présente une demande de financement du Groupe canadien de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN pour accueillir la 64^e Session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN à Halifax en novembre 2018. Le sénateur Manning et M^{me} Labrecque-Riel répondent aux questions.

L'honorable sénatrice Marshall propose :

Que l'approbation soit accordée pour accueillir la 64^e Session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN à Halifax, en Nouvelle-Écosse, en novembre 2018;

Qu'un financement temporaire d'une somme de 103 163 \$ pour l'exercice 2017-2018 et de 1 377 069 \$ pour l'exercice 2018-2019 soit approuvé, soit la somme totale de 1 480 232 \$, et réparti selon la formule habituelle de partage des coûts (le Sénat 30 per cent et la Chambre des communes 70 per cent) entre le Sénat (444 068 \$) et la Chambre des communes (1 036 164 \$).

Après discussion, la motion, mise aux voix, est adoptée.

CIBA/2016-11-17/186(P)|233| — Financement du CIM : Augmentation du financement permanent

M. Stanton et l'honorable sénateur Manning font une présentation concernant une hausse permanente du financement des associations parlementaires pour 2017-2018. M. Stanton et le sénateur Manning répondent aux questions avec M^{me} Labrecque-Riel.

À 10 h 38, l'honorable sénatrice McCoy a remplacé l'honorable sénatrice Cordy à titre de membre du comité.

L'honorable sénateur Downe propose :

Que l'approbation soit accordée pour le financement permanent supplémentaire d'une somme de 1 000 000 \$ pour l'exercice 2017-2018 et les exercices suivants, répartie selon la formule habituelle de partage des coûts (le Sénat 30 per cent et la Chambre des communes 70 per cent) entre le Sénat (300 000 \$) et la Chambre des communes (700 000 \$).

L'honorable sénateur Campbell propose :

Que la motion soit modifiée par adjonction de ce qui suit :

Que l'approbation de cette somme soit conditionnelle à ce que des changements soient apportés aux règles pour permettre aux sénateurs indépendants de participer en tant que représentants des associations.

Après discussion, la motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant :

YEAS

The Honourable Senators
Campbell, Manning, Wallace — 3

NAYS

The Honourable Senators
Batters, Downe, Housakos, Marshall, McCoy, Munson, Ngo,
Plett, Tkachuk, Wells — 10

The question being put on the motion, it was adopted, on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators
Batters, Downe, Housakos, McCoy, Munson, Ngo, Plett,
Tkachuk, Wells — 9

NAYS

The Honourable Senators
Campbell, Manning, Marshall, Wallace — 4

At 10:36 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

POUR

Les honorables sénateurs
Campbell, Manning, Wallace — 3

CONTRE

Les honorables sénateurs
Batters, Downe, Housakos, Marshall, McCoy, Munson, Ngo,
Plett, Tkachuk, Wells — 10

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs
Batters, Downe, Housakos, McCoy, Munson, Ngo, Plett,
Tkachuk, Wells — 9

CONTRE

Les honorables sénateurs
Campbell, Manning, Marshall, Wallace — 4

À 10 h 36, a séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration,

Nicole Proulx

*Clerk of the Standing Committee on Internal Economy,
Budgets and Administration*

Le secrétaire de séance,

Daniel Charbonneau

Recording Secretary

OTTAWA, Thursday, November 24, 2016
(23)

[English]

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration met this day at 9:02 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Leo Housakos, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Cordy, Downe, Housakos, Jaffer, Manning, Marshall, Munson, Ngo, Smith, Tannas, Tkachuk, Wallace and Wells (14).

Other senators present: The Honourable Senators Andreychuk and Mitchell (2).

Also in attendance: Nicole Proulx, Chief Corporate Services Officer and Clerk of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration; Charles Robert, Clerk

OTTAWA, le jeudi 24 novembre 2016
(23)

[Français]

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration se réunit aujourd'hui, à huis clos à 9 h 2, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Leo Housakos (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Cordy, Downe, Housakos, Jaffer, Manning, Marshall, Munson, Ngo, Smith, Tannas, Tkachuk, Wallace et Wells (14).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Andreychuk et Mitchell (2).

Également présents : Nicole Proulx, dirigeante principale des Services corporatifs et greffière du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration; Charles Robert,

of the Senate and Chief Legislative Officer; Michel Patrice, Law Clerk and Parliamentary Counsel and Chief, Parliamentary Precinct Services; Luc Presseau, Director of Human Resources and other senior Senate officials.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 12-7(1) of the *Rules of the Senate*, the committee continued its consideration of financial and administrative matters concerning the Senate's internal administration.

At 9:23 a.m., the committee continued in public.

CIBA/2016-11-24/189(P)|211| — Adoption of Minutes of Proceedings

The committee considered the *Minutes of Proceedings* of November 3, 2016.

The Honourable Senator Manning moved:

That the *Minutes of Proceedings* of November 3, 2016, be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

CIBA/2016-11-24/190(P)|211| — Adoption of Minutes of Proceedings

The committee considered the *Minutes of Proceedings* of November 17, 2016.

The Honourable Senator Marshall moved:

That the *Minutes of Proceedings* of November 17, 2016, be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

CIBA/2016-11-24/191(P)|280| — First Report of the Advisory Working Group on the Corporate Credit Card

The Chair of the Advisory Working Group on the Corporate Credit Card, the Honourable Senator Wells, presented the First Report of the group as follows:

Thursday, November 24, 2016

The Advisory Working Group on the Corporate Credit Card of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has the honour to present its

FIRST REPORT

On March 24, 2016, the Advisory Working Group on the Corporate Credit Card was established, with the following three (3) senators as members: Senator Wells (chair), Senator Jaffer (deputy chair) and Senator Batters.

Your advisory working group was given the mandate to review the terms of reference for the statement of work and make recommendations with respect to the competitive process for procuring a new corporate credit card. Your working group met with Pascale Legault, Chief Financial Officer, at its meeting on October 25, 2016.

greffier du Sénat et dirigeant principal des Services législatifs; Michel Patrice, légiste et conseiller parlementaire et dirigeant principal des Services de la Cité parlementaire; Luc Presseau, directeur des Ressources humaines et d'autres hauts fonctionnaires du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 12-7(1) du *Règlement du Sénat*, le comité poursuit l'examen de questions financières et administratives se rapportant à la régie interne du Sénat.

À 9 h 23, le comité poursuit ses travaux en public.

CIBA/2016-11-24/189(P)|211| — Adoption du procès-verbal

Le comité examine le procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2016.

L'honorable sénateur Manning propose :

Que le procès-verbal du 3 novembre 2016 soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

CIBA/2016-11-24/190(P)|211| — Adoption du procès-verbal

Le comité examine le procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2016.

L'honorable sénatrice Marshall propose :

Que le procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2016 soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

CIBA/2016-11-24/191(P)|280| — Premier rapport du Groupe de travail consultatif sur la carte du crédit du Sénat

Le président du Groupe de travail consultatif sur la carte du crédit du Sénat, l'honorable sénateur Wells, présente le premier rapport du groupe :

Le jeudi 24 novembre 2016

Le Groupe de travail consultatif sur la carte du crédit du Sénat du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le 24 mars 2016, le Groupe de travail consultatif sur la carte du crédit du Sénat a été établi avec les trois (3) sénateurs suivants comme membres : le sénateur Wells (président), la sénatrice Jaffer (vice-présidente) et la sénatrice Batters.

Votre groupe de travail consultatif a reçu le mandat d'examiner les modalités de l'énoncé de travail et de formuler des recommandations concernant le processus concurrentiel pour l'obtention d'une nouvelle carte de crédit. Votre groupe de travail consultatif a rencontré Pascale Legault, dirigeante principale des Finances le 25 octobre 2016.

The advisory working group was advised of the following during its meeting:

The contract with the current credit card provider for travel services, American Express (AMEX) will expire on March 31, 2017.

A Request for Proposal (RFP) to procure a new long-term contract for a corporate travel credit card would be in keeping with best practices, particularly given that the current contract is an interim extension ending on March 31, 2017. An RFP involves the development of detailed requirements, the undertaking of a competitive bidding process, negotiations, and award of contract in addition to allowing for sufficient time to facilitate a comprehensive transfer if AMEX is not the winning bid. While a competitive process could be launched immediately, it is customary to allow 45 to 90 days for a change in provider with such contracts. Alternatively, a sole source contract could be renewed with the existing provider.

Because there is no service cost to the Senate for travel cards, the mandatory competitive process for a service contract over \$35,000 for the Senate Administration or over \$70,000 for the senators' offices is not applicable.

During the fiscal year 2015-16, the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration authorized the Senate Administration to implement an integrated Enterprise Resource Planning system (ERP) to replace several of the existing aging systems. This implementation is taking place over the next two fiscal years with a plan for full implementation in March 2018. There is a risk associated with introducing a new card program during the ERP implementation period.

Several interfaces with the existing Senate systems are required to make this implementation successful, such as changes to the e-claim system and the new proactive disclosure model. A new credit card would introduce another system change and require additional programming, interface change and training.

Delaying a change of the existing credit card provider will help mitigate the risks of possible interference with several initiatives and systems being introduced over the next two fiscal years as part of the ERP project. The interface for a new card program could be created at a later date once the implementation has been completed and stabilized.

In addition to providing an excellent service over the last five years, AMEX also provides premium insurance coverage at no additional cost. A two-year extension of the current contract allows sufficient time to complete the successful implementation of the new ERP system and draft a new

Le groupe de travail a reçu les renseignements suivant durant sa réunion :

Le contrat avec le fournisseur actuel de carte de crédit de voyage, American Express (AMEX), expirera le 31 mars 2017.

Une demande de propositions (DP) pour établir un nouveau contrat à long terme de carte de crédit de voyage correspondrait aux pratiques exemplaires, puisque le présent contrat est une prolongation provisoire qui doit prendre fin le 31 mars 2017. Une DP comprend la détermination d'exigences détaillées, le lancement d'un processus d'appel de propositions concurrentiel, les négociations et l'attribution d'un contrat. Elle laisse aussi suffisamment de temps pour effectuer un transfert complet au cas où AMEX ne serait pas le soumissionnaire retenu. Bien qu'un processus concurrentiel puisse être lancé immédiatement, il est de règle de prévoir entre 45 et 90 jours pour un changement de fournisseur dans de tels contrats. Sinon, un contrat à source unique pourrait être renouvelé avec le fournisseur existant.

Puisque les cartes de voyage ne coûtent rien au Sénat, l'obligation de tenir un processus concurrentiel pour les contrats de services dont le montant est supérieur à 35 000 \$ pour l'Administration du Sénat ou dont le montant est supérieur à 70 000 \$ pour les bureaux des sénateurs ne s'applique pas.

Pendant l'année financière 2015-2016, le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a autorisé l'Administration du Sénat à mettre en œuvre un système de planification des ressources de l'organisation (PRO) pour remplacer de nombreux systèmes vieillissants. Cette mise en œuvre aura lieu au cours des deux prochaines années financières et devrait être complétée en mars 2018. Il existe un risque lié au lancement d'un nouveau programme de carte pendant la mise en œuvre du système de PRO.

De nombreux changements doivent être apportés aux interfaces existantes des systèmes du Sénat pour réussir cette mise en œuvre, notamment en ce qui a trait au système de demandes électroniques et au nouveau modèle de divulgation proactive. Une nouvelle carte de crédit ajouterait d'autres changements aux systèmes et nécessiterait de la programmation, des changements à l'interface et de la formation supplémentaires.

Le report du changement de fournisseur de carte de crédit contribuera à réduire les risques de nuire à plusieurs initiatives et systèmes qui seront mis en œuvre au cours des deux prochaines années dans le cadre du projet de PRO. L'interface requise pour un nouveau programme de carte pourrait être créée ultérieurement, une fois que la mise en œuvre sera terminée et stable.

En plus d'avoir offert un excellent service au cours des cinq dernières années, AMEX fournit une assurance de niveau supérieur sans frais supplémentaires. Une prolongation de deux ans du contrat actuel laisse suffisamment de temps pour mettre en œuvre le nouveau système de PRO et préparer un

solicitation document. If any transition period is required, this option also ensures that there is no interruption of service.

The following timeline was proposed by the Senate Administration:

November 2016: Amendment to current contract with AMEX

Spring 2018: The Finance and Procurement Directorate, under the direction of the advisory working group, will finalize the requirements to be included in the solicitation document for a competitive process.

Issue the solicitation document.

Fall 2018: Contract award and transition period, if required.

April 1, 2019: Start of new contract.

Your advisory working group recommends that the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration approve an extension of the current contract with American Express for two years until March 31, 2019; and

That the committee approve the timeline above and a new contract be awarded by April 1, 2019.

Respectfully submitted,

Le président,

DAVID M. WELLS

Chair

The Honourable Senator Wells made a statement.

The Honourable Senator Wells moved:

That the report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

CIBA/2016-11-24/192(P)|121| — Request to Appeal the Decision of the Subcommittee on Agenda and Procedure regarding Legal Fees (Senator Duffy)

The chair informed the committee that the Honourable Senator Duffy is appealing the decision from the Subcommittee on Agenda and Procedure to not approve the partial reimbursement of legal fees and disbursements in relation to his defence in a criminal proceeding.

Michel Patrice made a statement and answered questions.

The Honourable Senator Munson moved:

That the Honourable Senator Duffy be invited to appear before the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration to appeal the decision of the Subcommittee on Agenda and Procedure to not approve the reimbursement of legal fees relating to his defence in a criminal proceeding.

nouveau document d'invitation à soumissionner. De cette façon, on évite une interruption de service si une période de transition est requise.

L'échéancier suivant a été proposé par l'Administration du Sénat :

Novembre 2016 : Modifier le contrat actuel avec AMEX.

Printemps 2018 : La Direction des finances et de l'approvisionnement, sous la direction du groupe de travail consultatif, déterminera les exigences à inclure dans le document d'invitation à soumissionner pour lancer un processus concurrentiel.

Publier le document d'invitation à soumissionner.

Automne 2018 : Attribuer le contrat et période de transition, au besoin.

1^{er} avril 2019 : Début du nouveau contrat.

Votre groupe de travail consultatif recommande que le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration approuve le prolongement du contrat actuel avec American Express de deux ans, soit jusqu'au 31 mars 2019; et

Que le comité approuve l'échéancier proposé et attribue un nouveau contrat d'ici le 1^{er} avril 2019.

Respectueusement soumis,

L'honorable sénateur Wells fait une déclaration.

L'honorable sénateur Wells propose :

Que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

CIBA/2016-11-24/192(P)|121| — Appel de la décision du Sous-comité du programme et de la procédure concernant les frais juridiques (sénateur Duffy)

Le président informe le comité que l'honorable sénateur Duffy fait appel de la décision du Sous-comité du programme et de la procédure de ne pas approuver le remboursement partiel des frais juridiques et débours engagés pour sa défense dans le cadre d'une procédure pénale.

Michel Patrice fait une déclaration et répond aux questions.

L'honorable sénateur Munson propose :

Que l'honorable sénateur Duffy soit invité à comparaître devant le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration pour faire appel de la décision du Sous-comité du programme et de la procédure de ne pas approuver le remboursement des frais juridiques engagés pour sa défense dans le cadre d'une procédure pénale.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Cordy, Jaffer, Manning, Munson, Smith, Tannas, Wallace, Wells
— 8

NAYS

The Honourable Senators

Batters, Housakos, Marshall, Ngo, Tkachuk — 5

ABSTENTION

The Honourable Senator

Downe — 1

CIBA/2016-11-24/193(P)|230| — Audit Subcommittee: Independent Oversight

The Honourable Senator Smith made an oral report of the Audit Subcommittee's current work for the establishment of an oversight body for expenses. It plans to report shortly with recommendations. The Honourable Senator Smith also answered questions.

At 10:10 a.m., the committee proceeded in camera.

At 10:20 a.m., the committee continued in public.

CIBA/2016-11-24/195(P)|248| — Update on the Dispute Resolution Process

The Honourable Senator Wallace made a statement about the committee's financial demands for retired senators to repay certain amounts following the Auditor General's report, but who did not opt for the dispute resolution process.

The chair informed the committee that the Law Clerk and Parliamentary Counsel will be providing additional information at a future meeting.

At 10:24 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration,

Nicole Proulx

Clerk of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

Le secrétaire de séance,

Daniel Charbonneau

Recording Secretary

Après discussion, la motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Cordy, Jaffer, Manning, Munson, Smith, Tannas, Wallace, Wells
— 8

CONTRE

Les honorables sénateurs

Batters, Housakos, Marshall, Ngo, Tkachuk — 5

ABSTENTION

L'honorable sénateur

Downe — 1

CIBA/2016-11-24/193(P)|230| — Sous-comité de la vérification : surveillance indépendante

L'honorable sénateur Smith présente un rapport oral sur le travail actuel du Sous-comité de la vérification concernant l'établissement d'un organisme de surveillance des dépenses. Le sous-comité prévoit présenter sous peu des recommandations. L'honorable sénateur Smith répond aussi aux questions.

À 10 h 10, le comité poursuit ses travaux à huis clos.

À 10 h 20, le comité poursuit ses travaux en public.

CIBA/2016-11-24/195(P)|248| — Le point sur le processus de règlement des différends

L'honorable sénateur Wallace fait une déclaration au sujet des réclamations financières du comité auprès des sénateurs retraités qui n'ont pas opté pour le processus de règlement des différends afin que ces derniers remboursent certains montants à la suite du rapport du vérificateur général.

Le président informe le comité que le légiste et conseiller parlementaire fournira d'autres renseignements lors d'une réunion ultérieure.

À 10 h 24, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, November 3, 2016

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, pursuant to rule 12-7(1) of the *Rules of the Senate*, met this day at 8:00 a.m. for the consideration of financial and administrative matters.

Senator Leo Housakos (*Chair*) in the chair.

The Chair: Good morning, colleagues. I call the meeting to order. I was under the impression, colleagues, that Halloween was on October 3, but I see Michel Patrice and Nicole Proulx are all dressed up on November 3.

On that note, colleagues, we'll go right into item 1, adoption of minutes of proceedings of October 20 and 27, 2016. What I've noticed here on the minutes, upon a little bit of prodding from my colleague Senator Batters, is that these minutes don't necessarily reflect everything after. We move that the Subcommittee on the Senate Estimates be authorized to examine and report on any supplementary estimates, including new funding requests for the current fiscal year, 2016-17, as well as the Main Estimates of 2017-18, and that the subcommittee review the proposed estimates keeping in mind the necessity for the Senate and the administration to demonstrate responsible management of public funds.

The minutes here should also reflect that this review of the estimates was done upon request of Senator Harder and Senator Day. That was not clearly stated in the minutes. Just as a point of information, we will clearly state that this decision was taken upon the request of Senator Harder and Senator Day to have the budgets reviewed.

Senator Batters: So just to be clear, because I had obviously stepped out for a brief minute during that part of the meeting, that was a request for more money from both of those people?

The Chair: I have not actually seen the letter. I forwarded it to Senator Wells.

Senator Wells: I'd be happy to speak on it. The letter from Senator Harder was for estimates for next fiscal year. The letter from Senator Day was for supplementary for this year. It was related to a budget request.

The Chair: If I may, colleagues, I had a discussion with Senator Wells and Senator Cordy at steering that, given the context is ever-changing in the Senate, that there would be a general review by the Subcommittee on the Senate Estimates or the Estimates Committee to come back with a platform that is a bit more long term in scope. Again, with all the non-affiliates and the caucuses changing in terms of numbers, we need to find a more stable, long-term solution to adequate funding of our colleagues. We pass that torch on to you, Senator Wells. Are there any other questions on item 1, colleagues?

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 3 novembre 2016

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, conformément au paragraphe 12-7(1) du *Règlement du Sénat*, se réunit aujourd'hui, à 8 heures, pour étudier des questions financières et administratives.

Le sénateur Leo Housakos (*président*) occupe le fauteuil.

Le sénateur : Bonjour, chers collègues. Je déclare la séance ouverte. J'étais sous l'impression, chers collègues, que l'Halloween était le 31 octobre, mais je vois que Michel Patrice et Nicole Proulx sont habillés en conséquence le 3 novembre.

Sur ce, chers collègues, nous allons tout de suite aborder le point 1, soit l'adoption des procès-verbaux du 20 et du 27 octobre 2016. Ce que j'ai remarqué, un peu grâce à la sénatrice Batters, c'est que ces procès-verbaux ne reflètent pas nécessairement tout ce qui s'est dit aux réunions. Nous proposons que le Sous-comité sur le budget du Sénat soit autorisé à examiner les budgets supplémentaires de 2016-2017 et à en faire rapport, ce qui comprend les nouvelles demandes de financement pour l'exercice en cours de 2016-2017 et le Budget principal des dépenses de 2017-2018, et que le sous-comité examine les budgets proposés en gardant à l'esprit que le Sénat et l'administration doivent démontrer qu'ils assurent une gestion responsable des fonds publics.

Les procès-verbaux devraient également refléter que cet examen des budgets a été effectué à la demande des sénateurs Harder et Day, ce qui n'est pas clairement indiqué. À titre d'information, nous énoncerons clairement que cette décision a été prise à la demande des sénateurs Harder et Day.

La sénatrice Batters : À titre de précision, parce que je suis sortie de la salle très brièvement, ils ont tous les deux demandé que plus d'argent soit versé?

Le président : Je n'ai pas lu la lettre. Je l'ai envoyée au sénateur Wells.

Le sénateur Wells : Je serais ravi de me prononcer là-dessus. La lettre du sénateur Harder portait sur le budget principal pour le prochain exercice. Celle du sénateur Day portait sur le budget supplémentaire pour cette année. C'était en lien avec les crédits budgétaires.

Le président : Si vous le permettez, chers collègues, j'ai eu une discussion avec le sénateur Wells et la sénatrice Cordy au sous-comité et, compte tenu du contexte sans cesse changeant au Sénat, le Sous-comité sur le budget du Sénat ou le Comité des prévisions budgétaires procédera à un examen pour élaborer un programme à plus long terme. Là encore, en raison du nombre sans cesse changeant de membres non affiliés et de caucus, nous avons besoin d'une solution à long terme plus stable pour fournir des fonds appropriés à nos collègues. Nous vous passons le flambeau, sénateur Wells. Y a-t-il d'autres questions sur le point 1, chers collègues?

If there are no questions, will somebody move the minutes, please? It was moved by Senator Tkachuk, seconded by Senator Cordy. Thank you.

Item 2 on the agenda, we have the mandate of the Advisory Working Group on the Review of Human Resources. As you know, colleagues, we have also had a working group to review the SARs during the summer. They're pretty close to finalizing the recommendations that will be brought to this committee in the next few weeks. We also want to add an element of the review with regard to the administration employee policies and benefits, working conditions and rules. We'd like that work to be conducted by the Subcommittee on Human Resources.

Essentially I'd like to move a motion that the Advisory Working Group on the Review of Human Resources also be authorized to examine and harmonize the working conditions, policies and benefits of Senate employees with the objective of bringing them into line and to make them more consistent with the changes that will be proposed to us to make them consistent with what we will be doing with Senate employees and house leader employees.

Senator Jaffer: I'd like a bit of clarification on that. On the policy side, it would just be on employees because we've done it between the senators, am I correct?

The Chair: Right.

Senator Jaffer: The other point I raised when we were doing a review of the policy. It's good for our staff to have the benefits and harmonize, but I'm concerned about hiring practices. Our staff is political, administration staff isn't, and administration staff has other issues to look at, like diversity and all those good things. I'm hoping we can provide more direction to the committee because obviously our staff hiring practices is a little different from the administration's hiring practices. They're not one staff.

The Chair: I agree, senator. As your committee, the subcommittee working group over the summer took that under consideration. I'm sure the subcommittee on HR will be more than sensitive to that reality. We know there are certain elements where there can't be homogeneity because there are some elements of their work and the work of our political staff that you pointed out that are distinctly different.

Senator Jaffer: Senator Tannas, I take it you are the chair? Sorry, I didn't know. What happened over the summer when I was hiring somebody, I was asked whether I had done a tender or something like that. I was quite concerned about that because senators hire from a different perspective than the administration, so I want to make sure that we take that into consideration.

The Chair: Absolutely, we will.

S'il n'y a pas d'autres questions, quelqu'un peut-il proposer l'adoption des procès-verbaux, s'il vous plaît? La motion est proposée par le sénateur Tkachuk, avec l'appui de la sénatrice Cory. Merci.

Au point 2 de l'ordre du jour, nous avons le mandat du Groupe de travail consultatif sur l'examen des ressources humaines. Comme vous le savez, chers collègues, un groupe de travail a également étudié le *Règlement administratif du Sénat* durant l'été. Il est en train de mettre la dernière main aux recommandations qui seront présentées au comité au cours des prochaines semaines. Nous voulons également ajouter l'examen des politiques, des avantages sociaux, des conditions de travail et des règles qui s'appliquent aux employés. Nous aimerions que cet examen soit effectué par le Sous-comité des ressources humaines.

Essentiellement, j'aimerais présenter une motion voulant que le Groupe de travail consultatif sur l'examen des ressources humaines soit également autorisé à examiner et à harmoniser les conditions de travail, les politiques et les avantages sociaux des employés du Sénat dans l'optique de les harmoniser avec les changements qui nous seront présentés avant qu'ils soient conformes à ce que nous ferons avec les employés du Sénat et des leaders parlementaires.

La sénatrice Jaffer : J'aimerais quelques précisions à cet égard. Pour ce qui est des politiques, ce serait seulement pour les employés car nous avons réglé la question en ce qui concerne les sénateurs, n'est-ce pas?

Le président : C'est exact.

La sénatrice Jaffer : J'ai soulevé un autre point lorsque nous passions en revue la politique. C'est bien pour notre personnel d'avoir les avantages sociaux et une harmonisation, mais les pratiques d'embauche me préoccupent. Notre personnel œuvre dans le secteur politique, mais pas notre personnel administratif, qui a d'autres questions à examiner, comme la diversité notamment. J'espère que nous pourrions fournir des directives au comité car nos pratiques d'embauche du personnel sont évidemment un peu différentes de celles du personnel administratif. Ce n'est pas un seul effectif.

Le président : Je suis d'accord, madame la sénatrice. À l'instar de votre comité, le groupe de travail du sous-comité a examiné la question au cours de l'été. Je suis certain que le Sous-Comité des ressources humaines sera plus attentif à cette réalité. Nous savons qu'il y a certains éléments où il ne peut pas y avoir d'homogénéité car il y a des volets du travail du personnel administratif et du personnel politique qui sont très différents, comme vous l'avez souligné.

La sénatrice Jaffer : Sénateur Tannas, j'en déduis que vous êtes le président? Désolée, je l'ignorais. Cet été, lorsque j'ai embauché quelqu'un, on m'a demandé si j'avais fait un appel d'offres. J'étais très inquiète car les sénateurs embauchent leur personnel de manière différente que le personnel administratif, alors je veux m'assurer qu'on en tienne compte.

Le président : Absolument, nous le ferons.

Senator Jaffer: Thank you.

The Chair: Keep in mind, colleagues, the work of the working group over the summer on SARs will be depositing a report here for debate and discussion for Internal Economy, which of course we will broaden that debate with our caucus members and senators across the board.

Senator Batters: I'm wondering what the reasoning is for bringing this forward? Not having a lot of experience with what the working conditions, policies or benefits might be for Senate employees for the administration, I'm wondering, are there some massive differences between the two? What is the reason for having this?

The Chair: We've given a mandate to review all the rules and policies and we've done that extensively across the board. We realized towards the end of the work of the other working group that this was an omission. Given the fact that there is already a working group on HR to review the administrative operations of HR, it would be a natural fit for them.

You're asking my personal opinion? Do I think there are some vast differences?

Senator Batters: Or maybe someone from the Senate administration could tell us what the reason is.

The Chair: We think, as senators that have looked at the rules, that there are some vast differences, some that we can bring closer in line, and there are some areas where, like I said, it's impossible to do that.

Maybe Senator Tannas wants to weigh in on this.

Senator Tannas: Senator Massicotte is on both committees, so he was the one who kind of initially said, "Look, I think there are areas where the Policy Review Committee is reviewing a policy that's better off being reviewed through a human resource lens, or at least both sets should look at them." Our response was we don't have a mandate to look at policies. We have a different mandate. This just brings it in line so everyone knows there will be two noses looking at some of these policies to make sure they're okay.

Senator Batters: Okay. Thank you.

The Chair: Any other questions, colleagues?

Senator Marshall: When will we get the revised SARs? You were saying they worked over the summer and it's almost —

The Chair: I suspect we should have them in the next few weeks.

Senator Jaffer: December 1 is our next meeting, and then after that it will be the finalizing. I don't see it coming until —

The Chair: After Christmas?

La sénatrice Jaffer : Merci.

Le président : N'oubliez pas, chers collègues, que le groupe de travail qui a étudié le Règlement administratif du Sénat cet été déposera un rapport qui fera l'objet de débat et de discussion au Comité de la régie interne, ce qui, bien entendu, élargira le débat avec les membres des caucus et l'ensemble des sénateurs.

La sénatrice Batters : Je me demande quelle est la raison d'être de ce rapport. Je connais peu les conditions de travail, les politiques ou les avantages sociaux du personnel administratif du Sénat, mais y a-t-il des différences marquées entre les deux groupes d'employés? Pourquoi étudions-nous la question?

Le président : On nous a confié le mandat d'examiner toutes les règles et les politiques, et nous l'avons fait de manière exhaustive. Nous avons découvert cette omission à la fin des travaux du groupe de travail. Étant donné qu'il y a déjà un Groupe de travail sur les ressources humaines pour étudier les activités administratives des ressources humaines, ce serait tout indiqué pour ce groupe.

Vous voulez connaître mon opinion personnelle? Y a-t-il d'importantes différences, d'après moi?

La sénatrice Batters : Ou un membre du personnel administratif du Sénat pourrait peut-être nous expliquer la raison.

Le président : En tant que sénateurs, nous avons examiné les règles, et nous estimons qu'il existe des différences marquées, dont certaines que nous pouvons atténuer, mais il y a des aspects où, comme je l'ai indiqué, c'est impossible.

Le sénateur Tannas a peut-être quelque chose à dire à ce sujet.

Le sénateur Tannas : Le sénateur Massicotte siège aux deux comités, alors il a dit au début, « Je pense qu'il y a des secteurs où le Comité d'examen des politiques étudie une politique qu'il vaut mieux étudier en tenant compte des ressources humaines ou, du moins, les deux groupes devraient l'examiner ». Nous avons répondu que nous n'avons pas le mandat d'étudier les politiques. Nous avons un mandat différent. Nous ne faisons qu'assurer une harmonisation pour que tout le monde sache qu'il y aura des entités qui étudieront ces politiques pour faire en sorte qu'elles soient adéquates.

La sénatrice Batters : D'accord. Merci.

Le président : Y a-t-il d'autres questions, chers collègues?

La sénatrice Marshall : Quand aurons-nous le Règlement administratif du Sénat révisé? Vous disiez que le groupe de travail a travaillé cet été et que c'est presque...

Le président : Je suppose que nous l'aurons au cours des prochaines semaines.

La sénatrice Jaffer : Notre prochaine réunion sera le 1^{er} décembre, puis après, il mettra la dernière main au règlement. Je ne pense pas que nous l'aurons avant...

Le président : Après Noël?

Senator Jaffer: — after Christmas.

The Chair: I'm always enthusiastically hopeful.

Senator Tkachuk: It should be done before the next century.

The Chair: Colleagues, as you can appreciate, really this was not easy work. There were a lot of rules, and they had to review how they were in the past and how they are currently. There's some good, diligent work that the subcommittee did over the summer. They worked very hard, and we should be appreciative of their efforts, that they really drilled down on all this stuff. The administration, over a year now, has also been working at this. We're trying to get it right so the final document that comes before us is as detailed as possible. It's important work and it's important that every senator has a say on this as well so we are all on the same page.

Senator Cordy: Just to follow up on the chair's comments, steering was invited to attend the past few meetings, which started at eight o'clock in the morning on a Monday morning and finished at six at night and then started again on Tuesday morning and went until our caucus meeting started at 11:45. The work that's been done by this subcommittee is incredible. We were invited in sort of at the closing to see whether or not we had strong disagreements or if they were going in the right direction. The committee did a phenomenal job. It has been very detailed and I congratulate them on the work. It would be nice to say it will be finished next week, but they've really done a lot of heavy work on this.

The Chair: I want to highlight and thank especially Senator Plett and Senator Jaffer, who chaired and co-chaired that committee, for all their hard work over the summer when some of us were maybe poolside. So thank you, senators.

Do I have someone moving the motion? Senator Tannas, seconded by Senator Hubley. Thank you, colleagues. Good luck, Senator Tannas.

Item 3 on the agenda is a continuation of hard-copy subscription service. There has been a debate about going digital or keeping our hard-copy newspapers. I turn the floor over to Pascale.

Pascale Legault, Chief Financial Officer, Finance and Procurement, Senate of Canada: A decision is required by this committee before the end of December 2016 to continue with hard-copy newspaper delivery or to transition to electronic subscription for all senators for efficiency and cost saving purposes. Currently, the Senate contracts are through a broker for the subscriptions delivered to the Hill for senators and the reading room. The annual cost was \$38,000 in 2015-16.

Clearly there are pros and cons for electronic subscriptions, and the same applies for hard copies. Last year a survey was done by procurement with senators' offices using the broker service, and the trend continues to show that a third of senators are

La sénatrice Jaffer : ... après Noël.

Le président : Je suis toujours très optimiste.

Le sénateur Tkachuk : Ce devrait être d'ici le prochain siècle.

Le président : Chers collègues, comme vous pouvez le constater, ce n'est pas une tâche facile. Il y avait de nombreuses règles, et le sous-comité a dû examiner ce qu'elles étaient dans le passé et ce qu'elles sont à l'heure actuelle. Le sous-comité a fait de l'excellent travail au cours de l'été. Il a travaillé très fort, et nous devrions lui en être reconnaissants, et il a réglé toutes ces questions. L'administration y travaille aussi depuis un an maintenant. Nous essayons de faire les choses correctement pour que le document final dont nous serons saisis soit le plus détaillé possible. C'est un travail important et il est primordial que tous les sénateurs aient leur mot à dire pour que nous soyons sur la même longueur d'onde.

La sénatrice Cordy : Pour donner suite aux observations du président, le sous-comité a été invité à assister aux dernières réunions, qui ont commencé à 8 heures le lundi matin et se sont terminées à 18 heures, puis qui ont recommencé le mardi matin et se sont poursuivies jusqu'à la réunion du caucus à 11 h 45. Le travail qu'a accompli le sous-comité est incroyable. On nous a invités à la fin à examiner si nous avions des divergences d'opinions profondes ou si le sous-comité allait dans la bonne direction. Le comité a fait un travail phénoménal. Il a été très minutieux et je le félicite de son travail. Ce serait bien de dire que ce sera terminé la semaine prochaine, mais le sous-comité a vraiment fait un travail colossal.

Le président : Je tiens à remercier le sénateur Plett et la sénatrice Jaffer, qui ont présidé et coprésidé le sous-comité, de tout le travail qu'ils ont accompli durant l'été pendant que certains d'entre nous étaient sur le bord d'une piscine. Merci, sénateurs.

Quelqu'un peut-il proposer la motion? Le sénateur Tannas en fait la proposition, avec l'appui de la sénatrice Hubley. Merci, chers collègues. Bonne chance, sénateur Tannas.

Le point 3 à l'ordre du jour porte sur le maintien des abonnements papier. Un débat a eu lieu sur la numérisation et le maintien des journaux papier. Je vais céder la parole à Pascale.

Pascale Legault, dirigeante principale des finances, Finances et Approvisionnement, Sénat du Canada : Une décision doit être prise par le comité avant la fin de décembre 2016 pour maintenir la livraison des journaux papier ou pour faire la transition à un abonnement électronique pour tous les sénateurs à des fins d'efficacité et d'économie. À l'heure actuelle, le Sénat confie en sous-traitance à un intermédiaire la livraison des journaux aux sénateurs sur la Colline et dans la salle de lecture. Le coût annuel était de 38 000 \$ en 2015-2016.

De toute évidence, il y a des avantages et des inconvénients aux abonnements électroniques, et il en va de même pour les copies papier. L'an dernier, un sondage a été mené auprès des bureaux des sénateurs par l'entremise d'un intermédiaire, et la tendance

satisfied with electronic subscription while more than a third of senators find the electronic reading is not convenient and/or not efficient for their purposes.

Based on client needs, it is recommended that the committee authorize the administration to proceed with a competitive process to award a contract with a dollar value greater than \$100,000 but less than \$250,000 for hard-copy newspaper subscription services for a three-year period with an option to extend the contract by a period of one year for a maximum of two additional years.

The administration is also recommending that we send a memorandum to all senators to inform and promote the benefit of electronic subscriptions with options available to them.

Senator Downe: I support the recommendation.

The Chair: Senator Batters, you have a question?

Senator Batters: Yes, more of a comment. I'm glad to hear that the recommendation is to continue with hard-copy delivery because I prefer that, but I like to have the option of electronic as well. I think that at a time when hundreds of journalists and other people in the news media are being laid off across this country, this would absolutely be the wrong message to send, to move away from hard-copy newspaper subscriptions simply to save a very small amount of money.

I also wanted to bring up something related to this, which I hope the Rules Committee, SARs, whatever committee is taking a look at it, because I've brought up this issue before. Many of us don't only have work that we do, of course, in Ottawa, but we also work from our homes, wherever those are. Sometimes that's very far away, like mine is, a substantial air flight away to Saskatchewan. So I don't have access to my hard-copy newspapers easily from my Senate office. Also, we're away for substantial periods of time when we're in our home provinces doing work there. I wanted to be able to get a hard-copy newspaper subscription here as well as an electronic one that I could access wherever I was, home or here. With certain newspapers certain articles are only available online. You can't even get them in the newspaper, yet I'd like to have that option too.

I was told that the rule as it currently stands is you're not allowed to do that. I don't know if that's just interpretation of the rule, because some people I've spoken to, some senators, they've indicated that they do get both. I'm not sure if certain people in Senate Finance are interpreting it one way and others another way, but I would like the option of having both a hard copy subscription to the same newspaper that I also have an electronic subscription to.

Senator Downe: That is available through the Library of Parliament. You get an app from Apple and the library —

Senator Batters: It doesn't work on my computer.

continue de montrer qu'un tiers des sénateurs sont satisfaits de l'abonnement électronique tandis que plus d'un tiers des sénateurs estiment que la lecture électronique n'est pas pratique ou efficace pour eux.

À partir des besoins de la clientèle, il est recommandé que le comité autorise l'administration à lancer un processus concurrentiel en vue de l'attribution d'un contrat de trois ans de plus de 100 000 \$ mais de moins de 250 000 \$ pour la livraison de journaux papier, qui pourrait être prolongé d'une année à la fois pour un maximum de deux années additionnelles.

L'administration nous recommande également d'envoyer une note de service à tous les sénateurs afin de les informer des options d'abonnement électronique qui s'offrent à eux.

Le sénateur Downe : J'appuie la recommandation.

Le président : Sénatrice Batters, vous avez une question?

La sénatrice Batters : Oui, mais c'est plus une observation. Je suis ravie d'entendre que la recommandation consiste à maintenir la livraison des journaux papier car c'est ce que je préfère, mais j'aime avoir l'option de la copie électronique aussi. Je pense qu'à une époque où des centaines de journalistes et d'autres personnes dans les médias sont mis à pied un peu partout au pays, on enverrait un très mauvais message si l'on délaissait les journaux papier pour économiser très peu d'argent.

Je voulais également souligner quelque chose, que j'espère que le Comité du Règlement, du Règlement administratif du Sénat, ou un autre comité examine actuellement, car j'ai déjà soulevé ce point dans le passé. Bon nombre d'entre nous n'ont pas seulement le travail qu'ils doivent accomplir à Ottawa; nous devons également travailler à la maison. C'est parfois très loin, comme moi, qui dois faire un trajet assez long en avion pour me rendre chez moi, en Saskatchewan. Je n'ai donc pas accès à mes journaux papier facilement de mon bureau du Sénat. De plus, nous sommes partis pendant de longues périodes lorsque nous travaillons dans nos provinces. Je voulais obtenir un abonnement aux journaux papier et un abonnement à la version électronique pour pouvoir accéder aux journaux quand je suis à la maison ou ici. Certains articles de certains journaux sont disponibles seulement en ligne. Ils ne sont pas publiés dans le journal, et c'est pourquoi j'aimerais avoir cette option également.

On m'a dit que le Règlement à l'heure actuelle ne peut pas nous donner cet accès. Je ne sais pas si c'est simplement une interprétation du Règlement, car quelques personnes à qui j'ai parlé, quelques sénateurs, m'ont dit qu'ils reçoivent les deux versions. Je ne sais pas si des gens aux services des finances du Sénat l'interprètent d'une certaine manière et d'autres, d'une manière différente, mais j'aimerais avoir l'option d'avoir un abonnement à la copie papier et un abonnement à la version électronique d'un même journal.

Le sénateur Downe : C'est disponible par l'entremise de la Bibliothèque du Canada. Vous pouvez obtenir une application d'Apple et la Bibliothèque...

La sénatrice Batters : Elle ne fonctionne pas sur mon ordinateur.

Senator Downe: It works on your iPad.

Senator Batters: I don't have one.

Senator Downe: Well, that's a problem. The Library of Parliament has —

Senator Batters: An electronic subscription is substantially cheaper than an iPad. I think we should have the option to pay it out of our office budget.

Senator Tkachuk: I subscribe to the *National Post* at the office and I also have it on my iPad. I get both, no problem. Call in the auditor.

Senator Cordy: I have the *Chronicle Herald* hard copy delivered to my home in Halifax. Because I subscribe to it through the hard copy, it automatically is given to me online. You could check —

Senator Batters: The *Globe and Mail* isn't. That was specifically the one that I asked about.

Senator Campbell: Why don't you just get an iPad?

Senator Batters: I prefer not to get an iPad.

Senator Cordy: It's tough when it's given through the library that we then allow everybody to get it individually. I don't know what to tell you.

Senator Campbell: You have the option of an iPad. You're picking and choosing —

Senator Batters: I brought it up simply because I thought it was a rule that I thought was potentially going to be dealt with in that SARs issue, and it was specifically dealing with newspapers.

The Chair: Colleagues, I'm looking for guidance here.

Senator Downe: I move the recommendation.

The Chair: It's moved by Senator Downe, seconded by Senator Wells. Thank you, colleagues.

Item 4. Senator Wallace has requested Item 4 on the agenda, thus I turn the floor over to Senator Wallace.

Senator Wallace: As my colleagues would recall, I've raised this issue of the seizure of Senator Duffy's sessional allowance during our last two meetings, and what drew my attention to this was an October 5 published article that said that the Senate would be seizing or setting off against his sessional allowance to recover \$16,955.

I've had a look at everything that I believe is relevant. I requested information from the clerk, which she graciously provided to me, and that was most helpful.

Le sénateur Downe : Elle fonctionne sur votre iPad.

La sénatrice Batters : Je n'en ai pas.

Le sénateur Downe : Eh bien, c'est un problème. La Bibliothèque du Parlement a...

La sénatrice Batters : Un abonnement aux journaux électroniques est beaucoup moins cher qu'un iPad. Je pense que nous devrions avoir l'option de le payer à même le budget de notre bureau.

Le sénateur Tkachuk : Je suis abonné au *National Post* au bureau et je l'ai également sur mon iPad. J'ai les deux sans problème. Convoquez le vérificateur.

La sénatrice Cordy : Une copie papier du *Chronicle Herald* m'est livrée à mon domicile à Halifax. Parce que je suis abonnée à la copie papier, je peux automatiquement y accéder en ligne. Vous pourriez vérifier...

La sénatrice Batters : Ce n'est pas le cas pour le *Globe and Mail*. C'est le journal auquel je faisais allusion plus particulièrement.

Le sénateur Campbell : Pourquoi ne vous procurez-vous tout simplement pas un iPad?

La sénatrice Batters : Je préfère ne pas en avoir.

La sénatrice Cordy : C'est difficile lorsque l'accès est offert par l'entremise de la Bibliothèque et que nous permettons à tout le monde d'y accéder individuellement. Je ne sais pas quoi vous dire.

Le sénateur Campbell : Vous avez l'option de vous procurer un iPad. Vous choisissez sélectivement...

La sénatrice Batters : J'ai soulevé la question simplement parce que je croyais que c'était une règle qui serait peut-être réglée dans le cadre de l'étude du Règlement administratif du Sénat, une règle portant plus particulièrement sur les journaux.

Le président : Chers collègues, je voudrais savoir ce que vous souhaitez faire.

Le sénateur Downe : Je propose que nous adoptions la recommandation.

Le président : Le sénateur Downe en fait la proposition avec l'appui du sénateur Wells. Je vous remercie.

Nous passons au point 4 qui a été inscrit à notre ordre du jour à la demande du sénateur Wallace à qui je cède donc la parole.

Le sénateur Wallace : Mes collègues se souviendront que j'ai soulevé cette question de la saisie de l'indemnité de session du sénateur Duffy lors de nos deux dernières réunions, le tout à la suite d'un article publié le 5 octobre où l'on indiquait que le Sénat allait saisir des montants en déduction de cette indemnité pour récupérer la somme de 16 955 \$.

J'ai examiné tous les éléments que j'ai jugés pertinents. J'ai demandé à notre greffière certains renseignements qu'elle m'a gentiment transmis, ce qui m'a été d'une grande utilité.

Colleagues, I have a motion that I would now like to move, and, after I move it, of course, I would like to speak to it. That motion would be as follows.

Senator Cordy: Do you have a copy?

Senator Wallace: Yes, I think the clerk has that. I'll just wait until you each have it in front of you.

Honourable senators, I move:

That the Standing Committee on Internal Economy, Budgets, and Administration immediately revoke and rescind the decision for Senator Duffy to reimburse \$16,955 for ineligible expenses;

That the committee immediately revoke and rescind any further seizure/set-off from Senator Duffy's sessional allowance in regards to the above-mentioned expenses; and

That all amounts to date that have been seized/set-off from Senator Duffy's sessional allowance in regards to the above mentioned expenses be reimbursed to him.

Colleagues, as I'm sure you would recall, I forwarded to each of you my letter of October 26, which deals with many of these issues.

I would like now to move a motion to have that letter tabled here before this committee. That motion is being distributed.

Honourable senators, I move:

That my letter to the members of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, dated October 26, 2016, regarding the decision to require Senator Duffy to repay disputed Senate expenses be filed as an exhibit with the clerk of the committee.

Chair, if I could, I would now like to speak to the motion.

The Chair: The floor is all yours, sir.

Senator Wallace: Thank you. In a June 8, 2016, letter to Senator Duffy, the Clerk of Internal Economy stated that the Senate's Chief Financial Officer had conducted a further review of Senator Duffy's expenses, following Justice Vaillancourt's judgment on April 21, 2016. In the Chief Financial Officer's opinion, Senator Duffy had claimed \$16,955 of ineligible expenses, and these were included in seven specific claims that she outlined and described.

The clerk's letter also stated that the steering committee had decided to conduct a preliminary review of the same expenses under Internal Economy's dispute resolution process and that Senator Duffy had 10 days to provide his observations in response. Both the Chief Financial Officer's opinion and the steering committee's preliminary review occurred in spite of the

Chers collègues, j'ai une motion que je souhaiterais vous présenter, après quoi je voudrais bien sûr en discuter. Je vous en fais lecture.

La sénatrice Cordy : En auriez-vous des exemplaires?

Le sénateur Wallace : Oui, je crois que la greffière en a. Je vais juste attendre qu'elle vous les ait distribués.

Honorables sénateurs, je propose :

Que le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration révoque et annule immédiatement la décision voulant que le sénateur Duffy rembourse 16 955 \$ à titre de dépenses inadmissibles;

Que le comité révoque et annule immédiatement toute autre saisie/compensation provenant de l'indemnité de session du sénateur Duffy relativement aux dépenses susmentionnées;

Que toutes les sommes provenant de l'indemnité de session du sénateur Duffy qui ont servi à une saisie/compensation aux fins des dépenses susmentionnées lui soient remboursées.

Vous n'avez certes pas oublié que je vous ai envoyé à chacun une lettre datée du 26 octobre qui traite de bon nombre de ces questions.

J'aimerais maintenant présenter une motion afin que cette lettre soit déposée officiellement devant le comité. On vous distribue le texte de cette motion.

Honorables sénateurs, je propose :

Que ma lettre aux membres du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, datée du 26 octobre 2016, concernant la décision de demander au sénateur Duffy de rembourser les dépenses contestées du Sénat, soit déposée en preuve auprès de la greffière du comité.

Monsieur le président, si vous le permettez, j'aimerais maintenant vous en dire plus long au sujet de ma motion.

Le président : Vous avez la parole.

Le sénateur Wallace : Je vous remercie. Dans une lettre adressée le 8 juin 2016 au sénateur Duffy, la greffière du comité de la régie interne indiquait que la dirigeante principale des finances du Sénat avait mené un examen plus approfondi des dépenses du sénateur à la suite de la décision rendue le 21 avril 2016 par le juge Vaillancourt. De l'avis de la dirigeante principale des finances, le sénateur Duffy avait réclamé le remboursement de dépenses inadmissibles totalisant 16 955 \$ au moyen de sept demandes distinctes dont elle a fourni une description.

La lettre de la greffière indiquait en outre que le comité directeur avait décidé de mener un examen préliminaire desdites dépenses dans le cadre du processus de règlement des différends du comité de la régie interne et que le sénateur Duffy disposait de 10 jours pour répondre en formulant ses observations. Tant l'examen de la dirigeante principale des finances que l'examen

fact that Justice Vaillancourt had made rulings on each of the seven specific expense claims raised by the Chief Financial Officer.

In that regard, Justice Vaillancourt interpreted all relevant Senate rules and policies. He made specific findings of fact in that regard. He applied those facts in his interpretation of the Rules; I would say his objective interpretation of the Rules. He heard evidence from all of the relevant witnesses, and he reached final judgment on all of these matters.

The matter was, of course, before Justice Vaillancourt and not the Auditor General, as was the case with all other senators, including 30 senators who were named in a subsequent report by the Auditor General. Senator Duffy's matter was before Justice Vaillancourt as a direct result of the decision that had been taken by the Internal Economy Committee in May 2013 to refer that matter to the RCMP. It was that referral that ultimately resulted in the matter appearing before and being decided upon by Justice Vaillancourt.

Of course, as we all know, a judgment from our courts is that from the highest authority in this country.

Colleagues, parliamentarians must respect decisions of our courts, even at times when some may not agree with them. We can't pick and choose those we agree with and those we don't. Otherwise, we would send the wrong message to the public, and it would undermine the authority and credibility of our courts.

Neither the Senate's Chief Financial Officer, nor the Internal Economy Committee nor the steering committee can or should ever ignore judgments and findings of our courts, in this case, the judgment and findings of fact of Justice Vaillancourt.

On June 22, 2016, Senator Duffy, through his lawyer Donald Bayne, provided Senator Duffy's written observations in response. Those observations included 15 pages of detailed response, and, in that, Senator Duffy disagreed — and his lawyer disagreed — with the opinion of the Chief Financial Officer regarding the ineligibility of Senator Duffy's expenses that had been identified by the Chief Financial Officer, that is, the seven specific expense claims identified. In his observations, he also stated that the issues had been ruled upon by Justice Vaillancourt and that Justice Vaillancourt had found those expenses to be valid, appropriate and compliant with Senate rules and policies.

On June 23, 2016, in a joint statement issued by our Chair, Senator Housakos, and Deputy Chair Cordy, it was stated that, in Senator Duffy's case, the committee was following the dispute resolution process and that Senator Duffy's observations would, in fact, be taken into consideration.

préliminaire du comité directeur ont été menés malgré le fait que le juge Vaillancourt avait rendu des décisions au titre des sept demandes de remboursement des dépenses mises au jour par la dirigeante principale des finances.

Pour rendre ces décisions, le juge Vaillancourt a interprété toutes les règles et politiques pertinentes du Sénat. Dans chaque cas, il a procédé à une constatation des faits dont il s'est inspiré dans son interprétation du Règlement du Sénat, et je dirais même son interprétation objective de ce règlement. Il a entendu tous les témoignages pertinents et rendu une décision finale sur chacune de ces questions.

C'est donc bien sûr le juge Vaillancourt qui a été saisi de l'affaire, plutôt que le vérificateur général comme ce fut le cas pour tous les autres sénateurs, y compris les 30 désignés dans un rapport subséquent du vérificateur général. Le cas du sénateur Duffy s'est retrouvé devant le juge Vaillancourt en conséquence directe de la décision prise par le comité de régie interne qui a convenu en mai 2013 de saisir la GRC de l'affaire. C'est ainsi que cette affaire a finalement abouti devant le tribunal pour qu'une décision soit rendue par le juge Vaillancourt.

Comme nous le savons tous, les tribunaux représentent l'autorité suprême dans notre pays.

Les parlementaires doivent respecter les jugements rendus par les tribunaux, même lorsqu'ils ne sont pas d'accord. Nous ne pouvons pas choisir de respecter seulement ceux qui font notre affaire. Si tel était le cas, nous enverrions un bien mauvais signal à la population, ce qui ne manquerait pas de miner l'autorité et la crédibilité de nos tribunaux.

Pas plus la dirigeante principale des finances du Sénat que le comité de régie interne ou son comité directeur ne peuvent ou ne devraient faire fi des conclusions et des jugements de nos tribunaux, et du juge Vaillancourt en l'occurrence.

Le 22 juin 2016, le sénateur Duffy transmet ses observations écrites par l'entremise de Donald Bayne, son avocat. Il s'agit d'une réponse détaillée de 15 pages où le sénateur Duffy et son avocat exprimaient leur désaccord quant à la décision de la dirigeante principale des finances de considérer inadmissibles les dépenses dont le sénateur Duffy demandait le remboursement dans sept requêtes distinctes. Il ajoute dans ses observations que le juge Vaillancourt a examiné les demandes en question et avait jugé les dépenses visées admissibles, appropriées et conformes aux règles et aux politiques du Sénat.

Le 23 juin 2016, notre président, le sénateur Housakos, et notre vice-présidente, la sénatrice Cordy, indiquent dans une déclaration commune que le comité va s'en remettre au processus de règlement des différends dans ce dossier et que les observations du sénateur Duffy seront alors prises en compte.

A July 8, 2016, letter from the clerk to Senator Duffy stated that the three-person steering committee had determined that Senator Duffy had received an overpayment or made improper use of Senate resources and that he had 15 days to pay \$16,955 or avail himself of arbitration under the dispute resolution process.

In a July 12 letter response from Mr. Bayne, he stated that the seven expense items were ruled to be appropriate by Justice Vaillancourt and that the steering committee demand for the payment of \$16,955 was a collateral attack on the judgment and findings of Justice Vaillancourt and, consequently, that Senator Duffy would not be paying the requested \$16,955, nor would he be taking part in the arbitration under the dispute resolution process.

In a July 28, 2016, letter from our Chair, Senator Housakos, and Deputy Chair, Senator Cordy, addressed to all senators, it was stated that the demand for payment by Senator Duffy was as per the dispute resolution process and that the action outlined in the clerk's letter that was attached was to be final and binding.

In the July 28, 2016, letter from the clerk to Senator Duffy that, again, was attached to the letter from Senator Housakos and Senator Cordy, it stated that the steering committee had noted Senator Duffy's July 12 decision to neither repay nor avail himself of arbitration.

Also, that the dispute resolution process was established to be followed in situations like yours to ensure due process. And that the three-person steering committee had determined that Senator Duffy had received an overpayment of \$16,955 for expenses that were considered ineligible.

Again, this is directly contrary to Justice Vaillancourt's findings. Consequently, the \$16,955 would be recovered by set-off at 20 per cent from Senator Duffy's sessional allowance until fully recovered.

Just to clarify, I made the statement that there was an overpayment of \$16,955, and I say that was directly contrary to Justice Vaillancourt's findings. I should point out that's my statement. That's not a statement that was in the letter by Senators Housakos and Cordy.

Colleagues, there is no authority whatsoever for the steering committee to seize and set-off from Senator Duffy's sessional allowance. At this point in time, July 28, no meeting of the entire 15-person Internal Economy Committee had been called to discuss and consider Senator Duffy's observations of June 22, his decision not to pay or avail himself of arbitration, which was on July 12, or the steering committee's July 28 decision to seize and set-off from Senator Duffy's sessional allowance.

Le 8 juillet 2016, notre greffière écrit au sénateur Duffy pour lui indiquer que le comité directeur composé de trois sénateurs a déterminé qu'il a reçu des sommes en trop ou utilisé de façon inappropriée les ressources du Sénat, et qu'il dispose de 15 jours pour payer le montant de 16 955 \$ ou se prévaloir de l'arbitrage dans le cadre du processus de règlement des différends.

Dans une lettre datée du 12 juillet, M. Bayne répond que les sept éléments de dépense en question ont été considérés appropriés par le juge Vaillancourt et que la demande de remboursement de 16 955 \$ formulée par le comité directeur constitue une attaque indirecte à l'encontre du jugement et des conclusions du juge Vaillancourt. Il précise que le sénateur Duffy ne paiera donc pas les 16 955 \$ demandés et ne participera pas non plus au processus de règlement des différends par arbitrage.

Dans une lettre adressée à tous les sénateurs le 28 juillet 2016 par notre président, le sénateur Housakos, et notre vice-présidente, la sénatrice Cordy, on peut lire que la question du remboursement des dépenses du sénateur Duffy a été soumise au processus de règlement des différends et que les mesures exposées dans la lettre de la greffière jointe en annexe sont définitives et exécutoires.

Dans cette même lettre du 28 juillet 2016 adressée par la greffière au sénateur Duffy et jointe à celle du sénateur Housakos et de la sénatrice Cordy, il est indiqué que le comité directeur prend note de l'intention exprimée le 12 juillet par le sénateur Duffy à l'effet qu'il n'allait ni rembourser les sommes dues ni se prévaloir du processus d'arbitrage.

La greffière indique alors en outre au sénateur Duffy que le processus de règlement des différends a justement été créé pour assurer un traitement équitable dans des situations comme la sienne, en ajoutant que le comité directeur composé de trois sénateurs a déterminé que le sénateur Duffy a reçu un trop-payé de 16 955 \$ au titre de dépenses jugées inadmissibles.

C'est une décision qui va directement à l'encontre des conclusions du juge Vaillancourt. Il a ainsi été convenu que la somme de 16 955 \$ serait récupérée au moyen de déductions correspondant à 20 p. 100 de l'indemnité de session du sénateur Duffy, et ce, jusqu'à ce que le montant total soit remboursé.

Pour que les choses soient bien claires, je viens de dire que la détermination d'un trop-payé de 16 955 \$ va directement à l'encontre des conclusions du juge Vaillancourt. Je dois préciser que c'est une affirmation personnelle de ma part. Elle ne se retrouve pas dans la lettre des sénateurs Housakos et Cordy.

Le comité directeur n'est d'aucune manière autorisé à saisir l'indemnité de session du sénateur Duffy ou à déduire des montants de cette indemnité. Au moment où cette dernière lettre a été écrite, soit le 28 juillet, on n'avait toujours pas convoqué de séance réunissant les 15 membres du comité de la régie interne afin d'examiner les observations formulées le 22 juin par le sénateur Duffy, sa décision communiquée le 12 juillet à savoir qu'il n'allait pas rembourser les sommes dues ni se prévaloir de l'arbitrage, ou la décision prise par le comité directeur le 28 juillet à l'effet que l'on allait déduire les sommes nécessaires de l'indemnité de session du sénateur Duffy.

Senators Housakos and Cordy had stated that Senator Duffy's situation was being dealt with in accordance with the dispute resolution process to ensure due process. In that regard, I would refer you to section 4.1 of the dispute resolution process. In that section, it says that if a senator does not reimburse the requested amounts, nor exercises an option to use the special arbitrator provided for in the dispute resolution process:

The Steering Committee shall submit a written report to the Committee and may recommend to the Committee to require the reimbursement of the amount determined and any other corrective measure within its authority.

So under section 4.1, steering was to submit a written report to the committee, and it could provide recommendations to the committee. This did not occur.

Under section 4.1, the ultimate decision to be made, after Senator Duffy gave notice that he would not pay the \$16,955, nor avail him of arbitration, is to be made by the entire Internal Economy Committee. In that regard, I would refer you to the heading of section 4 of the *Dispute Resolution Process*, which is entitled "Referral to Committee." Again, this did not occur. I've been a member of this committee since June 8, and this just did not occur.

My conclusion is that the steering and Internal Economy Committee did not comply with section 4 of the dispute resolution process.

Colleagues, I now wish to comment further on the actions taken by and the authority of the steering committee. Once again, the steering committee membership consists of two Conservative senators, one Liberal senator and no independent senators.

As I said, the steering committee did not comply with the requirements of section 4.1 of the dispute resolution process. Furthermore, the steering committee is only a subcommittee of Internal Economy, yet from the correspondence to Senator Duffy it is purporting to make decisions that are final and binding on financial matters of serious importance and consequence to Senator Duffy.

The actual authority of the steering committee is limited under section 19.5 of the Parliament of Canada Act. The steering committee can act for the Internal Economy Committee if the Internal Economy chair deems an emergency existed. This did not happen.

Second, the authority of the steering committee originates from a motion of this Internal Economy Committee of December 10, 2015, and in that motion the steering committee was authorized to make decisions regarding agenda and scheduling meetings. Colleagues, neither of these are relevant to Senator Duffy's case. Also, if the steering committee is unable to meet, steering can deal with immediate administrative problems.

Les sénateurs Housakos et Cordy ont indiqué que le dossier du sénateur Duffy était traité dans le cadre du processus de règlement des différends pour garantir l'application régulière des règles. À cet égard, je vous invite à consulter l'article 4.1 du processus de règlement des différends. On peut y lire que lorsqu'un sénateur n'a pas remboursé les montants dus et exercé son droit de recours à un arbitre spécial dans le cadre du processus :

Le comité directeur fait rapport par écrit au Comité et peut recommander au Comité d'exiger le remboursement du montant déterminé et toute autre mesure corrective relevant de sa compétence.

En vertu de cet article 4.1, le comité directeur devait donc soumettre un rapport écrit au comité et pouvait lui présenter des recommandations, ce qui n'a pas été fait.

Toujours en application de cet article 4.1, c'est au Comité de la régie interne dans son ensemble qu'il revenait de prendre une décision définitive une fois que le sénateur Duffy avait fait part de son intention de ne pas rembourser les 16 955 \$ et de ne pas se prévaloir de l'arbitrage. À cet égard, je vous renvoie au titre de l'article 4 du processus de règlement des différends : « Renvoi au Comité ». Je répète que cela n'a pas été fait. Je fais partie de ce comité depuis le 8 juillet, et je peux vous le confirmer.

J'en conclus que le comité directeur et le Comité de la régie interne ne se sont pas conformés à l'article 4 du processus de règlement des différends.

J'aimerais maintenant vous en dire plus long au sujet des mesures prises par le comité directeur et des pouvoirs dont il dispose. Je vous rappelle que le comité directeur est composé de deux sénateurs conservateurs, d'un sénateur libéral et d'aucun sénateur indépendant.

Comme je viens de vous le dire, le comité directeur ne s'est pas conformé aux exigences de l'article 4.1 du processus de règlement des différends. En outre, le comité directeur qui n'est qu'un sous-comité du Comité de la régie interne prétend dans la correspondance adressée au sénateur Duffy qu'il peut prendre des décisions qui sont définitives et exécutoires à l'égard de questions financières lourdes de conséquences pour le sénateur Duffy.

Les pouvoirs véritables du comité directeur sont définis par l'article 19.5 de la Loi sur le Parlement du Canada. Le comité directeur peut agir au nom du Comité de la régie interne si le président de ce comité juge qu'il y a urgence. Ce n'est pas ce qui s'est produit.

Par ailleurs, les pouvoirs dont dispose le comité directeur émanent d'une motion adoptée par le Comité de la régie interne le 10 décembre 2015, laquelle autorisait le comité directeur à prendre des décisions concernant l'ordre du jour et l'horaire des réunions. Vous comprendrez comme moi que cela n'a rien à voir avec l'affaire du sénateur Duffy. En outre, s'il est impossible pour le comité de se réunir, le comité directeur peut régler les problèmes administratifs urgents.

Colleagues, as a member of this committee, I can say there was no attempt for Internal Economy, the full committee, to meet subsequent to June 8 on these matters.

I now want to refer you to the actions and authority of this 15-person Internal Economy Committee. Membership of this committee consists of 9 Conservative senators, 4 Liberal senators and 2 independent senators.

The dispute resolution process was created by the Internal Economy Committee without consultation, debate and approval of the Senate Chamber. Matters of such importance are significant, obviously, to all senators, as decisions under the dispute resolution process are to be final and binding. Consequently, all senators should have the opportunity in Senate Chamber to discuss, approve and either ratify, reject or modify the dispute resolution process. This did not happen.

Also, the dispute resolution process was not and has not been incorporated into the *Senate Administrative Rules* or the *Rules of the Senate*. Once again, the Internal Economy Committee did not comply with the requirements of section 4.1 of its own dispute resolution process.

The committee did not comply with the requirements of section 4.1 of the dispute resolution process, after Senator Duffy indicated he would not pay the requested amount or avail himself of arbitration. This required decision should have been by the entire Internal Economy Committee.

Also, I would point out that in section 4 of the *Senate Administrative Rules*, it expressly states that the Internal Economy Committee cannot regulate, direct or control procedural matters, and I think there is little doubt that the dispute resolution process is clearly a procedural matter.

Since June 8, following the opinion of the Chief Financial Officer, there have been no meetings or discussions of the entire 15-person Internal Economy Committee regarding the requirement that Senator Duffy repay \$16,955 and that his sessional allowance be seized.

Furthermore, the decision of the steering committee, on July 28, to seize and set-off from Senator Duffy's sessional allowance was, in my view, clearly wrong and without proper authority to do so. The only express authority to deduct from sessional allowance is in section 57(1) and 59 of the Parliament of Canada Act.

In 57(1), which is entitled "Deductions for non-attendance," it provides that a deduction from sessional allowance of \$120 a day will be deducted for every day beyond 21 that a member does not attend a sitting. Again, that's in the Parliament of Canada Act.

Chers collègues, en tant que membre du comité, je peux vous dire qu'il n'y a pas eu depuis le 8 juin de tentatives pour réunir l'ensemble du Comité de la régie interne afin de discuter de ces questions.

Je veux maintenant vous entretenir des actions et des pouvoirs de notre Comité de la régie interne qui compte 15 membres. Parmi ces membres, on retrouve neuf sénateurs conservateurs, quatre sénateurs libéraux et deux sénateurs indépendants.

Le processus de règlement des différends a été mis sur pied par le Comité de la régie interne sans qu'il y ait consultation, débat et approbation à la Chambre du Sénat. Il va de soi qu'il s'agit d'une question d'importance pour tous les sénateurs étant donné que les décisions prises dans le cadre du processus de règlement des différends sont définitives et exécutoires. En conséquence, tous les sénateurs devraient avoir la possibilité d'en débattre sur le parquet du Sénat pour ensuite choisir de ratifier, rejeter ou modifier le processus de règlement des différends. Ce n'est pas ce qui est arrivé.

En outre, le processus de règlement des différends n'a jamais été intégré au Règlement administratif du Sénat ou au Règlement du Sénat. Je rappelle de plus que le Comité de la régie interne n'a pas respecté les exigences de l'article 4.1 de son propre processus de règlement des différends.

Une fois que le sénateur Duffy a indiqué qu'il n'allait pas rembourser le montant demandé et se prévaloir de l'arbitrage, le comité ne s'est pas conformé à l'article 4.1 du processus de règlement des différends. La décision requise à ce moment-là aurait dû être prise par le Comité de la régie interne dans son ensemble.

J'ajouterais qu'il est expressément prévu à l'article 4 du Règlement administratif du Sénat que le Comité de la régie interne ne peut pas régler, diriger ou contrôler les questions de procédure, et je crois qu'il est bien clair pour tout le monde que le processus de règlement des différends est effectivement une question de procédure.

À la suite de l'avis exprimé le 8 juin par la dirigeante principale des finances, il n'y a pas eu de rencontres ou de discussions entre les 15 membres du Comité de la régie interne concernant l'obligation pour le sénateur Duffy de rembourser le montant de 16 955 \$ et le fait que ses indemnités de session feraient l'objet de déductions.

En outre, le comité directeur a de toute évidence fait fausse route et outrepassé ses pouvoirs en décidant le 28 juillet que les sommes dues seraient déduites à même l'indemnité de session du sénateur Duffy. Les seuls pouvoirs expressément définis pour procéder à de telles déductions sont énoncés au paragraphe 57(1) et à l'article 59 de la Loi sur le Parlement du Canada.

Sous la rubrique « Déduction en cas d'absence », le paragraphe 57(1), prévoit qu'une somme de 120 \$ par jour est déduite de l'indemnité de session pour chaque jour, au-delà de 21, où le parlementaire n'assiste pas à une session de la Chambre dont il fait partie. Je répète que c'est dans la Loi sur le Parlement du Canada.

The steering committee, colleagues, in my view, had no authority to seize or set-off \$16,955 from Senator Duffy's sessional allowance.

It has been stated by the leadership of Internal Economy that Senator Duffy must be treated the same as all other senators, in particular the 30 named in the Auditor General's report. I can say most definitely that this has not been the case.

Senator Duffy faced scrutiny and detailed investigations over expenses by the RCMP as a direct result of the May 13 decision of Internal Economy to refer the matter to the RCMP, and his expenses were not scrutinized by the Auditor General.

The decisions on the appropriateness of Senator Duffy's expenses were made by a court, namely Justice Vaillancourt, and not the Auditor General. No other senators were referred to the RCMP. No other senators faced suspension motions based on ill-advised allegations of gross negligence in the management of their parliamentary affairs. No other senator was suspended without pay for 20 months. No other senator faced an audit period of three years and nine months, compared to two years for all other senators. No other senator suffered a loss of pay for 20 months, which amounted to a net loss of \$155,000. No other senator had to incur significant legal expenses to successfully defend themselves, and no other senator received a court decision confirming the appropriateness of the Senate expenses claimed.

So to say that Senator Duffy is to be treated the same, I would say the reality is otherwise.

Colleagues, much of what I've referred to relates directly to the mandate, structure and authority of Internal Economy and the steering committee and how that has been exercised. In that regard, concerns and shortcomings were clearly recognized by the Auditor General in his June 2015 report to the Senate. As you would recall, in that report, under the heading of "Findings and Recommendations," relating specifically to the Internal Economy Committee, the Auditor General, at paragraph 42, said:

... authority to make final decisions about how these rules are applied, may give rise to a perceived lack of objectivity, as those individuals may be viewed as looking after their own interests.

Paragraph 43:

... the Senators who sit on the Committee may be perceived as unable to make independent and impartial decisions.

Also, in the Auditor General's report under the heading of "Findings and Recommendations" in paragraph 51:

À mon avis, le comité directeur n'est donc aucunement habilité à saisir l'indemnité de session du sénateur Duffy ou à en déduire des sommes pour récupérer le montant de 16 955 \$.

Les dirigeants du Comité de la régie interne ont indiqué que le sénateur Duffy devait être traité de la même manière que tous les autres sénateurs, et plus particulièrement que les 30 qui ont été nommés dans le rapport du vérificateur général. Je peux vous affirmer sans crainte de me tromper que ce ne fut pas le cas.

Les dépenses du sénateur Duffy ont fait l'objet d'une enquête minutieuse de la GRC, une conséquence directe de la décision prise le 13 mai par le Comité de la régie interne. C'est ainsi la GRC qui a examiné ses dépenses, et non le vérificateur général.

C'est donc un tribunal, et plus précisément le juge Vaillancourt, plutôt que le vérificateur général, qui a dû déterminer si les dépenses du sénateur Duffy étaient appropriées. Aucun autre sénateur n'a vu son dossier être transmis à la GRC. Aucun autre sénateur n'a fait l'objet de motions de suspension fondées sur des allégations malavisées de grossière négligence dans la gestion de ses affaires parlementaires. Aucun autre sénateur n'a été suspendu sans rémunération pendant 20 mois. Aucun autre sénateur n'a été soumis à une période de vérification de trois ans et neuf mois, comparativement à la période habituelle de deux ans. Aucun autre sénateur ne s'est retrouvé sans rémunération pendant 20 mois, ce qui a entraîné des pertes nettes de 155 000 \$. Aucun autre sénateur n'a dû engager des frais judiciaires considérables pour se défendre. Enfin, aucun autre sénateur n'a obtenu un jugement du tribunal confirmant que ses demandes de remboursement de dépenses au Sénat étaient justifiées.

Je dirais donc que l'on peut difficilement affirmer que le sénateur Duffy a été traité de la même manière que les autres.

Chers collègues, la plupart des questions que je viens de soulever concernent directement le mandat, la structure et les pouvoirs du Comité de la régie interne et de son comité directeur ainsi que la manière dont ces pouvoirs ont été exercés. Les préoccupations et les lacunes à cet égard ont été clairement mises au jour par le vérificateur général dans son rapport de juin 2015 au Sénat. Vous vous souviendrez que, sous la rubrique « Constatations et recommandations », le vérificateur général indiquait ce qui suit au paragraphe 42 en parlant du Comité de la régie interne :

... le pouvoir de prendre des décisions définitives sur l'application de ces règles peut donner l'impression ... d'un manque d'objectivité, puisque les personnes en cause peuvent être perçues comme favorisant leurs propres intérêts

Puis au paragraphe 43 :

... les sénateurs qui siègent au Comité peuvent être perçus comme n'étant pas en mesure de prendre des décisions indépendantes et impartiales.

Toujours sous la rubrique « Constatations et recommandations », le vérificateur général ajoute au paragraphe 51 de son rapport :

The Senate of Canada should review the mandate and structure of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration . . . with the objective of creating independent oversight of Senators' expenses.

And in paragraph 52:

The oversight of Senators' expenses should be performed by a body —

— referred to as the “oversight body” —

— the majority of whose membership, including its chair, is independent of the Senate.

Paragraph 53:

The mandate of the oversight body should include . . . the development and interpretation of rules, policies, and guidelines that apply to the expenses of Senators; the authority to review expenses incurred by individual Senators . . . ; the authority to make final decisions on whether those expenses comply with the rules, policies, and guidelines . . .

Once again, those are the findings and recommendations of the Auditor General. Those recommendations to this point have not moved forward. This has not been implemented, and it would certainly be my hope and the hope of others that this occur without delay.

Colleagues, surely there can be no doubt that the Senate must be a leading example, parliamentary example, of openness, transparency, fairness, even-handedness, impartiality and objectivity. It must not only be that way but it must be seen as such by all senators and, equally as important, by all members of the general public.

In conclusion, colleagues, all things considered, I believe we should do the right thing in this matter, and in that regard, I respectfully ask for your support for this motion.

Although this particular situation relates to and has serious negative consequences for Senator Duffy, the issues that I have raised, in particular concerning the powers, authority and mandate of this Internal Economy Committee and the steering committee and how those powers and authorities, in fact, are exercised and impact all senators, should be a concern to all senators in a far broader sense as we move forward in the modernization of this institution. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Wallace. Before I turn it over to the floor, I just want to make some quick, brief comments. I appreciate your revisionist history of the facts, Senator Wallace, but I also want to point out a few blatant inaccuracies in your statement this morning.

Le Sénat du Canada devrait revoir le mandat et la structure du Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration... en vue d'instaurer une surveillance indépendante des dépenses des sénateurs.

Et au paragraphe 52 :

La surveillance des dépenses des sénateurs devrait être assurée par un organe...

— que l'on appelle ici « l'organe de surveillance » —

... dont la majorité des membres, y compris le président, seraient indépendants du Sénat.

Puis au paragraphe 53 :

Le mandat de l'organe de surveillance devrait comprendre... une participation à l'élaboration et à l'interprétation des règles, des politiques et des lignes directrices qui régissent les dépenses des sénateurs; le pouvoir d'examiner les dépenses engagées individuellement par les sénateurs...; le pouvoir de prendre des décisions définitives sur la conformité des dépenses aux règles, aux politiques et aux lignes directrices...

Je vous rappelle qu'il s'agit là des constatations et recommandations du vérificateur général. On n'a toujours pas donné suite à ces recommandations. Elles n'ont pas encore été mises en œuvre et j'ose espérer, comme bien d'autres, que cela pourra se faire sans tarder.

Chers collègues il ne faisait aucun doute que le Sénat doit être un modèle à suivre au niveau parlementaire pour ce qui est de l'ouverture, de la transparence, de l'équité, de l'impartialité et de l'objectivité. Non seulement les choses doivent-elles se passer de cette manière, mais elles doivent également être perçues comme telles par tous les sénateurs et, ce qui est tout aussi important, par l'ensemble de la population.

En conclusion, j'estime, tout bien considéré, que nous devrions prendre les mesures qui s'imposent en la matière et je vous demande donc très respectueusement de bien vouloir appuyer ma motion.

Bien que cette situation particulière concerne le sénateur Duffy et entraîne pour lui de graves conséquences néfastes, les problèmes que j'ai soulevés, surtout pour ce qui est des pouvoirs prévus dans le mandat du Comité de la régie interne et de son comité directeur et de la manière dont ces pouvoirs sont exercés, devraient être une source de préoccupation pour tous les sénateurs dans une perspective beaucoup plus générale alors même que nous nous engageons dans un exercice de modernisation de notre institution. Je vous remercie.

Le président : Merci, sénateur Wallace. J'aurais quelques brèves observations à faire avant de laisser la parole à nos collègues. Je vous remercie pour votre version révisionniste des faits, sénateur Wallace, mais je tiens à faire ressortir quelques inexactitudes flagrantes dans l'argumentation que vous venez de nous présenter.

First and foremost, the supreme authority over the Senate of Canada is the Senate of Canada, and Internal Economy has been mandated to administer budgets and administration on behalf of the Senate of Canada, and we report to the Senate of Canada. Whenever any decision is taken that isn't consistent to the majority view of the chamber, any senator can bring that to the attention of the chamber. It can be addressed very quickly.

Second, your premise that somehow Senator Duffy was investigated by a higher authority, I want to remind the public that it was Internal Economy that referred the Duffy file to the RCMP for criminal investigation on May 29, 2013. It didn't happen by osmosis. It was this organization that thought it was important for the RCMP to look at the criminal aspect — the Senate look at the criminal aspect of the expense claims.

Furthermore, you're talking about 4.1 in the ethics code about having to report to this committee. There was never a decision taken on any issue that was so widely consulted, where we widely consulted senators as this particular issue.

Steering went far above and beyond consulting Internal Economy. We consulted every single caucus — Conservative caucus, Liberal caucus. We invited independent senators before a meeting with the CFO in order to discuss the issue. We had a discussion with your own leader, Senator McCoy, on the issue. Steering came away believing that there was a vast majority view that these expenses needed to be treated within the process, the independent arm's-length process, that Internal Economy put into place, where as you appropriately pointed out at the end of your statements when you were commenting on the Auditor General's recommendations, that senators should not be sitting in judgment of senators' expense claims. And I can assure you, at least since May 2015, this committee has not sat in judgment, neither has steering, over senators' expenses. And going forward, as long as this is the makeup of this committee, we will not be sitting in judgment of senators' expense claims, which, Senator Wallace, is what you're trying to do.

Having said that, I also want to point out that you said in your statements that Senator Duffy was treated somewhat differently. What other senators were investigated by the RCMP? Well, 10 other senators were asked to be referred to the RCMP by the Auditor General, and we complied. Thirty senators were reviewed and their files were reviewed by the RCMP and they came to their conclusions.

Even bad lawyers, Senator Wallace, understand there is a distinct difference between criminal investigations, civil investigations and administrative issues. And clearly a criminal court of law does not have authority over our work and our business in the Senate of Canada.

D'abord et avant tout, l'autorité suprême à l'égard du Sénat du Canada appartient au Sénat du Canada. Le Comité de la régie interne a été mandaté pour gérer les budgets et les questions administratives au nom du Sénat du Canada auquel nous devons rendre des comptes. Si jamais nous prenons une décision qui ne convient pas à la majorité des sénateurs, n'importe lequel d'entre eux peut en saisir le Sénat, lequel va régler le tout très rapidement.

D'autre part, vous indiquez que le sénateur Duffy a fait l'objet d'une enquête menée par une autorité supérieure, et je veux rappeler à tous que c'est le Comité de la régie interne qui a transmis le dossier Duffy à la GRC le 29 mai 2013 pour qu'une enquête criminelle soit menée. Cela n'est pas arrivé par simple osmose. C'est notre comité qui estimait important de demander à la GRC de se pencher sur les aspects criminels de cette affaire de demande de remboursement au Sénat.

Vous parlez en outre de l'article 4.1 du code d'éthique qui exige que l'on fasse rapport à notre comité. Je peux vous dire que jamais une décision n'a été prise sur quelque question que ce soit à l'issue d'une consultation aussi vaste auprès des sénateurs que celle que nous avons menée dans ce dossier.

Le comité directeur ne s'est pas contenté de consulter le Comité de la régie interne, loin de là. Nous avons aussi consulté chacun des caucus — les conservateurs comme les libéraux — en plus d'inviter les sénateurs indépendants à participer à une rencontre avec la dirigeante principale des finances pour débattre de cette question. Nous en avons également discuté avec votre propre leader, la sénatrice McCoy. Le comité directeur a conclu qu'il était de l'avis de la grande majorité qu'il convenait de traiter ces dépenses dans le cadre du processus indépendant mis en place par le Comité de la régie interne, car les sénateurs ne doivent pas être ceux qui jugent de la pertinence des dépenses de leurs collègues, comme vous l'avez fait valoir avec justesse en parlant à la fin de votre déclaration des recommandations du vérificateur général. À ce sujet, je peux vous assurer que notre comité ainsi que le comité directeur, ne se sont jamais érigés en juge des dépenses des sénateurs, tout au moins depuis mai 2015. Je peux aussi vous garantir que notre comité dans sa forme actuelle ne siègera pas non plus à l'avenir pour juger de l'admissibilité des demandes de remboursement des dépenses des sénateurs, ce que vous essayez justement de faire, sénateur Wallace.

Cela dit, vous avez également affirmé que le sénateur Duffy a été traité quelque peu différemment. Quels autres sénateurs ont fait l'objet d'une enquête de la GRC? Eh bien, le vérificateur général a demandé que les dossiers de 10 autres sénateurs soient renvoyés à la GRC, et nous avons obtempéré. Trente sénateurs ont fait l'objet d'un examen et leurs dossiers ont été analysés par la GRC, qui a ensuite tiré ses conclusions.

Même un mauvais avocat saurait, sénateur Wallace, qu'il y a une nette différence entre les enquêtes criminelles, les enquêtes civiles et les questions administratives. Et, de toute évidence, un tribunal pénal n'a aucun pouvoir sur nos travaux et nos affaires au Sénat du Canada.

I also want to point out that you said that there's no rule in terms of us garnishing salaries of senators. If you check chapter 3:05 of the SARs 4(1), it is crystal clear, and I will read it to you:

Where a person is indebted to the Senate, the Senate Administration may retain such amount by way of deduction or set-off that is or may become payable to that person by the Senate.

So that's clearly in our rules and clearly within the authority of this committee.

Again I want to highlight your last comments where you're referring to the Auditor General saying that it's inappropriate for political people to be sitting in judgment of their fellow politicians and colleagues. That's why this committee, in May 2015, took an unprecedented decision to say that we will not be taking these decisions any longer, we'll set up an independent arm's-length process with Justice Binnie, and no one is going to question his ability or his impartiality, and every single senator since that time who has had a dispute with finance, be it the 30 that had a dispute with the Auditor General, had the opportunity to go before him.

Again, steering acted within the confines of the guidance that this committee gave that when there is such a dispute, there are only two options: You pay or go before Justice Binnie, and Justice Binnie's decision would be final, firm and binding. That is not a decision of steering. That was a mandate given to steering by this committee, and we worked consistently within that mandate.

I don't want to go any further. I will give the floor now to our colleagues to respond to any other questions or comments.

Senator Batters: First, I want to emphasize that the Senator Duffy issue was dealt with in a criminal court, which is, of course, proof beyond a reasonable doubt. So simply because a criminal court judge finds that the egregious nature of some of Senator Duffy's expenses that we're talking about here did not rise to the level of criminality does not mean that those expenses are appropriately paid by the Senate, i.e., Canadian taxpayers.

Seriously, let's remember what we're talking about here. I don't have the exact figures in front of me, but we're talking about, as I recall, as few thousand dollars — or maybe it was closer to \$10,000 — for Senator Duffy's personal trainer. We're talking about a few thousand dollars for him to pay a speech writer —

The Chair: Senator Batters, because you're going into that element, maybe it would be helpful if we ask the CFO to put forward the general presentation of why we ended up having to come to the point that we've gotten to here.

Senator Batters: Sure, that would be helpful.

The Chair: Just to give a context to what the actual dispute between Finance and Senator Duffy is.

Vous avez également dit qu'il n'y a pas de disposition relative à la saisie des salaires des sénateurs. Si vous consultez le chapitre 3 :05 du Règlement administratif du Sénat, à l'article 4(1), c'est clair comme de l'eau de roche, et je vais vous lire le libellé :

Lorsqu'une personne est endettée envers le Sénat, l'Administration du Sénat peut retenir, par voie de déduction ou de compensation, toute somme qui est ou peut devenir payable à cette personne par le Sénat.

Notre Règlement en fait donc clairement mention, et cela relève visiblement de notre comité.

Par ailleurs, je tiens à souligner vos dernières observations, à savoir que le vérificateur général a affirmé qu'il est inapproprié que des politiciens jugent leurs collègues. C'est pourquoi, en mai 2015, le comité a pris une décision sans précédent, celle de ne plus prendre de telles décisions et d'établir un processus indépendant sous la direction du juge Binnie, sachant que personne ne remet en question sa capacité ou son impartialité. Depuis, chaque sénateur ayant un différend avec la Direction des finances a eu l'occasion de s'adresser au juge, notamment dans le cas du différend opposant les 30 sénateurs au vérificateur général.

Encore une fois, le comité de direction a agi dans les limites du mandat que notre comité lui a confié. Ainsi, en cas de différend, il n'y a que deux options : soit qu'on rembourse le montant, soit qu'on s'adresse au juge Binnie, dont la décision serait définitive, ferme et exécutoire. Cette décision ne relève pas du comité de direction. Il s'agit d'un mandat que notre comité a confié au comité de direction, et nous avons toujours travaillé à l'intérieur de ce mandat.

Je ne veux pas aller plus loin. Je vais maintenant céder la parole à nos collègues pour d'autres questions ou observations.

La sénatrice Batters : Tout d'abord, j'insiste sur le fait que le cas du sénateur Duffy a été tranché devant un tribunal pénal, qui repose, bien entendu, sur le principe de la preuve hors de tout doute raisonnable. Le juge d'un tribunal pénal a conclu que la nature exagérée de certaines dépenses du sénateur Duffy, dont nous parlons ici, n'a pas atteint le niveau d'acte criminel, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il convient que ces dépenses soient payées par le Sénat, c'est-à-dire par les contribuables canadiens.

Sérieusement, ne perdons pas de vue ce dont il est question ici. Je n'ai pas les chiffres exacts sous les yeux, mais si je me souviens bien, on parle de quelques milliers de dollars — peut-être 10 000 \$ — pour l'entraîneur personnel du sénateur Duffy. À cela s'ajoutent quelques milliers de dollars pour payer les services d'un rédacteur de discours...

Le président : Sénatrice Batters, puisque vous abordez ce point, il serait peut-être utile de demander à la dirigeante principale des finances de présenter les grandes lignes de l'affaire pour expliquer comment nous en sommes arrivés là.

La sénatrice Batters : Bien sûr, ce serait utile.

Le président : C'est simplement pour contextualiser le différend entre la Direction des finances et le sénateur Duffy.

Ms. Legault: Thank you Mr. Chair. Before I go to the specific numbers, I want to clarify that the CFO did not ignore the judgment. In fact, my role as your CFO is to ensure that the Senate has an appropriate financial-control framework in place, and, when issues are raised, I go back to the root cause and try to determine if there is a policy clarification required or training or communication or controls that need to be modified. So it is really with that perspective that I reviewed the detailed ruling.

During that detailed review, I found seven expenses claims, and the first one is for \$505. It relates to services provided from November 2011 to March 2012, and the original description that was submitted to Finance to process the invoice was “consulting and editorial services.” That was signed by the senator as the service provided. The ruling is clear that this was for telecom plan over limits. We have a telecom policy for senators. That was in force. That clearly states, in section 2.3, that the total maximum entitlement for voice and data plan for each senator was seven, and Senator Duffy had already reached the limit for his office. Therefore, if all of that information had been submitted at the time of the expense claim, the invoice would not have been paid.

The second one is for \$8. It’s for personal photos. The senator himself indicated that those were personal. This may seem like a very small amount, but, when we’re using taxpayers’ money, we don’t have discretion to accept small or large personal expenses.

The third amount relates to \$500, and it was for services provided between February and June 2010. The original service description provided to Finance, at the time, indicated that this was for “consulting, editorial services.” The ruling clearly reveals that this was for payment for a volunteer. The declaration that volunteers sign is very clear. It indicates that they understand that they will serve without compensation and that they will not make any future claims. We also have a clear policy and office management portal that indicates that volunteers are not remunerated. Again, if the information had been submitted at the time, it would not have been processed by Finance.

The next one is for \$300. It is a little bit different because it was submitted as a makeup invoice to Finance, and this was in March 2009. When Finance received the invoice, a letter was issued to Senator Duffy explaining that this expenditure was not allowed under the Senate guidelines. After that, a new invoice was submitted, and it indicated that this was for “consulting, editorial services, research, writing and revision for heritage project.” The ruling reveals that this related to the makeup services for \$300. So, again, it would not have been processed if it had remained under makeup services.

Mme Legault : Merci, monsieur le président. Avant de passer aux chiffres proprement dits, je tiens à préciser qu’en ma qualité de dirigeante principale des finances, je n’ai pas fait fi du jugement. En fait, mon rôle est de veiller à ce que le Sénat dispose d’un cadre de contrôle financier approprié. Lorsque des problèmes sont soulevés, j’en cherche la cause profonde et j’essaie de déterminer s’il faut apporter des précisions aux politiques, offrir une formation, préparer un document de communication ou modifier les mesures de contrôle. C’est donc dans cette perspective que j’ai examiné en détail la décision.

Dans le cadre de cet examen détaillé, j’ai repéré sept demandes de remboursement de dépenses. La première concerne un montant de 505 \$ pour des services reçus entre novembre 2011 et mars 2012 et, selon la description initiale présentée à la Direction des finances en vue du traitement de la facture, il s’agissait de « services de consultation et de rédaction ». C’était attesté comme tel par le sénateur. Or, la décision révèle clairement que ce montant était lié au dépassement de la limite du plan de télécommunications. En effet, nous avons une politique sur les télécommunications pour les sénateurs, laquelle était en vigueur à l’époque. L’article 2.3 précise que chaque sénateur a droit à une limite maximale de sept forfaits de communication vocale et numérique, et le sénateur Duffy avait déjà atteint la limite pour son bureau. Par conséquent, si tous ces renseignements avaient été présentés au moment du dépôt de la demande de remboursement de dépenses, la facture n’aurait pas été payée.

Le deuxième montant était de 8 \$ pour des photos personnelles. Le sénateur lui-même en a confirmé la nature personnelle. Ce montant peut sembler très insignifiant, mais quand nous utilisons l’argent des contribuables, nous n’avons pas la discrétion d’accepter des dépenses personnelles, qu’elles soient minimes ou considérables.

Le troisième montant est de 500 \$ pour des services reçus entre février et juin 2010. Selon la description initiale présentée à la Direction des finances, à l’époque, il s’agissait de « services de consultation et de rédaction ». Toutefois, la décision révèle clairement que ce montant concernait le paiement à un bénévole. Or, les bénévoles signent une déclaration très claire selon laquelle ils acceptent de travailler sans contrepartie monétaire et de ne jamais réclamer de rémunération. Nous avons également une politique sans équivoque à cet égard ainsi qu’un portail de gestion de bureau dans lequel il est indiqué que les bénévoles ne sont pas rémunérés. Encore une fois, si ces renseignements avaient été présentés à l’époque, la Direction des finances aurait rejeté la demande.

Le montant suivant est de 300 \$. La situation est légèrement différente parce que cette dépense a été présentée à la Direction des finances comme une facture de services de maquillage en date de mars 2009. Quand la Direction des finances a reçu la facture, elle a envoyé une lettre au sénateur Duffy pour lui expliquer que cette dépense n’était pas autorisée conformément aux lignes directrices du Sénat. Par la suite, nous avons reçu une nouvelle facture, dans laquelle cette dépense était associée à des « services de consultation, de recherche, de rédaction et de révision pour un projet patrimonial ». La décision révèle plutôt que c’était lié aux

The next one is the largest amount. It is for \$10,000, for services provided between 2010 and 2012. The service description provided to Finance at the time indicated this was for “consulting, editorial services, research, speech writing and revision on aging of the Canadian population.” The ruling provides the information that those were for personal trainer services. This is not an eligible expense under the Senate policy in force at the time, nor would it be under the current rule.

The two last items: We have one for \$2,500. It relates to an invoice that was submitted for speech writing for October 2010, and the invoice clearly provided the service description accurately, that it was for speech services. What was not disclosed at the time was that the senator also received \$10,000 for the delivery of that speech. If that information had been disclosed to Finance at the time, the \$2,500 would not have been reimbursed for that specific speech.

The last one is a travel claim that was submitted. It relates to September 2012. It was for the amount of \$3,142. All the appropriate supporting documents were provided, including the boarding pass and everything. This was for a travel claim related to the delivery of a speech, but the information that was not disclosed at the time was that the senator also received \$10,000 to deliver that speech. If that information had been disclosed to Finance, the payment for the travel claim would not have been processed.

All together these amounts add up to \$16,955, and this is why I made a recommendation for reimbursement.

The Chair: Thank you for the context, Ms. Legault.

Sorry for interrupting, Senator Batters; you still have the floor.

Senator Batters: Thanks for giving me those numbers so that I can plug them into what I was going to say. To highlight, to me, what I found to be the most egregious expenses were the \$10,000 for Senator Duffy’s personal trainer, \$2,500 for expenses to write a speech that he was paid \$10,000 to deliver, and then the associated travel of \$3,142 and the \$300 for a makeup artist that was used by Senator Duffy. I didn’t hear that before, but it’s interesting that he referred to it as a “heritage project” in his description.

The expenses were funneled by Senator Duffy, we heard through the trial, through a third party, where the contract Senator Duffy set up did not in any way accurately reflect the true purpose of that contract. As such, Senate Finance administration

services de maquillage de 300 \$. Donc, là encore, cette demande n’aurait pas été traitée si cette dépense était restée dans la catégorie des services de maquillage.

Le montant suivant est le plus important : 10 000 \$ pour des services reçus entre 2010 et 2012. Selon la description fournie à la Direction des finances à l’époque, il s’agissait de « services de consultation, de recherche, de rédaction de discours et de révision sur le vieillissement de la population canadienne ». Or, d’après ce qu’on peut lire dans la décision, c’était en réalité des services d’entraîneur personnel. Ce n’est pas une dépense admissible au titre de la politique du Sénat en vigueur à l’époque, ni en vertu du Règlement actuel.

L’avant-dernier montant s’élève à 2 500 \$. Cette dépense est liée à une facture qui a été présentée pour la rédaction d’un discours prononcé en octobre 2010 et, en l’occurrence, la description des services était parfaitement exacte, à savoir qu’il s’agissait de services de rédaction de discours. Ce que nous ne savions pas à l’époque, c’était que le sénateur avait également reçu un paiement de 10 000 \$ pour ce discours. Si cette information avait été divulguée à la Direction des finances à l’époque, le montant de 2 500 \$ n’aurait pas été remboursé pour ce discours précis.

Enfin, le dernier montant concerne une demande de remboursement des frais de déplacement en septembre 2012. Il s’agit d’un montant de 3 142 \$. Tous les documents justificatifs pertinents avaient été fournis, y compris la carte d’embarquement et tout le reste. Ces frais de déplacement étaient liés à un discours, mais l’information dont nous ne disposions pas à l’époque, c’était que le sénateur avait également reçu 10 000 \$ pour avoir prononcé le discours. Si cette information avait été communiquée à la Direction des finances, la demande de remboursement des frais de déplacement n’aurait pas été traitée.

Pris ensemble, ces montants s’élèvent à 16 955 \$, et c’est pourquoi j’ai recommandé que cette somme soit remboursée.

Le président : Merci, madame Legault, d’avoir situé le débat dans son contexte.

Je suis désolé, sénatrice Batters, de vous avoir interrompue; vous avez toujours la parole.

La sénatrice Batters : Je vous remercie de m’avoir fourni ces chiffres afin que je puisse les utiliser dans le cadre de mon intervention. Ce que j’ai trouvé le plus scandaleux, et je tiens à le souligner, c’est le montant de 10 000 \$ pour l’entraîneur personnel du sénateur Duffy, les dépenses de 2 500 \$ pour la rédaction d’un discours alors que le sénateur a reçu 10 000 \$ pour le prononcer, ainsi que les frais de déplacement connexes de 3 142 \$, sans oublier les 300 \$ pour les services de maquillage. Je n’ai jamais entendu une chose pareille, mais il est intéressant de voir que le sénateur Duffy décrit cela comme un « projet patrimonial ».

D’après ce que nous avons entendu tout au long du procès, ces dépenses ont été détournées par le sénateur Duffy par l’entremise d’une tierce partie : ainsi, le contrat établi par le sénateur Duffy ne correspondait aucunement à l’objectif véritable des services

had no way of knowing what these expenses really were and was in no position to provide the proper assessment of those expenses at the time.

As stated by our CFO this morning, in fact, we know that at least one of those expenses, that makeup artist expense, was initially submitted by Senator Duffy to Senate Finance and was rejected by Senate Finance.

I think it's also important to remind everyone that Senator Duffy was the only senator dealt with by a suspension motion in our chamber in November 2013 who did not personally pay back any of his improper expenses. That was unlike Senator Wallin and Senator Brazeau, who repaid their amounts owing. Senator Duffy did not personally pay back any of his improper expenses, as judged at that particular time. Of course, the suspension motion did not deal with these expenses because we didn't know about them.

Senator Wells: Thank you, Pascale, for going over that list. I think it's important that that stays fresh in our minds so that we stay on topic and don't go into areas that are maybe a little bit more clouded.

The process is clear. One thing I do find disturbing — if I may ask Senator Wallace — with this motion is that you're advocating for reimbursement. You've put a motion for reimbursement; I have that correct.

One of the specific expenses that I find not only disturbing as an expense claimed but also extremely disturbing that you're advocating for this to be an accepted practice within the Senate expense rules is the charging to the Senate for a speech or, in general terms, for what could be described as, and clearly what is, a cost to the Senate for someone's personal business, not just their personal activities but their personal business. If Senator Duffy, which we believe to be the case, has a company, and that company includes him giving speeches across Canada, or wherever those speeches may be, and he gets paid \$10,000, for which he was paid to give the speech and it didn't go to the Senate, it went to Senator Duffy or his company or his enterprise. It disturbs me that you believe, which is what it appears to me that you're advocating for, that expenses that are clearly for a personal business enterprise can be charged to the Senate, payment can be made to that personal business enterprise and that you think that's acceptable. Am I getting this wrong?

Senator Wallace: I would not disagree with you that —

The Chair: Senator Wallace, if I may allow all your colleagues to have a round. You have had ample opportunity to put your case forward. Maybe other senators can weigh in, and he can take the questions in the end.

rendus. Par conséquent, la Direction des finances du Sénat n'avait aucun moyen de savoir quelles étaient les dépenses réelles, d'où l'impossibilité de les évaluer correctement à l'époque.

En fait, comme vient de le déclarer notre dirigeante principale des finances, nous savons qu'au moins une des dépenses présentées par le sénateur Duffy — soit les coûts liés aux services de maquillage — avait initialement été refusée par la Direction des finances du Sénat.

Je crois qu'il est également important de rappeler à tout le monde que le sénateur Duffy est le seul sénateur faisant l'objet d'une motion de suspension au sein de notre Chambre, depuis novembre 2013, à ne pas avoir remboursé personnellement ses dépenses inappropriées. Contrairement à lui, les sénateurs Wallin et Brazeau ont remboursé leurs sommes dues. Le sénateur Duffy, pour sa part, n'a pas personnellement remboursé les dépenses qui avaient alors été jugées inappropriées. Bien entendu, la motion de suspension ne portait pas sur ces dépenses puisque nous n'en savions rien.

Le sénateur Wells : Merci, Pascale, de nous avoir dressé la liste des dépenses. Selon moi, il est important de garder cela à l'esprit pour que nous puissions nous en tenir à l'objet de la discussion, sans nous embarquer dans des sujets qui sont peut-être un peu plus nébuleux.

Le processus est bien clair. Ce que je trouve inquiétant dans cette motion — si vous me le permettez, sénateur Wallace —, c'est que vous réclamez que les sommes saisies soient remboursées. Vous avez proposé une motion de remboursement; j'ai donc bien compris.

Une des dépenses qui me choquent le plus non seulement parce qu'elle figure dans une demande de remboursement, mais surtout parce que vous recommandez qu'une telle pratique soit acceptée aux termes des règles du Sénat sur les dépenses, c'est l'idée de facturer le Sénat pour la rédaction d'un discours ou, de façon générale, pour ce qu'on pourrait décrire comme — et c'est clairement le cas ici — un coût lié aux affaires personnelles d'un sénateur; on ne parle pas seulement d'une activité personnelle, mais d'une entreprise personnelle. Si le sénateur Duffy, pour autant que nous sachions, possède une entreprise et que, dans le cadre de ses fonctions, il doit notamment faire des discours partout au Canada ou n'importe où ailleurs, en échange d'un paiement de 10 000 \$, ces fonds ne sont pas versés au Sénat, mais au sénateur Duffy ou à son entreprise. Ce que je déplore, c'est que vous croyez qu'il est possible de facturer au Sénat des dépenses qui sont clairement liées à l'exploitation d'une entreprise personnelle et qu'il est acceptable que le Sénat rembourse ce genre de coûts — c'est d'ailleurs, me semble-t-il, ce que vous préconisez. Est-ce que je me trompe?

Le sénateur Wallace : Je ne disconviens pas que...

Le président : Sénateur Wallace, j'aimerais permettre à tous vos collègues de prendre la parole. Vous avez eu amplement l'occasion d'exposer votre cause. D'autres sénateurs pourront peut-être exprimer leur point de vue, et vous pourrez répondre aux questions à la fin.

Senator Wells: Thank you, chair, but I would like a specific answer to that. If that's the case, then the use of Senate resources for personal use is turned on its head. I would like a direct answer.

The Chair: We will give Senator Wallace the opportunity to respond to that.

Senator Cordy: Thank you, Senator Wallace, for bringing this in the open in case anybody has questions. I think everybody is pretty clear on what the expenses were and why decisions were made. I appreciate that.

When I hear about the expenses that were claimed, I cannot in good conscience support that the taxpayers of Canada pay \$10,000 to any senator or any MP or any public servant — taxpayers of Canada, from my province of Nova Scotia — pay \$10,000 so that I could have a personal trainer, or \$300 for makeup, or \$2,500 for somebody to write a speech for which I get paid \$10,000.

What I find even more offensive is that the reasons for the expenses were misleading to Finance, and it was only because of the court case that Finance determined that misinformation was provided by Senator Duffy in order to get these expenses refunded. I find that quite offensive. So I thank Pascale very much for bringing this to the attention of everyone around the table.

Senator Tannas: I hope this is the last chapter in what's been a very sad story. Again, I also want to thank Pascale, although I was so discouraged to hear the descriptions. But it does get the blood running enough to say that I am absolutely committed to doing whatever is necessary — and I suspect all senators, with the exception of a very small number — to authorize, sanctify all the decisions that were made to try to manage this situation in as fair a way as possible. The dispute resolution process was established to take all of this out of senators' hands so we wouldn't be doing exactly what we are being asked to do here right now.

We've heard a lot about Justice Vaillancourt and understand all about that. He had a job to do, to decide whether or not Senator Duffy ought to go to jail or not for these kinds of activities. He made his decision and gave his rationale.

As part of the process that we've gone through, we hired a Supreme Court justice to be here so that any one of our senators could go through the process to get an outside, absolutely 100 per cent impartial decision around specific expenses; not whether or not a senator went to jail, just whether or not these expenses were due. Justice Binnie went a step further and publicly said that the *Rules of the Senate* are sufficiently clear for those who wish to follow them, and made decisions and dealt with,

Le sénateur Wells : Merci, monsieur le président, mais j'aimerais avoir une réponse précise à ma question. Si c'est le cas, alors cela change carrément l'utilisation des ressources du Sénat à des fins personnelles. J'aimerais obtenir une réponse directe.

Le président : Nous donnerons au sénateur Wallace l'occasion de répondre à cette question.

La sénatrice Cordy : Merci, sénateur Wallace, d'avoir traité de cette question ouvertement au cas où certains d'entre nous s'interrogeraient à ce sujet. Je crois que tout le monde a bien compris en quoi consistaient les dépenses et pourquoi certaines décisions ont dû être prises. Je vous en suis reconnaissante.

Quand j'entends parler des dépenses qui ont été réclamées, je ne peux pas accepter, en toute conscience, que les contribuables canadiens paient 10 000 \$ à un sénateur, à un député ou à tout fonctionnaire ou que les contribuables de l'ensemble du pays, y compris ceux de ma province, la Nouvelle-Écosse, paient 10 000 \$ pour que je puisse avoir un entraîneur personnel ou 300 \$ pour des services de maquillage ou 2 500 \$ pour la rédaction d'un discours qui me rapportera 10 000 \$.

Ce que je trouve encore plus offensant, c'est que les justifications données pour les dépenses ont induit en erreur la Direction des finances. D'ailleurs, c'est strictement grâce au procès que la Direction des finances s'est rendu compte que le sénateur Duffy avait fourni des renseignements erronés afin de se faire rembourser ces dépenses. Je trouve cela tout à fait insultant. Je remercie donc Pascale d'avoir porté ce dossier à l'attention de tout le monde autour de la table.

Le sénateur Tannas : J'espère qu'il s'agit du dernier chapitre de ce qui a été une bien triste histoire. Je tiens, moi aussi, à remercier Pascale, même si j'ai été très découragé d'entendre les descriptions. En tout cas, cela m'enrage tellement que je suis bien résolu à faire tout ce qui s'impose — et je suis persuadé que tous les sénateurs partagent ce sentiment, à quelques exceptions près — pour autoriser et appliquer l'ensemble des décisions qui ont été prises afin d'essayer de gérer cette situation de la façon la plus juste possible. Le processus de règlement des différends a été établi pour éviter que les sénateurs s'occupent de telles questions de sorte qu'ils n'aient pas à faire ce qu'on nous demande précisément de faire ici en ce moment.

Nous avons beaucoup entendu parler du juge Vaillancourt et nous comprenons tout cela. Il avait une tâche à accomplir : celle de décider si le sénateur Duffy devrait, oui ou non, d'aller en prison pour ce genre d'activités. Le juge a rendu sa décision et il a présenté ses arguments.

Dans le cadre du processus que nous avons suivi, nous avons retenu les services d'un juge de la Cour suprême afin que tout sénateur puisse obtenir, au terme du processus, une décision indépendante et entièrement impartiale en ce qui concerne des dépenses précises; il ne s'agissait pas de déterminer si un sénateur devait ou non être emprisonné, mais si les dépenses en question étaient appropriées. Le juge Binnie est allé encore plus loin en déclarant publiquement que le *Règlement du Sénat* est suffisamment

roughly, 20 senators that went through the process and actually made a number of revisions to the views that the Auditor General came to.

People that went through that process expressed their satisfaction. We didn't have anybody spin out of that process to say it was bad or flawed. In fact, people thanked Justice Binnie in many cases and paid the expenses that were judged to be due out of that process.

The consultation that went on here, to make sure that we wanted to continue to use that dispute resolution process in these new expenses that came out into the public domain as a result of the Duffy trial, was done. I, as a member of my caucus and as a member of this committee, felt I was sufficiently consulted all the way along and agreed, as I think most of us did, that we wanted to see the process continue to its conclusion.

I'm happy to vote on this particular motion. I'm happy to vote on any others that we need to ratify the decisions. If there was something that was improperly done, a step that wasn't taken, a rule that wasn't adequately parsed and dealt with, I'd be happy if we wanted to take some kind of a blanket ratification of ourselves. I think if it was necessary — I don't think it is — we could take it to the entire Senate, and I think we would handily get ratification. If that's what everybody thinks is necessary here, which I don't, but I put that on the table so that we can put this to rest and get on with the business of serving Canadians. Thank you.

Senator Marshall: Thank you very much. I won't belabour the point. I associate myself with the comments of my colleagues, especially Senator Tannas.

But I do have one question for Senator Wallace. In preparing your motion, were you aware of the details that Pascale provided to us this morning, or is that the first time you were aware of the details?

Senator Wallace: Do you want me to answer that now?

Senator Marshall: It's just a "yes" or "no."

The Chair: Why don't we allow Senator Wallace an opportunity at the end to answer all of our questions?

Senator Marshall: Okay. Thank you.

The Chair: Senator Wallace?

Senator Wallace: Thank you, chair. I want to thank all of you, and I certainly speak for myself. I wish I was not here speaking on this. I've done it because I feel it had to be done. I'm also not surprised that not everybody in the room agrees with me, but that's the job we have as senators. So I thank you for your comments.

clair pour ceux qui souhaitent en suivre les dispositions. C'est ainsi qu'il a rendu ses décisions et tranché des cas pour une vingtaine de sénateurs qui se sont soumis au processus; il a d'ailleurs apporté un certain nombre de révisions aux conclusions du vérificateur général.

Ceux qui ont eu recours au processus se sont dits satisfaits des résultats. Personne n'en est sorti en disant que c'était mauvais ou boiteux. En fait, dans bien des cas, les personnes concernées ont remercié le juge Binnie et elles ont remboursé les sommes jugées exigibles à l'issue du processus.

Nous avons mené une consultation ici même pour être certains que nous voulions continuer d'utiliser le processus de règlement des différends à l'égard des nouvelles dépenses qui ont été rendues publiques à la suite du procès du sénateur Duffy. En tant que membre de mon caucus et membre du comité, j'ai estimé avoir été suffisamment consulté tout au long du processus et j'ai convenu, comme la plupart d'entre vous, je crois, que le processus doit se poursuivre jusqu'au bout.

Je serais heureux de voter au sujet de cette motion ou de toute motion nécessaire à la ratification des décisions. Si quelque chose a été mal fait, si une démarche n'a pas été prise ou si une règle n'a pas adéquatement été analysée et appliquée, je serais heureux de procéder à notre propre sorte de ratification globale si vous le souhaitez. Je pense qu'au besoin — même si je ne pense pas que ce soit nécessaire —, nous pourrions saisir le Sénat en entier de l'affaire, et nous obtiendrions aisément une ratification. Si c'est ce que tous les membres jugent nécessaire dans le cas présent, même si je ne considère pas que ce le soit, c'est ce que je propose de faire pour régler la question et reporter notre attention à notre rôle : celui de servir la population du Canada. Merci.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup. Je ne m'attarderai pas trop à cette affaire. Je partage l'avis de mes collègues, particulièrement celui du sénateur Tannas.

J'ai toutefois une question pour le sénateur Wallace. Lorsque vous avez préparé votre motion, étiez-vous au fait des détails que Pascale nous a communiqués ce matin, ou est-ce la première fois où vous en entendez parler?

Le sénateur Wallace : Voulez-vous que je vous réponde maintenant?

La sénatrice Marshall : Répondez simplement par « oui » ou par « non ».

Le président : Pourquoi ne pas laisser au sénateur Wallace l'occasion de répondre à nos questions à la fin de la séance?

La sénatrice Marshall : D'accord. Merci.

Le président : Sénateur Wallace?

Le sénateur Wallace : Merci, monsieur le président. Je tiens à vous remercier tous, et je parle certainement en mon nom. J'aimerais ne pas être ici à traiter de cette affaire. Je l'ai fait parce que je considère que cela devait être fait. Je ne m'étonne pas non plus que tous les membres du comité ne partagent pas mon avis, mais cela fait partie de notre travail de sénateurs. Je vous remercie donc de vos commentaires.

Perhaps dealing with the CFO's description of the seven items, because that's really at the heart of it, that total \$16,955. I think each of you know me well enough when I say this: I would not be one to advocate that taxpayers' money be used for improper purposes. I would never knowingly make a claim myself. Anyway, I think you probably realize that. I wouldn't advocate for something that I felt was clearly wrong. I wouldn't do that.

In coming to the conclusions that I did, and with the CFO's comments on each of the seven — yes, she did appear before our independent senators' group back in May and described what her conclusions were. At that meeting a number of us, certainly myself, had questions and exceptions with some of the conclusions. We had a discussion back and forth.

I would say, and I guess you could call that a consultation, but myself and others didn't feel that there was a going back and forth to see if there was any movement. It was simply that this is the position. But I appreciated the opportunity to hear that.

So on each of these items I wasn't there. I didn't hear, beyond that presentation, the conclusions of your department, but I based my conclusions on the facts. Each and every one of these items was considered exhaustively in Justice Vaillancourt's decision. He made decisions on each and every one of these as to whether or not he felt they complied with our rules and policies.

Now, he heard witnesses. We had witnesses from Senate Finance, Legal and Human Resources. There were witnesses called by the Senate who gave the evidence on exactly what the CFO was saying today. He heard that. The recipients of these monies were also called to give evidence.

So when I look at it, I look at the evidence, I look at what did he hear and what was his conclusion. I've heard a characterization of some of these expenses, the personal trainers and speeches. And those were the interpretations put forward by the Crown in the case. Justice Vaillancourt heard all of that. He not only had to make an ultimate decision if there was criminality, and in which case he certainly found there wasn't. All 31 charges were dismissed. But to get to that point, he had to apply and interpret the evidence he heard before him to the rules, and he did that with an objective, unbiased view of it. To me, that provided the factual basis.

I could listen to the characterization of some of these. Would I be comfortable with some of those items? No, I would not. The facts were thoroughly examined, and I'm dealing with the facts. The Senate had full opportunity to present all of the points that we've heard here today — and more — and that was his conclusion.

Parlons peut-être de la description que la dirigeante principale des finances a faite des sept dépenses qui totalisent 16 955 \$, car c'est vraiment au cœur de la question. Je pense que chacun d'entre vous me connaît suffisamment pour savoir que je ne recommanderais pas d'utiliser l'argent des contribuables à des fins inappropriées. Jamais je ne ferais sciemment de réclamation moi-même. Quoi qu'il en soit, je pense que vous êtes conscients que je ne défendrais pas quelque chose que je considérerais comme inapproprié. Je n'agirais pas ainsi.

Pour ce qui est des conclusions auxquelles je suis arrivé et des observations de la dirigeante principale des finances sur chacune des sept dépenses, cette dernière a comparu devant notre groupe de sénateurs indépendants en mai et nous a fait part de ses conclusions. Au cours de cette réunion, un certain nombre de sénateurs — dont moi, certainement — avaient des questions et des objections à propos de ces conclusions, et nous avons discuté de l'affaire.

Je suppose qu'on peut appeler cela une consultation, mais moi et certains sénateurs n'avons pas eu l'impression qu'on avait discuté pour voir si les opinions avaient changé. C'est simplement la position. Je vous remercie toutefois de m'avoir donné l'occasion d'entendre vos observations.

Je n'étais pas là lorsqu'il a été question des dépenses. J'ai assisté à l'exposé, mais je n'ai pas entendu les conclusions de votre service; j'ai fondé mes conclusions sur les faits. Chacune de ces dépenses a été examinée en profondeur par le juge Vaillancourt. Il a pris des décisions sur chacune d'entre elles, jugeant si elles étaient conformes ou non avec nos règles et nos politiques.

Il a entendu des témoins. Nous avons reçu des représentants des services des finances, des services juridiques et des ressources humaines du Sénat. Certains témoins convoqués par le Sénat ont tenu exactement les mêmes propos que ceux que la dirigeante principale des finances a tenus aujourd'hui. Le juge a entendu ces opinions. Les personnes qui ont reçu l'argent ont également été appelées à témoigner.

Ainsi, lorsque je me penche sur la question, j'étudie les témoignages, les informations que le juge a reçues et sa conclusion. J'ai entendu une description des dépenses, en ce qui concerne notamment les entraîneurs personnels et les discours. Ce sont les interprétations présentées par la Couronne dans cette affaire. Le juge Vaillancourt a entendu tout cela. Non seulement il devait décider s'il y avait eu acte criminel — et il a certainement déterminé qu'il n'y en avait pas, rejetant les 31 accusations —, mais pour en arriver à cette conclusion, il a dû appliquer et interpréter les témoignages qu'il a entendus et les règles, et il l'a fait en examinant le dossier de manière objective et impartiale. À mon avis, cela constitue le fondement factuel.

Je pourrais écouter des explications au sujet de ces dépenses. Me sentirais-je à l'aise à l'égard de certaines d'entre elles? Non. Les faits ont été examinés en profondeur, et c'est aux faits que je m'intéresse. Le Sénat a eu amplement l'occasion de faire valoir tous les points que nous avons entendus aujourd'hui — et plus — et il en est arrivé à cette conclusion.

Again, and Senator Batters and others have said it and I agree, the test to be applied in a criminal case is different than a civil case. The testing consideration we may have internally within the Senate may be and would be different than the test to be met in a criminal case. I agree with that, the ultimate decision. But the factual basis is the same. The interpretation of the rules and policies in an objective way is the same.

All of us, having gone through the Auditor General's audit, each and every one of us knows the problems of our rules and the interpretation that we gave them and how each of us submitted our expenses. For each of us, there was questioning by the Auditor General. He didn't know the background of how it had been dealt with. He just ran it objectively, "This is what the rules say. This is what I believe objectively is the right conclusion." In many cases we disagreed with that. We said, "That's not the way we dealt with this internally."

My point is we dealt with each of those situations. We understand bringing someone in objectively to look at these things. There may be a different interpretation than what there would be internally, but I would say to you that must be the test. Each of us has to be able to read the rules and understand them in an objective way. And that's what Justice Vaillancourt did.

That's my thought on that list of them. I base my thoughts on the facts, and I described to you where those facts originated from.

The other thing I would say to Senator Housakos is there were consultations with leaders, there were consultations with caucuses, and I'm sure there were. I know you well. You would not deal with something in a vacuum and in isolation. So I completely understand that, and I'm sure that occurred.

I can see when you refer to consultations with the different groups that there was a consultation, but it wasn't a give and take. It was just, "Here is our opinion on it, and that's what we're here to tell you."

On matters of this importance, consultations, discussions, speaking to some senators, all of that is great background. The bottom line is we have to look at who makes the decision in these matters according to our rules. Is it Internal Economy? Is it steering? Are meetings called and dealt with in a proper form? That's my point in the dispute resolution process. That meeting of all members did not occur.

The Chair: Senator Wallace, thank you.

Very briefly, I just want to highlight a little nuance to your argument there when you say that Justice Vaillancourt dealt with these issues. The Senate was never asked to come and present our

Je le répète — et la sénatrice Batters et d'autres personnes l'ont souligné, et je partage leur avis —, les critères qui s'appliquent dans une affaire criminelle différent de ceux utilisés dans une affaire civile. Les critères que nous appliquons peut-être au Sénat pourraient être et seraient différents de ceux utilisés dans une affaire criminelle. Je suis en accord avec la décision finale. Le fondement factuel reste toutefois le même. L'interprétation objective des règles et des politiques est la même.

Pour avoir été soumis à l'audit du vérificateur général, nous connaissons tous les problèmes afférents à nos règles, à l'interprétation que nous en faisons et à la manière dont nous présentons nos dépenses. Chacun d'entre nous a été interrogé par le vérificateur général. Il ignorait comment nous procédions. Il a examiné la question objectivement, étudiant la teneur des règles et tirant ce qu'il considérait objectivement comme la bonne conclusion. Dans bien des cas, nous n'étions pas d'accord avec lui et nous avons fait remarquer que ce n'était pas ainsi que nous procédions à l'interne.

Ce que je veux dire, c'est que nous avons fait face à chacune de ces situations. Nous comprenons qu'il faille faire intervenir quelqu'un pour examiner objectivement les faits. Cette personne pourrait les interpréter autrement que nous le ferions à l'interne, mais ce doit être le critère. Chacun d'entre nous doit pouvoir lire les règles et les comprendre de manière objective, et c'est ce que le juge Vaillancourt a fait.

Voilà ce que je pense de la liste des dépenses. J'ai fondé ma réflexion sur les faits, dont je vous ai expliqué l'origine.

Je ferais aussi remarquer au sénateur Housakos que des consultations ont été menées auprès des leaders et des caucuses. Je suis certain qu'il y a eu des consultations. Je vous connais bien. Vous n'examineriez pas quelque chose isolément ou en l'absence de tout contexte. Je comprends donc parfaitement et je suis certain que des consultations ont eu lieu.

Je peux voir, lorsque vous faites référence aux consultations des divers groupes, qu'il y a eu une consultation, mais ce n'était pas un échange. On s'est contenté de dire « Voici notre opinion sur la question, et voilà ce que nous vous disons à ce sujet. »

Dans des dossiers de cette importance, les consultations, les discussions et les échanges avec les sénateurs sont essentiels. Ce qu'il faut, c'est déterminer qui prend les décisions dans ces affaires en fonction de nos règles. Est-ce le comité de régie interne, le comité directeur? Convoque-t-on et tient-on des séances en bonne et due forme? Voilà où je veux en venir au sujet du processus de règlement des différends. Il n'y a pas eu de séance avec tous les membres.

Le président : Merci, sénateur Wallace.

J'apporterais très brièvement une légère nuance à vos propos lorsque vous dites que le juge Vaillancourt a examiné la question. Le Sénat n'a jamais été invité à présenter son point de vue sur ces

case on these particular expenses, for example. As you appropriately pointed out, it was a criminal case on criminal charges.

Our dispute with Senator Duffy — and I say “us” meaning Finance’s dispute — was an administrative dispute, and he was given the same opportunity all the rest of us were given since we put that independent dispute mechanism in place.

The only people who say they have not been treated fairly in the last year and a half, since putting the dispute resolution in place, is the leadership of the Senate because of circumstances — myself and the Leader of the Opposition at the time, the Leader of the Government, where we did not have an opportunity to go before Judge Binnie. We accepted the ruling of the Senate and of this committee, and I just paid back those expenses.

I’m glad you highlighted today that in May — that was the time we asked Pascale to go and reach out to all caucus members and all senators.

Senator Wallace, the bottom line — where I take exception with the premise here — is that steering did everything we could to reach out, consult the whole Senate and come to the conclusion that I’m so comfortable we came to, is that the vast majority of our colleagues felt that we should maintain the independent process that we have in place, that Judge Binnie was a credible person and able to adjudicate over these issues. I stand by that today. I’m a little disappointed that Senator Duffy didn’t take the opportunity to go before Judge Binnie and get the ruling that many of our colleagues had on these types of disputes.

I don’t want to belabour this any further. I’d like this motion to go to a vote before this committee.

Senator Wallace, again in the spirit of democracy and transparency, understand clearly that we’re a body that is given guidelines by the Senate. If you’re not satisfied with the answers you got today, I encourage you to move this motion on the Senate floor. I think if you do that, it will validate what steering got back as an opinion from colleagues.

I consulted you personally, and your opinion at the time, Senator Wallace, was the same as it was today. I respect the consistency in your opinion.

The leader of your group, Senator McCoy, her position was consistent then as it is today, but unfortunately or fortunately, depending on which side of the coin you stand, the vast majority of leadership in the Senate and senators gave us the indication that this file is going to be treated like every other file, and we can’t make exceptions.

What you’re asking, Senator Wallace, is for us to make an exception. I’ll give you the last word for a minute and then we’ll take the motion to a vote.

dépenses, par exemple. Comme vous l’avez fait remarquer avec justesse, il s’agissait d’une affaire criminelle dans le cadre de laquelle des accusations criminelles avaient été portées.

Notre différend avec le sénateur Duffy — et quand je dis « nous », je fais référence au comité des finances — était d’ordre administratif, et le sénateur a eu la même occasion que le reste d’entre nous de faire valoir son point de vue depuis que nous avons instauré un mécanisme de règlement des différends.

Les seuls qui affirment ne pas avoir été traités équitablement au cours de la dernière année et demie, soit depuis la mise en place de ce mécanisme, ce sont les leaders du Sénat, en raison des circonstances. Moi-même, le leader de l’opposition de l’époque et le leader du gouvernement n’avons pas eu l’occasion de comparaître devant le juge Binnie. Nous avons accepté la décision du Sénat et du comité, et j’ai remboursé les dépenses jugées inappropriées.

Je suis heureux que vous ayez fait remarquer aujourd’hui que c’est en mai que nous avons demandé à Pascale de communiquer avec l’ensemble des membres du caucus et des sénateurs.

J’ai toutefois une objection par rapport à votre prémisse, sénateur Wallace. Sachez que le comité directeur a fait tout son possible pour communiquer avec les sénateurs, consulter l’ensemble du Sénat et en arriver à une conclusion avec laquelle je suis très à l’aise. La vaste majorité de nos collègues ont jugé que nous devrions maintenir le processus indépendant en place actuellement, et que le juge Binnie était une personne crédible et capable de trancher dans ces affaires. C’est d’ailleurs toujours ce que je pense aujourd’hui. Je suis quelque peu déçu que le sénateur Duffy n’ait pas profité de l’occasion pour comparaître devant le juge Binnie et obtenir un jugement, comme l’on fait un grand nombre de nos collègues dans ces types de différends.

Je ne veux plus débattre de cette question. Je voudrais que le comité mette cette motion aux voix.

Sénateur Wallace, toujours dans l’esprit de démocratie et de transparence, comprenez clairement que nous sommes un organe auquel le Sénat a donné des directives. Si la réponse que vous recevez aujourd’hui ne vous satisfait pas, je vous encourage à proposer cette motion devant le Sénat. Je pense que vous vous apercevrez qu’il confirmera l’opinion que le comité directeur a obtenue de nos collègues.

Je vous ai consulté personnellement, sénateur Wallace, et votre opinion d’alors étant la même que celle d’aujourd’hui. Je respecte cette constance.

La leader de votre groupe, la sénatrice McCoy, avait la même opinion qu’aujourd’hui, mais malheureusement ou heureusement, selon la position que l’on adopte dans cette affaire, la vaste majorité de la direction du Sénat et des sénateurs nous ont indiqué que ce dossier serait traité à l’instar de tous les dossiers, et que nous ne pouvons faire d’exception.

Or, c’est une exception que vous nous demandez de faire, sénateur Wallace. Je vous céderai la parole pour une dernière intervention d’une minute, puis nous procéderons au vote.

I'll give Senator Wallace a chance.

Senator Wallace: Thank you for that. I have just some comments about Justice Binnie. I completely agree. You couldn't say enough about Justice Binnie. He is an extremely credible individual. I believe having him as a final arbitrator, as set up in the dispute resolution process and removing at least that part of it from this committee, was a very good move. But in our rules and in section 4.1, senators are not compelled to opt for arbitration. That was envisaged in section 4.1 of the dispute resolution process, that if the person doesn't pay and doesn't opt for arbitration, then something happens. What happens? Steering submits a report and the committee makes a decision what to do with it. That's my point.

If the intention of Internal Economy was that it had to go to arbitration, the rules could have said that.

The Chair: Senator Wallace, there was nothing to report to this committee because this committee gave steering clear mandate that he either go before Justice Binnie — and that is not Senator Duffy — that all disputes go before Justice Binnie and his decision is final. Senators who choose not to go before Judge Binnie — and I use myself as an example — have to pay.

Colleagues, I will read the motion from Senator Wallace:

That the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration immediately revoke and rescind the decision for Senator Duffy to reimburse —

An Hon. Senator: Dispense.

The Chair: Given the sensitivity of the subject, I will ask for a voice vote on the record.

Daniel Charbonneau, Clerk of the Committee: Honourable senators, I will call the members' names, beginning with the chair and going in alphabetical order. Senators can verbally indicate whether they vote for or against or abstain.

The Honourable Senator Housakos.

Senator Housakos: Against.

Mr. Charbonneau: The Honourable Senator Ataullahjan.

Senator Ataullahjan: Against.

Mr. Charbonneau: The Honourable Senator Batters.

Senator Batters: Against.

Mr. Charbonneau: The Honourable Senator Campbell.

Senator Campbell: Against.

Mr. Charbonneau: The Honourable Senator Cordy.

Senator Cordy: Against.

Mr. Charbonneau: The Honourable Senator Downe.

Senator Downe: Against.

J'accorderai au sénateur Wallace une occasion de s'exprimer.

Le sénateur Wallace : Je vous en remercie. Je n'ai que quelques remarques à formuler au sujet du juge Binnie. Je partage entièrement votre avis : le juge Binnie ne mérite que des compliments et est extrêmement crédible. Je pense que c'était une excellente idée de lui demander de prendre une décision finale dans ce dossier dans le cadre du processus de règlement des différends et de retirer au moins ce rôle au comité. Mais selon nos règles et l'article 4.1, les sénateurs ne sont pas obligés de recourir à un processus d'arbitrage. En vertu de cet article, si une personne ne paie pas et ne se prévaut pas du processus d'arbitrage, alors quelque chose se passe. Que se passe-t-il? Le comité directeur présente un rapport et le comité décide de ce qu'il convient de faire. Voilà où je veux en venir.

Si le comité de régie interne voulait que l'arbitrage soit obligatoire, les règles auraient pu le stipuler.

Le président : Sénateur Wallace, le comité directeur n'avait pas matière à faire rapport au comité, car nous lui avons clairement indiqué que tous les différends doivent être renvoyés au juge Binnie, qui prend une décision finale. Or, le sénateur Duffy a choisi de ne pas recourir à ce processus. Les sénateurs qui décident de ne pas comparaître devant le juge Binnie, comme moi, doivent payer.

Chers collègues, je vais vous lire la motion du sénateur Wallace :

Que le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration révoque et annule immédiatement la décision voulant que le sénateur Duffy rembourse...

Des voix : Des dépenses.

Le président : Compte tenu du caractère délicat de l'affaire, je demanderai un vote de vive voix aux fins du compte rendu.

Daniel Charbonneau, greffier du comité : Honorables sénateurs, je nommerai chaque membre, en commençant par le président et en procédant par ordre alphabétique. Les sénateurs peuvent indiquer oralement s'ils votent pour ou contre la motion ou s'ils s'abstiennent.

L'honorable sénateur Housakos.

Le sénateur Housakos : Contre.

M. Charbonneau : L'honorable sénatrice Ataullahjan.

La sénatrice Ataullahjan : Contre.

M. Charbonneau : L'honorable sénatrice Batters.

La sénatrice Batters : Contre.

M. Charbonneau : L'honorable sénateur Campbell.

Le sénateur Campbell : Contre.

M. Charbonneau : L'honorable sénatrice Cordy.

La sénatrice Cordy : Contre.

M. Charbonneau : L'honorable sénateur Downe.

Le sénateur Downe : Contre.

Mr. Charbonneau: The Honourable Senator Jaffer.

Senator Jaffer: Against.

Mr. Charbonneau: The Honourable Senator Marshall.

Senator Marshall: Against.

Mr. Charbonneau: The Honourable Senator Ngo.

Senator Ngo: Against.

Mr. Charbonneau: The Honourable Senator Smith.

Senator Smith: Against.

Mr. Charbonneau: The Honourable Senator Tannas.

Senator Tannas: Against.

Mr. Charbonneau: The Honourable Senator Tkachuk.

Senator Tkachuk: Against.

Mr. Charbonneau: The Honourable Senator Wallace?

Senator Wallace: For.

Mr. Charbonneau: The Honourable Senator Wells.

Senator Wells: Against.

Nicole Proulx, Chief Corporate Systems Officer and Clerk of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, Senate of Canada: For, 1; against, 13; abstentions, 0.

The Chair: Accordingly, the motion is defeated. Colleagues, we have another motion, again a motion by Senator Wallace:

That my letter to the members of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, dated October 26, 2016, regarding the decision to require Senator Duffy to repay disputed Senate expenses be filed as an exhibit with the clerk of the committee.

Is there a need for a vote for this, colleagues? It can be filed? Anybody have any objection?

We can go quickly in camera; I know our time is limited because we have to be out of this room by 9:20.

Senator Cordy: Just as a comment, I want to thank very much, once again, the Communications team. The Teachers Institute was in Ottawa this week. A number of us met with teachers yesterday. The dinner with the teachers was last evening. The teachers that I was speaking to had nothing but praise for the Senate, first, which was really nice to hear. And, second, for the Communications team, which actually set up a kiosk for the teachers. They all knew it was #senca for any pictures that they took for Twitter. What Communications also did was had a sign-up sheet so that any teachers from across the country who wanted to have a senator visit their school simply had to sign up. The vast majority who went to the kiosk signed up, so be prepared that you may be getting a call to speak at a school in your area. Thank you, Mélisa. Please pass that along.

M. Charbonneau : L'honorable sénatrice Jaffer.

La sénatrice Jaffer : Contre.

M. Charbonneau : L'honorable sénatrice Marshall.

La sénatrice Marshall : Contre.

M. Charbonneau : L'honorable sénateur Ngo.

Le sénateur Ngo : Contre.

M. Charbonneau : L'honorable sénateur Smith.

Le sénateur Smith : Contre.

M. Charbonneau : L'honorable sénateur Tannas.

Le sénateur Tannas : Contre.

M. Charbonneau : L'honorable sénateur Tkachuk.

Le sénateur Tkachuk : Contre.

M. Charbonneau : L'honorable sénateur Wallace?

Le sénateur Wallace : Pour.

M. Charbonneau : L'honorable sénateur Wells.

Le sénateur Wells : Contre.

Nicole Proulx, dirigeante principale des services corporatifs et greffière du Comité de régie interne, des budgets et de l'administration, Sénat du Canada : Pour, 1; contre, 13; abstention, 0.

Le président : La motion est donc rejetée. Chers collègues, le sénateur Wallace a également proposé la motion suivante :

Que ma lettre aux membres du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, datée du 26 octobre 2016, concernant la décision de demander au sénateur Duffy de rembourser les dépenses contestées du Sénat, soit déposée en preuve auprès du greffier du comité.

Est-il nécessaire de mettre cette motion aux voix? Peut-elle être déposée? Est-ce que quelqu'un a une objection?

Nous pouvons nous réunir brièvement à huis clos. Je sais toutefois que notre temps est limité, puisque nous devons avoir quitté la salle à 9 h 20.

La sénatrice Cordy : J'aimerais simplement remercier de tout cœur l'équipe des communications. Le Forum des enseignantes et des enseignants s'est réuni à Ottawa cette semaine, et un certain nombre d'entre nous ont rencontré des enseignants au cours d'un souper qui s'est déroulé hier soir. Les enseignants auxquels j'ai parlé n'avaient que de bons mots à l'égard du Sénat, ce qui était très agréable à entendre. Ils se sont en outre montrés très élogieux à propos de l'équipe des communications, qui avait installé un kiosque à leur intention. Ils savaient tous qu'ils devaient envoyer les photos qu'ils prenaient à #senca, sur Twitter. L'équipe des communications avait également prévu une feuille sur laquelle pouvaient s'inscrire tous les enseignants qui souhaitaient qu'un sénateur visite leur école. La vaste majorité de ceux qui ont visité le kiosque se sont inscrits; préparez-vous donc à être invité à prendre la parole dans une école de votre région. Merci, Mélisa. Transmettez mes remerciements à votre équipe.

The Chair: Last quick subject; I give the floor to Senator Jaffer.

Senator Jaffer: I want there to be something in place. In the 16 years I've been here, it's never been that we don't get access. The other day, I was leaving the chamber after a Teachers Institute function, and I was told I couldn't go to the back of the Senate because the Saudi Arabian delegation was there. Happily, somebody intervened from security. I keep feeling that our rights are going. In the Senate precinct, there should never be a time when a senator is told they cannot go into a certain area. I want, chair, for you to please find out who gave those instructions. I feel that our rights are being taken away. How can a senator be told that they can't go into a certain area of the Senate?

The Chair: I can address this issue with the Speaker, but, again, security right now is —

Senator Jaffer: But I want people here to know.

The Chair: To be aware of it.

Senator Jaffer: Yes. It is unacceptable.

The Chair: It is noted, but I strongly suggest you see the Speaker or write a note. Security is under his purview, and I'm sure he'd be very sensible and sensitive.

Senator Jaffer: I'm not trying to belabour it, but I want my colleagues here to know: Our rights here are starting to be eroded, and I don't like it.

The Hon. the Speaker: Thank you, colleagues. The meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, November 17, 2016

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration met this day at 9 a.m., in public, pursuant to rule 12-7(1), for the consideration of financial and administrative matters; and, in camera, pursuant to rule 12-7(1), for the consideration of financial and administrative matters.

Senator Leo Housakos (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning colleagues. I'm glad to see everybody is up and very energetic this morning. That means we're going to have a very productive meeting, as usual.

Le président : Nous aborderons brièvement un dernier sujet. Je laisse la parole à la sénatrice Jaffer.

La sénatrice Jaffer : Je veux qu'une mesure soit mise en place. Au cours des 16 années que j'ai passées au Sénat, il n'est jamais arrivé que nous ne puissions accéder au Sénat. Or, l'autre jour, alors que je quittais la chambre après une rencontre avec le Forum des enseignantes et des enseignants, je me suis fait dire que je ne pouvais revenir au Sénat en raison de la présence de la délégation d'Arabie saoudite. Heureusement, un responsable de la sécurité est intervenu. Je continue toutefois de penser que nos droits sont bafoués. Les sénateurs ne devraient jamais être incapables d'avoir accès à un lieu situé à l'intérieur de l'enceinte du Sénat. Monsieur le président, je veux que vous découvriez qui a donné ces instructions. Je considère qu'il s'agit d'une atteinte à nos droits. Comment des sénateurs peuvent-ils se faire dire qu'ils ne peuvent accéder à certaines zones du Sénat?

Le président : Je peux en toucher un mot au Président, mais à l'heure actuelle, la sécurité...

La sénatrice Jaffer : Mais je veux que les gens ici sachent ce qu'il se passe.

Le président : Qu'ils soient au fait de la situation.

La sénatrice Jaffer : Oui. C'est inacceptable.

Le président : C'est noté, mais je vous suggère fortement d'en parler au Président ou de lui écrire un mot. La sécurité relève de son autorité, et je suis certain qu'il se montrerait très intéressé par la question.

La sénatrice Jaffer : Je ne veux pas m'éterniser sur ce point, mais je tiens à ce que mes collègues ici présents soient au courant du problème. Nos droits commencent à s'éroder, et cela ne me plaît pas.

Son honneur le Président : Merci, chers collègues. La séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 17 novembre 2016

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration se réunit aujourd'hui à 9 heures, en public, conformément à l'article 12-7(1), pour l'étude des questions financières et administratives et, à huis clos, conformément à l'article 12-7(1), pour l'étude des questions financières et administratives.

Le sénateur Leo Housakos (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, chers collègues. Je suis heureux de constater que vous êtes tous énergiques et prêts à travailler. Cela signifie que nous aurons une réunion très productive, comme d'habitude.

Item 1 colleagues, we have with us this morning our friend and colleague from the House of Commons, Deputy Speaker Bruce Stanton is here with our friend and colleague, Fabian Manning, who is co-chairing JIC on our behalf. And, of course, we all know Colette Labrecque-Riel, who has been a regular visitor to this committee over last few weeks.

We all know this is an item leftover on the agenda from the last meeting, and we have asked for clarification on a number of these conferences and issues, so Mr. Stanton and Mr. Manning, the floor belongs to you.

Hon. Fabian Manning, Co-Chair, Joint Interparliamentary Council: Thank you Mr. Chair. First we will start with the IPU Global Conference of Young Parliamentarians and a recommendation from JIC concerning a request from the Canadian group of IPU to host the IPU Global Conference of Young Parliamentarians.

At our meeting on October the 5, 2016, JIC met to consider the proposal, and the presentation for the President of Canadian group of IPU provided the following highlights. The IPU's commitment to supporting new participation in politics began in 2010 with the adoption of a resolution on youth participation in the democratic process. In 2013, IPU established a forum for young parliamentarians, a formal and permanent body dedicated to enhancing the quantitative and qualitative participation of young people in Parliament.

Thus far, there have been three global conferences of young parliamentarians, which gather parliamentarians and youth leaders from throughout the world to tackle topics of common interest. The budget, which is most important here this morning, prepared by staff reflect the following: The conference will be held in Ottawa, and efforts will be made to leverage meeting venues in the parliamentary precinct, such as the Sir John A. Macdonald Building. This would have the effect of lowering costs. The total number of participants is not to exceed 300, and the conference will be held over two days. The conference delegates from national delegations and observers will be responsible for their own travel arrangements and costs, as well as their own accommodations and expenses. Based on this information the JIC recommends that approval be granted to host the Global Conference of Young Parliamentarians in Ottawa, Ontario, in November 2017, and the temporary funding of \$469,130 be approved for fiscal year 2017-18, which will be shared using the usual 30:70 formula between the Senate, whose share will be \$140,739 to the House of Commons' \$328,931. We're now prepared to answer any questions.

Senator Wells: Thank you, Senator Manning, Mr. Stanton and Ms. Labrecque-Riel. So the conference is already happening, and this is additional funding? Could you explain if the conference is already booked?

Mesdames et messieurs, selon le premier point à l'ordre du jour, nous accueillons aujourd'hui notre ami et collègue Bruce Stanton, vice-président de la Chambre des communes, ainsi que notre ami et collègue Fabian Manning, coprésident du CIM en notre nom. Et, manifestement, nous connaissons tous Colette Labrecque-Riel, car elle a souvent comparu devant notre comité ces dernières semaines.

Nous savons tous qu'il s'agit d'un point à l'ordre du jour de la dernière réunion, et nous avons demandé des éclaircissements au sujet de plusieurs conférences et enjeux. M. Stanton et M. Manning, vous avez la parole.

L'hon. Fabian Manning, coprésident, Conseil interparlementaire mixte : Merci, monsieur le président. Tout d'abord, nous parlerons de la Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires et d'une recommandation formulée par le CIM relativement à la demande du Groupe canadien de l'UIP visant à accueillir la Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires.

Lors de notre réunion du 5 octobre 2016, les membres du CIM se sont réunis pour examiner la proposition, et l'exposé du président du Groupe canadien de l'UIP a révélé les détails suivants. L'engagement de l'UIP à appuyer la nouvelle participation en politique a débuté en 2010 avec l'adoption d'une résolution visant à encourager la participation des jeunes au processus démocratique. En 2013, l'UIP a créé un forum pour les jeunes parlementaires, c'est-à-dire un organisme officiel et permanent voué à l'amélioration de la participation quantitative et qualitative des jeunes au sein du Parlement.

Jusqu'ici, il y a eu trois conférences mondiales pour les jeunes parlementaires, auxquelles ont assisté des parlementaires et des jeunes leaders de partout dans le monde pour aborder des sujets d'intérêts communs. Le budget — un point très important ce matin — préparé par le personnel reflète les éléments suivants : la conférence se tiendra à Ottawa, et on s'efforcera d'utiliser des salles de réunion dans la Cité parlementaire, par exemple dans l'édifice Sir John A. Macdonald, ce qui permettra de réduire les coûts. Au total, il n'y aura pas plus de 300 participants, et la conférence durera deux jours. Les délégués des délégations nationales et les observateurs devront organiser eux-mêmes leurs déplacements et leur hébergement et assumer les coûts. En se fondant sur ces renseignements, le CIM recommande d'approuver la tenue de la Conférence mondiale des jeunes parlementaires à Ottawa, en Ontario, en novembre 2017, et un financement temporaire de 469 130 \$ pour l'exercice financier 2017-2018, qui sera réparti selon la formule 30/70 entre le Sénat, dont la part sera 140 739 \$, comparativement à celle de la Chambre des communes, à savoir 328 931 \$. Nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions.

Le sénateur Wells : Merci, sénateur Manning, M. Stanton et Mme Labrecque-Riel. La conférence est-elle déjà confirmée et s'agit-il d'un financement supplémentaire? Pourriez-vous préciser si la conférence est déjà confirmée?

Colette Labrecque-Riel, Clerk Assistant and Director General, International and Interparliamentary Affairs Directorate: No, actually, the conference is not booked. The executive committee of that association decided to request from the JIC that the conference be held, so it's still waiting for the answer here. No plans and no bookings have been done, thus far, until we have a decision from this committee.

Senator Wells: I'm trying to understand: The current operating costs are at \$276,000; is that for the conference? There is additional funding required. What is the initial funding required, and is it for this conference that may not go ahead or isn't confirmed?

Ms. Labrecque-Riel: Sorry, the conference funding is separate from the JIC envelope. The term "additional funding" means funding required for this conference, as opposed to funding for associations.

Senator Wells: Okay, I got it. Thank you.

Senator Manning: It's over and above the 13 associations.

Senator Tkachuk: That was my question. We're not talking about extra money for JIC for all the committees? We're just talking about money for the conference itself?

Senator Manning: It's \$469,000 for this conference.

Senator Tkachuk: Okay, got it.

Senator Batters: Can someone give us a breakdown? Just the protocol ceremonial hospitality is listed as \$95,000. Can someone give us a bit of a breakdown on that? That's obviously a very significant expense without further detail.

Ms. Labrecque-Riel: Yes, I can. Again the budget is prepared by my team and Gerry's team. When a country hosts a conference, particularly for the IPU, there is a protocol in place. The hosting country has its roles and responsibilities versus the international secretariat, so the budget prepared for this conference does follow this protocol.

In terms of the accommodations and protocol, the protocol requires for certain events to be planned for this conference. It simply reflects accommodation costs for staff coming in or meals to be provided, but it does follow past practices in terms of costing out what these conferences require when we host them.

Senator Batters: Okay. But there is a separate category — logistics — which says, in brackets, "transportation/accommodation," and that's \$154,000. Is this a different expense from when you were referring just now to accommodations? For "protocol/ceremonial/hospitality," it says \$95,000. Can you give us any detail about a breakdown of those costs and what sort of things that would be spent on, other than what you have just relayed?

Colette Labrecque-Riel, greffière adjointe et directrice générale, Direction des affaires internationales et interparlementaires : Non, en fait, la conférence n'est pas encore confirmée. Les membres du comité exécutif de cette association ont décidé de demander au CIM d'approuver la conférence, et ils attendent toujours la réponse. Rien n'a été organisé et aucune réservation n'a été faite jusqu'ici, et rien ne sera fait avant de connaître la décision de votre comité.

Le sénateur Wells : J'essaie de comprendre ce qui se passe. Les coûts de fonctionnement actuels s'élèvent à 276 000 \$. Est-ce pour la conférence? On demande du financement supplémentaire. Quel était le financement demandé au départ, et est-ce pour cette conférence qui n'aura peut-être pas lieu ou qui n'est pas encore confirmée?

Mme Labrecque-Riel : Désolée, le financement de la conférence est distinct de l'enveloppe budgétaire du CIM. Les mots « financement supplémentaire » signifient qu'on demande du financement pour cette conférence, au lieu de demander du financement pour les associations.

Le sénateur Wells : D'accord. Je comprends. Merci.

Le sénateur Manning : C'est un financement distinct des 13 associations.

Le sénateur Tkachuk : C'était ma question. Nous ne parlons pas de fonds supplémentaires pour le CIM et tous les comités. Nous parlons seulement du financement de la conférence.

Le sénateur Manning : Il s'agit de 469 000 \$ pour la conférence.

Le sénateur Tkachuk : D'accord. Je comprends.

La sénatrice Batters : Peut-on nous fournir la ventilation? On a prévu 95 000 \$ dans la catégorie « Protocole, cérémonial et accueil ». Quelqu'un peut-il nous fournir la ventilation de cette catégorie? C'est manifestement une dépense très élevée sans précision supplémentaire.

Mme Labrecque-Riel : Oui, je peux vous fournir la ventilation. Encore une fois, le budget est préparé par mon équipe et par celle de Gerry. Lorsqu'un pays accueille une conférence, surtout pour l'UPI, il faut suivre le protocole établi. Le pays hôte doit assumer des rôles et des responsabilités relativement au secrétariat international, et le budget de la conférence respecte ce protocole.

En ce qui concerne l'hébergement, le protocole exige que certains événements soient organisés pour cette conférence. Le budget reflète simplement les coûts d'hébergement pour le personnel ou les repas qui seront fournis, mais cela correspond aux pratiques précédentes liées aux coûts des besoins engendrés par ces conférences.

La sénatrice Batters : D'accord. Mais il y a une catégorie distincte — « Logistique » — et, entre parenthèses, « transports et hébergement », dans laquelle on prévoit 154 000 \$. S'agit-il d'une dépense différente de la dépense relative à l'hébergement dont vous venez de parler? Le budget prévoit 95 000 \$ dans la catégorie « Protocole, cérémonial, accueil ». Pourriez-vous nous parler de la ventilation de ces coûts et des éléments qui entraînent ces dépenses, en plus des précisions que vous venez de nous fournir?

Ms. Labrecque-Riel: I do have a breakdown. For instance, under logistics we have the rental of the space, which is \$25,000. We need to actually rent flags, and that's \$2,000. There are office supplies, stationary, audio/visual and interpretation for instance. We need to bring in interpreters and it's in more than one language when we speak about the IPU, and that's costed out at \$75,000.

We may need to bring in additional furniture for the setup of reception areas, even if it's in the parliamentary precinct. We have costed that out at about \$5,000. We need to prepare badges and we have to purchase lanyards and just that part of the logistics is \$123,000.

Senator Batters: So you have explained that first category, but you still didn't give me a breakdown on the "protocol/ceremonial/hospitality."

Bruce Stanton, M.P., Co-Chair, Joint Interparliamentary Council: I'll go through that actually, Senator Batters. Thank you for your question. Here is how that \$95,156 breaks down: there is \$30,000 for \$51 lunches times the number of participants, which is 300, for the two days. Dinner reception one is for 300 people at roughly \$118, and the total for dinner is \$35,000, and costs for refreshment breaks over the two days are \$15,000. Site enhancement and entertainment is costed at \$10,000 and there is a contingency of \$4,000, for a total of \$95,000.

Senator Batters: Thanks a lot. I appreciate that.

Senator Marshall: All of my questions have been answered except one: Did you say where it will be held?

Senator Manning: Here in Ottawa.

Senator Marshall: At the convention centre?

Senator Manning: We're using Sir John A. Macdonald Building where we can to reduce costs.

Senator Marshall: Thank you.

The Chair: No other questions, colleagues? Do I have a motion to approve this, colleagues? Moved by Senator Downe, seconded by Senator Manning. All in favour? Thank you, colleagues. Thank you, Mr. Stanton. Thank you, Senator Manning, you're doing an excellent job on our behalf. Ms. Labrecque-Riel, we hope to see you soon. There is more?

Senator Manning: We have only just begun.

The Chair: I appreciate it. I see there are three more items on the agenda.

Senator Manning: Only just begun.

Senator Tkachuk: It's a waterfall, not a drip.

The Chair: I knew it couldn't be this easy. Carry on.

Mme Labrecque-Riel : J'ai la ventilation de ces dépenses. Par exemple, dans la catégorie « Logistique », nous avons la location de l'espace, qui représente 25 000 \$. Nous devons louer des drapeaux, et cela coûte 2 000 \$. Il y a également les fournitures de bureau, la papeterie, et les services audiovisuels et l'interprétation, par exemple. Nous devons embaucher des interprètes, et il y a plus d'une langue parlée au sein de l'UPI. Cette dépense s'élève à environ 75 000 \$.

Il se peut que nous devions ajouter des meubles dans les salles de réception, même si la conférence se déroule dans la Cité parlementaire. Nous avons prévu 5 000 \$ dans cette catégorie. Nous devons préparer des insignes et acheter des cordons, et cette partie de la catégorie « Logistique » représente 123 000 \$.

La sénatrice Batters : Vous avez expliqué la première catégorie, mais vous ne m'avez toujours pas donné la ventilation de la catégorie « Protocole, cérémonial, accueil. »

Bruce Stanton, député, coprésident, Conseil interparlementaire mixte : Je vais m'en occuper, sénatrice Batters. Je vous remercie d'avoir posé la question. Voici la ventilation des 95 156 \$: on prévoit 30 000 \$ pour des dîners à 51 \$ pour chacun des 300 participants pendant deux jours. Une réception dînatoire est organisée pour 300 personnes, à environ 118 \$ par personne, pour un total de 35 000 \$. Le coût des pauses-santé s'élève à 15 000 \$ pour les deux jours. L'amélioration du site et les divertissements représentent 10 000 \$ et il y a un fonds de prévoyance de 4 000 \$. Cela fait donc un total de 95 000 \$.

La sénatrice Batters : Merci beaucoup. Je vous suis reconnaissante.

La sénatrice Marshall : On a répondu à toutes mes questions sauf une : avez-vous précisé l'endroit où la conférence se tiendra?

Le sénateur Manning : Ici, à Ottawa.

La sénatrice Marshall : Au Centre des congrès?

Le sénateur Manning : Nous utiliserons l'édifice Sir John A. Macdonald, afin de réduire les coûts.

La sénatrice Marshall : Merci.

Le président : Y a-t-il d'autres questions? Quelqu'un peut-il proposer une motion pour approuver ce budget? La motion est proposée par le sénateur Downe, et appuyée par le sénateur Manning. Tous ceux qui sont pour? Merci, mesdames et messieurs. Merci, monsieur Stanton. Merci, sénateur Manning, et vous faites un excellent travail en notre nom. Madame Labrecque-Riel, nous espérons vous revoir bientôt. Y a-t-il autre chose?

Le sénateur Manning : Ce n'est que le début.

Le président : Je m'en rends compte. Je vois qu'il reste trois points à l'ordre du jour.

Le sénateur Manning : C'est seulement le début.

Le sénateur Tkachuk : Ce n'est pas une goutte, c'est une chute.

Le président : Je savais que ça ne pouvait pas être aussi facile. Allez-y.

Mr. Stanton: I'll take the next one. This is the second conference of the three that we are requesting for today. It is the Commonwealth Parliamentary Association fifty-sixth annual — this is the regional conference, so the regional delegations. As you may know, CPA has regional representation across all of our provinces and territories. I, in fact, attended the regional conference in St. John's, Newfoundland and Labrador, just this past July on behalf of Speaker Regan. It's a collection quite often of chair occupants, clerks and others who work in house office type positions in our legislatures across Canada. Also, there are partnerships through the CPA of other countries, for example, Jamaica and others, that join us for these regional conferences, so the proposal is to host the CPA regional in Ottawa in 2018.

Like the other conference proposals, as was mentioned, any time there is a request for an international conference to be hosted in Canada, JIC actually provides an approval, but only for the scheduling of it. What we watch for is not to have too many conferences occurring in one calendar year, because that stresses and strains resources on the administration of Parliament generally.

But the funding of those has to come to the two Internal Committees, so consequently we're here for a request by the CPA to host the regional conference in 2018. As you'll see in the documents provided, it lays out essentially the programs and details pertaining to this. The funding will be split over two fiscal years, 2017-18 for a small amount being \$28,000. And the rest, the bulk of it, in the fiscal year following in 2018-19 for a total of \$311,503 for the entire conference and that would be scheduled for 2018. I would be happy to take any questions.

Senator Marshall: I would like more detail on the logistics and the protocol, which somebody provided for the previous conference. I wanted some detail on that. The other question I had was on the registration fees. It says it's \$150 per delegate, and there are 300 delegates. So we say \$35,000, but shouldn't it be \$45,000? Then there is nothing in there for the accompanying person.

Ms. Labrecque-Riel: In terms of the membership fee, we have a breakdown between the actual delegates and the accompanying persons. The delegate fee and accompanying person's fee are slightly different. The estimated \$35,000 is not a straight mathematical formula. Whereas the maximum of participants is what we expect, these conferences happen every year, so we based it on several past conferences and so the \$35,000 is not a result of a mathematical operation. It's an estimate of what we expect in terms of numbers to actually attend and the fees that would come along with that.

M. Stanton : Je vais aborder le point suivant. C'est la deuxième des trois conférences pour lesquelles nous demandons du financement aujourd'hui. Il s'agit de la 56^e Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth. C'est la conférence régionale, et elle rassemble donc les délégations régionales. Comme vous le savez peut-être, l'APC a des représentants régionaux dans toutes les provinces et les territoires. En fait, j'ai participé à la conférence régionale qui s'est tenue à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, en juillet dernier au nom du Président Regan. Les participants sont souvent des présidents, des greffiers et d'autres intervenants qui occupent des postes typiques dans les assemblées législatives à l'échelle du Canada. De plus, l'APC a établi des partenariats avec d'autres pays, par exemple la Jamaïque et d'autres, et leurs délégués se joignent à nous pour participer à ces conférences régionales. On propose donc d'organiser l'APC régionale à Ottawa en 2018.

Comme on l'a mentionné dans le cas des autres propositions de conférence, chaque fois qu'on demande la tenue d'une conférence internationale au Canada, le CIM doit l'approuver, mais seulement en ce qui concerne les dates choisies. En effet, nous tentons d'éviter de tenir trop de conférences la même année, car cela met les ressources de l'administration du Parlement à rude épreuve.

Toutefois, le financement de ces conférences doit passer par les deux comités internes, et nous sommes donc ici pour demander, au nom de l'APC, la tenue de cette conférence ici, en 2018. Vous pourrez prendre connaissance du programme et des détails dans les documents qu'on vous a fournis. Le financement sera réparti sur deux exercices financiers : une petite somme de 28 000 \$ à l'exercice 2017-2018, et le reste à l'exercice financier suivant, 2018-2019, pour un total de 311 503 \$ pour la conférence qui se tiendra en 2018. Je serai heureux de répondre à vos questions.

La sénatrice Marshall : J'aimerais avoir plus de détails sur la logistique et le protocole, c'est-à-dire les mêmes détails qui ont été fournis relativement à la conférence précédente. J'aimerais obtenir des détails à cet égard. L'autre question concerne les frais d'inscription. On dit qu'ils s'élèvent à 150 \$ par délégué, et il y a 300 délégués. On prévoit donc 35 000 \$, mais ce calcul ne donne-t-il pas 45 000 \$? De plus, on n'a rien prévu pour les accompagnateurs.

Mme Labrecque-Riel : En ce qui concerne les frais d'inscription, nous avons la ventilation pour les délégués et les accompagnateurs. En effet, les frais d'inscription du délégué et de l'accompagnateur sont un peu différents. Il s'ensuit que l'estimation de 35 000 \$ n'est pas le résultat d'une formule mathématique précise. Nous nous attendons à accueillir le nombre maximal de participants, et ces conférences se déroulent chaque année; nous utilisons donc les chiffres liés aux conférences précédentes, ce qui signifie que la somme de 35 000 \$ n'est pas le résultat d'un calcul mathématique. C'est plutôt une estimation du nombre de participants auquel nous nous attendons et les frais qui seront générés.

Senator Marshall: How many do we expect to attend? Because in the material we were provided with, it says “we estimate there will be 300 participants and 200 accompanying people.” But the budget for the registration fees, the numbers don’t multiply.

Ms. Labrecque-Riel: It’s because we have a breakdown. The delegate fee is set at \$300 per delegate, and the accompanying person’s fee is actually at \$200. It’s a mix of what we estimate these will be that takes us up to \$35,000. It’s based on past conferences because the attendance tends to be the same year after year.

Senator Marshall: Somebody should check the numbers because they don’t multiply. I don’t want to belabour the point. I would like a breakdown for the logistics and the protocol like we did before.

But the other question I have is if the registration fees come in higher — I’m just wondering if that — if you collect more in registration fees than what you have there in the budget, you can spend that, can you? How does the budget work? If you collect actually \$50,000 rather than the \$35,000, does that mean that you have \$15,000 extra to spend? Or is your spending capped at the amount that we approve?

Mr. Stanton: The assumption would be that if we had higher registration fees, the net cost of the conference would come down. Because registration fees are applied in their entirety to the net cost, if you will, of the conference.

Senator Marshall: Just give us a run-down then of the logistics and protocol.

Mr. Stanton: On logistics, total cost is \$64,500. Total cost for facilities and operations which is the big chunk of that is around \$45,000. This includes things like rental of some office space, flags; audio visual is a big chunk of that at \$20,000; other items, IT and communications are \$2,000. Transportation, this is essentially for shuttles, ground transportation to and from the airport and so on, \$15,000, and accommodation at \$2,000 for a total of \$64,500.

Senator Batters: Thank you. Just going back to that ceremonial protocol and hospitality thing because you know, we’re all about transparency on those sorts of things here in the Senate of Canada now. I want to know the same thing about this. Being as there were conference fees here, I see a notation that the registration fees are not expected to cover all of those types of things, including meals. If you could let us know which additional costs there would be included in that particular category.

Mr. Stanton: Sure, I’ll run through it as a brief example. The total on the hospitality is, as you’ll see in your notes, \$139,903. Pardon me. I’m missing one line. It’s \$151,903. So the biggest piece of that is for meals, services and the like. It’s consistent with the

La sénatrice Marshall : Combien de participants prévoit-on accueillir? Selon les documents qu’on nous a remis, on estime qu’il y aura 300 participants et 200 accompagnateurs. Toutefois, cela ne correspond pas au résultat inscrit dans la catégorie des frais d’inscription.

Mme Labrecque-Riel : C’est parce que nous avons une ventilation. Les frais d’inscription sont fixés à 300 \$ par délégué, et à 200 \$ par accompagnateur. La combinaison de nos estimations donne 35 000 \$. Ce calcul se fonde sur les conférences précédentes, car le nombre de participants est constant chaque année.

La sénatrice Marshall : Quelqu’un devrait vérifier ces chiffres, car le résultat de leur multiplication n’est pas exact. Je ne veux pas trop m’attarder sur ce point. J’aimerais obtenir la ventilation des dépenses dans les catégories « Logistique » et « Protocole », comme nous venons de le faire pour l’autre conférence.

Mais mon autre question est la suivante : si les frais d’inscription sont plus élevés que prévu, c’est-à-dire que si vous percevez une somme plus élevée en frais d’inscription que celle prévue dans le budget, vous pouvez dépenser cet argent, n’est-ce pas? Comment le budget fonctionne-t-il? Si vous percevez 50 000 \$ plutôt que les 35 000 \$ prévus, cela signifie-t-il que vous avez 15 000 \$ supplémentaires à dépenser? Ou vos dépenses sont-elles limitées au montant que nous approuvons?

M. Stanton : Nous présumons que si nous percevons une somme plus élevée en frais d’inscription, le coût net de la conférence diminuera, car l’ensemble des frais d’inscription sont appliqués au coût net.

La sénatrice Marshall : Dans ce cas, veuillez nous donner la ventilation des catégories « Logistique » et « Protocole ».

M. Stanton : Le coût total de la catégorie « Logistique » est 64 500 \$. Le coût total des installations et des opérations, qui forment la grande partie de cette catégorie, est environ 45 000 \$. Cela comprend des éléments comme la location d’espaces de bureaux et de drapeaux, l’équipement audiovisuel — et c’est une grosse partie, car cela représente 20 000 \$. Il y a d’autres choses, par exemple les services de TI et de communications, qui représentent 2 000 \$. Le transport concerne essentiellement les navettes et le transport terrestre à destination ou en provenance de l’aéroport, et cetera, et cela représente 15 000 \$. L’hébergement représente 2 000 \$. Le total est donc 64 500 \$.

La sénatrice Batters : Merci. Pour revenir à la catégorie « Protocole, cérémonial et accueil »... comme vous le savez, le Sénat encourage maintenant la transparence à cet égard. J’aimerais obtenir les mêmes renseignements au sujet de ces éléments. Il y a des frais liés à la conférence, et je vois une note selon laquelle les frais d’inscription ne couvriront pas tous ces éléments, y compris les repas. Pouvez-vous nous préciser les coûts supplémentaires qui seront engendrés dans cette catégorie?

M. Stanton : Oui, je vais vous fournir la ventilation par l’entremise d’un bref exemple. On prévoit, au total, 139 903 \$ pour l’accueil, comme vous le verrez dans vos notes. Excusez-moi. J’ai sauté une ligne. Ce montant est en fait 151 903 \$. La grande partie de cette

way that the CPA regional does its program when it's in other locations. So, for example, during the opening, the CPA women's parliamentary group starts the conference in the first day or two. That's a smaller number, around 30 people, so meals, dinner, lunch, are included in those first opening days for the women's section of the CPA. And then all the delegates join in at day two, and the numbers bump up to 150. That's consistent throughout then, so it's essentially for refreshment breaks, dinner reception, a second dinner, farewell dinner, so three in total. In addition, there are refreshments for all days of the principal conference, and lunches for 150 across all of those days. The contingency fund is \$7,000. So total cost of all of that, essentially meals, coffee breaks and the like run to a total of \$139,903. Then there are additional fees for excursions. This would typically be — during that CPA conference they do one out trip, some of it for guests of the conference as well. Typically, it could be spouses or others who join the conference. That's budgeted for \$12,000 to bring the total to \$151,000.

Senator Batters: Thank you. One further question: the last time when we briefly had a discussion about these items at this committee, I think it was Senator Tannas, but I'm not certain, who had a question about the timing of this particular conference because it's at the same time potentially that the entire Centre Block is being moved, so he thought that may not be ideal.

Mr. Stanton: That's an excellent point, actually. One of the presentations, albeit it was in St. John's in Newfoundland and Labrador, but one of the presentations that caught a lot of interest was the project that the National Assembly is going through in Quebec with their renovation of their principal buildings, so because the attendance tends to be clerks and chair occupants and others who quite often have those kinds of issues within their jurisdiction and authority, issues around the logistics of building projects and renovations are of particular interest. So in a way there might be an opportunity for some of these participants to see some of the practical side of the kind of changes that are happening on Parliament Hill. So I think it would actually be beneficial in some ways. There may be some logistical issues. Frankly, I think it might, in the end, be beneficial for this particular kind of audience that would attend this kind of conference.

Senator Batters: Thanks very much. Interesting answer. I'm sure he will appreciate that answer to his question.

The Chair: If there are no other questions, colleagues, the motion is:

That approval be granted to host the fifty-sixth Regional CPA Conference in Ottawa, Ontario, in July 2018; and

somme concerne donc les repas, les services, et cetera. C'est conforme à la façon dont l'APC régionale exécute son programme dans d'autres endroits. Donc, par exemple, pendant l'ouverture, le Groupe des femmes parlementaires de l'APC participe à la conférence pendant le premier ou le deuxième jour. Il s'agit d'un plus petit nombre de gens — environ 30 personnes —, et les repas, c'est-à-dire les soupers et les dîners, sont fournis aux membres du Groupe des femmes parlementaires de l'APC pendant les premiers jours d'ouverture. Ensuite, tous les délégués se joignent à la conférence le deuxième jour, et le nombre de participants augmente à 150 personnes. Il s'agit essentiellement des pauses-santé, de la réception dînatoire, d'un deuxième souper et d'un souper d'adieu, ce qui fait trois soupers au total. De plus, on offre des rafraîchissements tous les jours de la conférence principale, et un dîner pour 150 personnes ces jours-là. Le fonds de prévoyance s'élève à 7 000 \$. Donc, le coût total, qui couvre essentiellement les repas, les pauses-santé, et cetera, est 139 903 \$. Ensuite, il y a des frais supplémentaires pour les sorties. Habituellement, cela serait... Pendant la conférence de l'APC, les participants font une sortie extérieure, et les invités de la conférence peuvent également y participer. Habituellement, il s'agit des conjoints ou d'autres personnes qui se joignent à la conférence. On prévoit donc 12 000 \$ dans cette catégorie, pour un total de 151 000 \$.

La sénatrice Batters : Merci. J'ai une dernière question. La dernière fois, lorsque les membres du comité ont participé à une brève discussion au sujet de ces éléments, le sénateur Tannas — je crois que c'était lui, mais je n'en suis pas sûre — a posé une question sur la date choisie pour cette conférence, car il est possible qu'elle se déroule en même temps que le déménagement de l'édifice du Centre. Il était d'avis que ce n'est pas le meilleur moment.

M. Stanton : C'est un excellent point. L'une des présentations que j'ai entendues à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, et qui a soulevé beaucoup d'intérêt concernait le projet de rénovation des édifices principaux de l'Assemblée législative du Québec. En effet, la plupart des participants de ces conférences sont des greffiers et des présidents de séance et d'autres intervenants qui font souvent face à ce type de problème dans leurs milieux respectifs, et ils s'intéressent donc beaucoup aux questions de logistique liées à la construction et à la rénovation d'édifices. D'une certaine façon, certains participants pourraient avoir l'occasion d'observer des aspects pratiques liés aux changements qui se produisent sur la Colline du Parlement. Je crois donc que cela pourrait être utile. Il y aura peut-être des problèmes de logistique. Honnêtement, je crois qu'au bout du compte, les types de personnes qui participent habituellement à ces conférences pourraient trouver cela intéressant.

La sénatrice Batters : Merci beaucoup. Réponse intéressante. Je suis sûre qu'il appréciera cette réponse à sa question.

Le président : S'il n'y a pas d'autres questions, chers collègues, la motion est la suivante :

Que l'approbation soit accordée pour accueillir la 56^e Conférence régionale de l'APC à Ottawa, en Ontario, en juillet 2018;

That temporary funding of \$28,163 be approved for fiscal year 2017-18 and \$283,340 for fiscal year 2018-19, for a total of \$311,503, which would be shared using the usual formula, 30 per cent Senate, 70 per cent House of Commons, between the Senate and the House of Commons.

Moved by Senator Munson. All in agreement? Carried. Thank you. So far so good?

Senator Manning: So far so good. It's our third one now. As Meat Loaf said, two out of three ain't bad, so we'll see what happens.

NATO: The recommendation from JIC concerns requests from the Canadian group of the NATO Parliamentary Assembly to hold the sixty-fourth annual session of the NATO Parliamentary Assembly in Halifax, from November 16 to 19, 2018. I'll explain that in a minute.

At its meetings on June 15 and October 5 this year, the JIC considered this proposal. The presentation from the chair of the association provided the following highlights: The NATO Parliamentary Assembly meets twice a year, in spring and fall annual sessions. Canada has hosted previous sessions in 1987 in Quebec City, 1992 in Banff, 2001 in Ottawa and 2006 again in Quebec City. Canada was invited to host an annual session in 2018. The budget prepared by IIA staff reflects the following: The conference will be held in Halifax. The total number of participants is significant as 850 people are expected to attend; 28 member countries will be invited to attend. The conference will be held over a three-day period. Participants will be responsible for their own travel arrangements and costs, as well as their own accommodation and expenses. Funding is required over two fiscal years. Based on this information, the JIC recommends that approval be granted to host the sixty-fourth annual session of the NATO Parliamentary Assembly in Halifax, Nova Scotia, in November 2018, and that temporary funding of \$103,163 be approved for fiscal year 2017-18 and \$1,377,069 for fiscal year 2018-19, for a total of \$1,480,232, which will be shared, using the usual 30-70 formula, between the Senate, which will be \$444,068, and the House of Commons, which will be, \$1,036,164. The reason it's spread over two years is because, as you will understand, it's a very large conference — planning and preparation and making bookings, making sure accommodations are there, meeting rooms are available, transportation — when you're talking a conference of this size, including the 850 participants from 28 countries, so JIC would like to ask for approval of this.

Senator Batters: Again, I recognize that it's a very large number of participants on this particular one, so, obviously, that's the reason that, on this one, the protocol/ceremonial/hospitality is over \$550,000. Being as that's the amount, please provide us with a breakdown, as you have for the other conferences. Thanks.

Qu'un financement temporaire d'une somme de 28 163 \$ pour l'exercice 2017-2018 et de 283 340 \$ pour l'exercice 2018-2019 soit approuvé, soit la somme totale de 311 503 \$ et répartie selon la formule habituelle de partage des coûts — le Sénat 30 p. 100 et la Chambre des communes 70 p. 100 — entre le Sénat et la Chambre des communes.

La motion est proposée par le sénateur Munson. Est-ce que tout le monde est d'accord? La motion est adoptée. Tout va bien jusqu'à présent?

Le sénateur Manning : Tout va bien jusqu'à présent. C'est notre troisième motion. Comme Meat Loaf l'a dit, deux sur trois, ce n'est pas si mal, alors nous verrons ce qui arrivera.

OTAN : La recommandation du conseil interparlementaire mixte porte sur les demandes de l'assemblée parlementaire de l'OTAN de tenir la 64^e session annuelle de l'assemblée parlementaire de l'OTAN à Halifax, du 16 au 19 novembre 2018. Je vais l'expliquer dans un instant.

À ses réunions du 15 juin et du 5 octobre de cette année, le conseil interparlementaire mixte a examiné cette proposition. Voici les points forts de la présentation du président de l'association : l'assemblée parlementaire de l'OTAN se réunit deux fois l'an, au printemps et à l'automne. Le Canada a été l'hôte de séances précédentes à Québec, en 1987, à Banff, en 1992, à Ottawa, en 2001, et encore une fois à Québec, en 2006. Le Canada a été invité à être l'hôte d'une séance annuelle en 2018. Le budget préparé par le personnel d'AIJ tient compte des éléments suivants : la conférence se tiendra à Halifax; le nombre de participants est considérable, puisqu'on s'attend à ce que 850 personnes y assistent; 28 pays membres seront invités à y participer; la conférence se tiendra sur trois jours; les participants seront responsables de leur déplacement et devront en assumer les frais, et ils seront aussi responsables de leurs propres hébergement et dépenses. Du financement sera nécessaire sur deux exercices. En fonction de ces renseignements, le conseil interparlementaire mixte recommande qu'on approuve la tenue de la 64^e séance annuelle de l'assemblée parlementaire de l'OTAN à Halifax, en Nouvelle-Écosse, en novembre 2018, et qu'on approuve un financement temporaire de 103 163 \$ pour l'exercice 2017-2018 et de 1 377 069 \$ pour l'exercice 2018-2019, pour un total de 1 480 232 \$, qui sera partagé selon la formule 30-70, entre le Sénat, qui assumera 444 068 \$, et la Chambre des communes, qui assumera 1 036 164 \$. Si le financement s'échelonne sur deux ans, c'est qu'il s'agit — comme vous allez le constater — d'une très grande conférence : quand on attend 850 participants de 28 pays, on doit planifier, faire des préparatifs et des réservations, et s'assurer de disposer de l'hébergement, des salles de réunion et des transports nécessaires. En conséquence, le conseil interparlementaire mixte voudrait en demander l'approbation.

La sénatrice Batters : Encore une fois, je reconnais que le nombre de participants est très élevé dans ce cas alors, manifestement, les frais de protocole/cérémonie/hébergement dépassent les 550 000 \$. Étant donné qu'il s'agit du montant, nous vous demandons de nous le ventiler, comme vous l'avez fait dans le cas des autres conférences. Merci.

Ms. Labrecque-Riel: So, again, the breakdown, as Mr. Stanton noted, from the previous conferences really amounts to, in terms of the protocol element, meals and receptions and farewell dinners. Based on the number of participants, which is estimated to be 850, the amounts are really for the various receptions and meals. In terms of the four days, luncheons, for example, for the four days, is set at \$173,000 just for the lunches. The dinner receptions of the standing committee itself — there are 120 participants on the standing committee expected — is set at 14,000. We have receptions. The protocol requires that the delegation secretaries also meet to plan out future activities. That's another reception set at \$14,000. A farewell dinner reception set at \$100,000. Again, that's for the 850 participants. The cost of refreshments for the different health breaks throughout the four days is \$85,000. Site enhancement and entertainment is set at \$40,000, and we set a contingency at \$5,000, which amounts to \$533,000.

Senator Batters: Thank you. The other thing I was wondering: I notice these dates are in mid-November 2018. Maybe this has been set already, maybe not, but I know that, right away, coming up, is the Halifax Security Summit. That's getting to be quite a big conference. I am wondering if these dates for this NATO conference are designed to coincide with that, if you are aware of that.

Ms. Labrecque-Riel: No, I wasn't, but it doesn't mean that the executive committee of that association didn't discuss this. I know that Senator Cordy is a strong participant in that conference. Actually, she did participate in the discussions on the selection of Halifax itself, so I'm not aware if they are aware of other activities in the same city, which is why we want to get in there as soon as possible to be able to locate the meeting venues and hotels, et cetera. I don't know if those discussions were held either at the executive or in any other forum with the association itself. I don't know.

Senator Batters: It just seems kind of ideal if they could be designed to work hand in hand. Maybe that's something that Halifax people that designed that conference will need to work with, but I wanted to raise it. Thank you.

Senator Downe: I'm particularly pleased that this conference is outside of Ottawa. Too many of these conferences, in my view, are in the national capital. I realize there is a cost, but it's important to spread it across the country for a host of reasons. I'm particularly pleased this one is in Halifax.

The Chair: So, colleagues, the motion reads:

That approval be granted to host the sixty-fourth annual session of the NATO Parliamentary Assembly in Halifax Nova Scotia in November 2018; and

Mme Labrecque-Riel : Alors, encore une fois, comme M. Stanton l'a fait remarquer, voici la ventilation réelle des conférences précédentes en ce qui concerne l'élément protocolaire, les repas, les réceptions et les dîners d'adieu. En fonction du nombre de participants, qui est estimé à 850 personnes, les montants s'appliquent aux divers repas et réceptions. Si on prend les repas du midi, 173 000 \$ leur sont réservés. Le coût des réceptions du soir du comité permanent même est fixé à 14 000 \$ — on s'attend à ce que 120 personnes siègent à ce comité. Nous avons des réceptions. Le protocole requiert que les secrétaires de délégations se rencontrent aussi pour planifier les activités futures. Il faudra donc tenir une autre réception au coût de 14 000 \$. Un dîner d'adieu coûtera 100 000 \$. Encore une fois, c'est pour les 850 participants. Le coût des collations pour les différentes pauses-santé sur les quatre jours s'élève à 85 000 \$. La mise en valeur du site et les divertissements sont fixés à 40 000 \$, et nous avons un fonds d'urgence de 5 000 \$, ce qui totalise 533 000 \$.

La sénatrice Batters : Merci. Je remarque que ces dates sont à la mi-novembre 2018. Peut-être que cela a été décidé et peut-être pas, mais je sais que le sommet sur la sécurité d'Halifax s'en vient. Elle se révèle être une assez grande conférence. Je me demande si ces dates pour la conférence de l'OTAN visent à coïncider avec cet événement. Étiez-vous au courant?

Mme Labrecque-Riel : Non, je ne l'étais pas, mais cela ne veut pas dire que le comité exécutif de cette association n'en a pas discuté. Je sais que la sénatrice Cordy participe activement à cette conférence. En fait, elle a pris part aux discussions sur la sélection d'Halifax en tant que telle, alors j'ignore s'ils savent que d'autres activités auront lieu dans la même ville, ce qui explique pourquoi nous voulons y aller dès que possible pour pouvoir cerner les lieux de réunion et les hôtels, et cetera. Je ne sais pas si ces discussions ont eu lieu dans le cadre d'une réunion du comité exécutif ou d'un autre forum avec l'association en tant que telle. Je l'ignore.

La sénatrice Batters : Ce serait simplement idéal si ces événements pouvaient aller de pair. Peut-être que c'est un point dont les gens d'Halifax qui ont planifié cette conférence devront tenir compte, mais je voulais le soulever. Merci.

Le sénateur Downe : Je suis particulièrement ravi que cette conférence se tienne à l'extérieur d'Ottawa. J'estime que trop de conférences ont lieu dans la capitale nationale. Je suis conscient des coûts qui y sont associés, mais il est important que les conférences soient réparties à la grandeur du pays, pour nombre de raisons. Je suis particulièrement ravi que celle-ci se tienne à Halifax.

Le président : Alors, chers collègues, la motion est la suivante :

Que l'approbation soit accordée pour accueillir la 64^e Session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN à Halifax, en Nouvelle-Écosse, en novembre 2018;

That temporary funding of \$103,163 be approved for fiscal year 2017-18 and \$1,377,069 for fiscal year 2018-19, for a total of \$1,480,232 which would be shared using the usually formula, 30 per cent Senate, 70 per cent of the House of Commons, between the Senate and the House.

Anybody move the motion? Senator Marshall, seconded by Senator Ngo. Everyone agree? Carried.

I think there is one more issue, the issue of a permanent funding increase. Anyone of you want to tackle that?

Mr. Stanton: I'll start if you'd like.

[*Translation*]

Thank you once again for this opportunity to present the issues related to the additional \$1 million in funding that we are requesting for the Joint Interparliamentary Council. This increase in the Joint Interparliamentary Council budget will go towards all associations; there are 13 associations that receive funding for their activities and contributions.

[*English*]

I appreciate the chance to come back. I know Colette brought this matter before your board recently, in the last two weeks. So I'll just step through a couple of high points. Then, I think, in the interests of time, we'll go straight to questions because I know senators may have some questions on this.

The background is this: In 2013, the budget for all of the 13 associations was pegged at about \$4.4 million. Up to 2012, it had been at \$4.4 million for five years. Starting in 2013, it was reduced by \$500,000 to 3.92, and then a further \$360,000 in 2014. That's where we have been since 2014, at a global budget of \$3.5 million.

What happens with the global budget for JIC, and none of this money is for JIC's operations, all of it gets disbursed to the 13 associations.

About \$1.4 million of that \$3.5 million goes to what we call "contributions," that is, for lack of a better word, membership fees, particularly for the multilateral associations of which our associations are a part: CPA, IPU and so on.

That \$1.4 million comes out of the \$3.5 million. It leaves about \$2.1 million in total for all of the activities of the associations. And again let's simplify that and say the activities are the trips that senators and members take, and also for receiving some of the bilaterals and other trips where our association receives a delegation, for example, from a neighbouring country.

Qu'un financement temporaire d'une somme de 103 163 \$ pour l'exercice 2017-2018 et de 1 377 069 \$ pour l'exercice 2018-2019 soit approuvé, soit la somme totale de 1 480 232 \$, et répartie selon la formule habituelle de partage des coûts — le Sénat 30 p. 100 et la Chambre des communes 70 p. 100 — entre le Sénat et la Chambre des communes.

Quelqu'un a-t-il proposé la motion? La sénatrice Marshall, appuyée par le sénateur Ngo. Est-ce que tout le monde est d'accord? La motion est adoptée.

Je pense qu'il y a une question de plus, la question d'une augmentation permanente du financement. Quelqu'un d'entre vous aimerait-il en parler?

M. Stanton : Je vais commencer si vous voulez.

[*Français*]

J'apprécie, pour une seconde fois, cette occasion de présenter les enjeux concernant la demande budgétaire d'une somme de 1 million de dollars destinée au Conseil interparlementaire mixte. Ces fonds visant à augmenter le budget du Conseil interparlementaire mixte serviront à toutes les associations; 13 associations reçoivent des fonds pour leurs activités et leurs contributions.

[*Traduction*]

J'apprécie cette occasion de revenir. Je sais que Colette a soulevé cette question auprès de votre conseil au cours des deux dernières semaines. Je vais donc simplement aborder deux points importants. Ensuite, pour sauver du temps, je pense que nous passerons directement aux questions, car je sais que les sénateurs en auront peut-être à ce sujet.

Voici le contexte : en 2013, le budget des 13 associations était fixé à environ 4,4 millions de dollars. Jusqu'à 2012, il était à ce niveau depuis cinq ans. À partir de 2013, il a été réduit de 500 000 à 3,92 millions de dollars et réduit de 360 000 \$ de plus en 2014. Depuis cette date, notre budget global se situe à 3,5 millions de dollars.

Qu'arrive-t-il au budget global du conseil interparlementaire mixte quand il est entièrement réparti entre les 13 associations et qu'il ne reste rien pour ses opérations à lui?

Environ 1,4 million de dollars de ces 3,5 millions de dollars est affecté à ce qu'on appelle des « contributions », c'est-à-dire, faute d'un meilleur terme, des frais d'adhésion, en particulier pour les associations multilatérales dont nos associations font partie : l'APC, l'Union interparlementaire, et cetera.

Ces 1,4 million de dollars sont puisés à même les 3,5 millions de dollars. Il reste donc 2,1 millions de dollars au total pour toutes les activités des associations. Encore une fois, simplifions la chose en disant que les activités sont les voyages que les sénateurs et les membres font, et ils servent aussi à accueillir des personnes dans le cadre de rencontres bilatérales ou d'autres voyages dans lesquels nos associations reçoivent une délégation, par exemple, d'un pays avoisinant.

That's the total, \$2.1 million. That's the background. The request for an increase of \$1 million is essentially to restore what had been the previous case up until 2012. It would take the global budget up to \$4.5 million, and that represents, by the way, a 3.2 per cent increase in the total budget since 2008. If we go back to 2008, when we were at 4.4, we come ahead to 2017; we're at 4.5, about a 3.2 per cent increase.

It's notable that the entire \$1 million budget would accrue to the activity side of the association's activities. Agreeably, the contributions, membership fees, have been growing over the last several years. It's grown from about \$1.1 million in 2012, and it's up to now about \$1.4 million. So if you don't grow the global budget, the membership fees gradually take a chunk out of what's available for the activity side.

That's part of the picture. This arose, essentially, from hearing from the associations in their budget proposals earlier this year. Between February and May, we hear from all the associations, they pitch their plans, if you will, on what they would like to do, their design plan for their activities for the fiscal year. It became apparent that we could meet less than 50 per cent of the demands or requests that they had for their design plan.

We increasingly heard from associations, especially this year — and I have to say that this was the first year for me to be on JIC, so I don't have the benefit, like Senator Tkachuk has, for example, in being there several years before. With the many changes in the association executives of these associations, there was a heightened interest in international travel and participation on these forums.

We also recognize that there's been a 10 per cent increase in the number of members. Of course, a big change is the makeup of the Senate, which is ongoing; and a sense there is a greater appreciation for Canada's connectedness to other nations across the world, our partners in other parts of the world on issues of national security, environment, economy and trade. As these issues take root, it found its way into the presentations by the association chairs on their arguments for supporting the plans that they pitch to us.

That's where we ended up, and that's the basis of the request by the Joint Interparliamentary Council to seek additional funding. I should point out here my co-chair, Senator Fabian Manning, joined us in June, I think it was. Of course, JIC operates by consensus, so that's why when we were presented this, two weeks ago, we didn't necessarily go into any divisions that occurred within these kinds of discussions at JIC. On October 5, JIC made a decision to bring this to the boards for your consideration. But we didn't get into matters around what divisions took place within that process to arrive at a consensus decision.

C'est le total, 2,1 millions de dollars. C'est le contexte. La demande d'augmentation d'un million de dollars vise essentiellement à rétablir ce qui était le cas jusqu'en 2012. On hausserait le budget global à 4,5 millions de dollars, ce qui représente, en passant, une augmentation de 3,2 p. 100 du budget total depuis 2008. Notre budget de 2008, qui se situait à 4,4 millions de dollars, est maintenant passé à 4,5 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 3,2 p. 100.

Il convient de noter que le budget entier d'un million de dollars serait affecté au côté activités des opérations de l'association. Nous constatons avec plaisir que les contributions, les frais d'adhésion, augmentent depuis quelques années. Ils sont passés d'environ 1,1 million de dollars en 2012 à près de 1,4 million de dollars aujourd'hui. Alors si vous n'augmentez pas le budget global, les frais d'adhésion grugent graduellement le financement destiné aux activités.

C'est une partie de l'équation. En gros, ces observations sont ressorties des propositions budgétaires des associations plus tôt cette année. Entre février et mai, nous avons des nouvelles de toutes les associations. Elles nous présentent ce qu'elles aimeraient faire, le plan de leurs activités pour l'exercice. Il est apparu évident que nous ne pouvions répondre qu'à moins de la moitié des demandes qu'elles avaient concernant ces plans.

Nous avons de plus en plus entendu parler des associations, surtout cette année — et je dois dire que c'était la première année que je siégeais au conseil interparlementaire mixte, alors je n'ai pas l'avantage, contrairement au sénateur Tkachuk, par exemple, d'y être depuis plusieurs années. Avec les nombreux changements au sein des conseils exécutifs de ces associations, on s'est intéressé davantage aux voyages internationaux et à la participation à ces forums.

Nous reconnaissons aussi que le nombre de membres a augmenté de 10 p. 100. Bien sûr, un grand changement est dans la composition du Sénat, qui est en cours, et on a l'impression que l'on apprécie davantage les liens que le Canada entretient avec d'autres nations, avec nos partenaires dans d'autres parties du monde, sur des questions de sécurité nationale, d'environnement, d'économie et de commerce. Au fur et à mesure que ces questions ont gagné en importance, elles ont été reprises par les présidents des associations dans les arguments qu'ils soulèvent pour faire approuver les plans qu'ils nous présentent.

Voilà où nous nous sommes retrouvés, et c'est ce qui justifie la demande de financement supplémentaire du conseil interparlementaire mixte. Je devrais indiquer ici que mon coprésident, le sénateur Fabian Manning, s'est joint à nous en juin, je crois. Bien entendu, le conseil interparlementaire mixte fonctionne par consensus, alors voilà pourquoi nous n'avons pas nécessairement parlé de désaccords qu'auraient suscités ces types de discussions lorsqu'on nous en a parlé il y a deux semaines. Le 5 octobre, le conseil interparlementaire mixte a pris la décision de soumettre cette question à l'examen des conseils. Cependant, nous n'avons pas abordé les questions des désaccords qui ont été engendrés dans le cadre de ce processus pour en arriver à un consensus.

Essentially, that's the background. It takes us back up to 4.5. It would allow, to put it right, I would say, and understand that the monies that we allocate to the associations is their maximum. Historically, they never spend their maximum, but it's the maximum authority that they have to spend. Once we allocate those dollars that gives them their authority to make their plans in accordance with that for the year ahead.

The final thought on that would be that if we were to receive this additional \$1 million, all things remaining equal, it would require us, when we consider the asks and demands from the various associations in their total, we would still only be able to allocate or authorize approximately 70 to 75 per cent of what their design plan would be.

We're still going to be in a position to say, "Well, no, you're not going to be able to do all that. You're going to have to make some decisions about what conferences you choose not to go to, reducing the number of participants, finding other efficiencies within your own associations to make sure that you can meet your design plan, even with the dollars that are available to you."

So again, the additional \$1 million allows us to essentially reject only 25 per cent of their plans instead of 50 per cent, if you will. I've taken enough time on that, and we'd be happy to take questions.

Senator Manning: I'm also new at JIC, after being appointed in June, and I take any position that I have within the Senate seriously, and sitting on JIC, representing the members of the Senate, is my role.

When this came up for discussion, not so much talking about a division as much as a difference of opinion, but I want to make sure my opinions are out there for consideration, and I'll tell you why I don't necessarily agree with this request.

At the present time, there is a five-year ongoing review on JIC funding for associations to make a request for more funding, whatever the case may be. That review is ongoing by a subcommittee of JIC, chaired by MP Scott Simms.

Senator Plett was involved in the beginning, but he removed himself from that. It is my understanding that Senator Tannas is part of that now. I'm not sure what discussions have been had. Senator Plett tells me he didn't have any in relation to this. I haven't heard Senator Tannas on what input he has had, from a Senate point of view.

That report is due in March of next year, so here we are in November. I was concerned that we will be providing additional funding with a report that's due in March to tell us that we may

En gros, c'est le contexte. Cela nous ramène à 4,5 millions de dollars. Cela permettrait de rectifier le tir, je dirais, et de comprendre que les fonds que nous affectons aux associations sont les montants maximums. Normalement, ils ne dépensent jamais leur maximum, mais c'est le maximum qu'ils peuvent dépenser. Une fois que nous affectons ces dollars, ils ont le pouvoir de dresser leurs plans en conséquence pour l'exercice qui vient.

En terminant, si nous recevions un million de dollars supplémentaires, toutes proportions gardées, lorsque nous examinons les demandes des diverses associations avec leur total, nous ne pourrions toujours financer ou autoriser que 70 à 75 p. 100 de leur éventuel plan.

Nous serons toujours en mesure de dire « Non, vous ne pourrez pas faire tout cela. Vous allez devoir prendre des décisions concernant les conférences auxquelles vous choisissez de ne pas assister, réduire le nombre de participants, trouver d'autres moyens d'économiser au sein de vos propres associations pour vous assurer de pouvoir respecter vos plans, même avec le financement dont vous disposez ».

Alors, encore une fois, le million de dollars supplémentaire nous permet, grosso modo, de ne rejeter que 25 p. 100 de leurs plans au lieu de 50 p. 100, si vous voulez. J'ai passé suffisamment de temps là-dessus. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Le sénateur Manning : Je suis aussi nouveau au conseil interparlementaire mixte, étant donné que j'ai été nommé en juin, et je prends ma position au Sénat au sérieux, et c'est mon rôle de siéger au conseil interparlementaire mixte et de représenter les sénateurs.

Lorsque ce sujet a été soulevé — pas tant le désaccord que la divergence d'opinion — j'ai voulu m'assurer que mes opinions soient prises en compte, et je vais vous dire pourquoi je ne suis pas nécessairement d'accord avec cette demande.

À l'heure actuelle, on procède à un examen quinquennal du financement du conseil interparlementaire mixte qui permet aux associations de présenter des demandes de financement supplémentaire, quel que soit le cas. C'est un sous-comité du conseil interparlementaire mixte, présidé par le député Scott Simms, qui procède à cet examen.

Le sénateur Plett y a participé au début, mais il s'est retiré. Je crois comprendre que le sénateur Tannas siège maintenant à ce sous-comité. Je ne sais pas exactement quelles discussions on a tenues. Le sénateur Plett me dit qu'il n'en avait eu aucune à ce sujet. Le sénateur Tannas n'a pas parlé de son apport du point de vue du Sénat.

Ce rapport doit être présenté en mars l'an prochain, et nous sommes en novembre. Je me préoccupais du fait que nous allions fournir du financement supplémentaire avec un rapport devant

be looking at \$2 million, \$3 million, \$4 million; we may be looking at adding on new associations. There are requests in relation to some associations. We may be looking at a whole gamut of things.

That was one of my main concerns. The 30 per cent part of this, as we know here, we have a changing Senate. Right now, we have four different groups in the Senate. We may end up with more groups, according to the acceptance of the modernization report as we go forward. I'm concerned about participation, especially from new senators, non-affiliated senators. Where do they fit in? How do we ensure that everybody in the Senate has an equal opportunity to participate in these parliamentary functions? We have 30 per cent and there are 10 going. Are there three from the Senate? Who decides who the three are? How are they decided on? None of those questions has been answered for me, and that's why I have a concern given the way things are changing in the Senate.

I also have a concern, because my understanding is that there have been discussions — Senator Jaffer is not here this morning — that have been put forward in relation to co-chairs of these committees of the associations. Some have co-chairs, some do not. Is the Senate guaranteed a co-chair on each of these 13 associations? At the present time we're not. I realize we're 30 per cent, but at the same time if we're going to be at this on an equal basis, that's another concern I have.

Right now, as my co-chair Mr. Stanton put forward with regard to requests, we've all been around the tables of government a long time. If you think for one minute that someone is going to come in looking for a thousand dollars and ask for a thousand dollars, you have your head in the sand. They're hoping to get two thousand. When they ask to add 50 per cent to the budget, and we increase this by \$2 million next year, they will be looking for twice that much again. That's the way things work. I'm not naive to that. Are we going to have new associations? As I say, there's some talk about the possibility of adding on a couple of new ones due to the changing dynamics of the global economy.

These are just concerns I have. Therefore, especially with the ongoing review that's in place, I felt that it's up to everybody here. Until I have a clear view of where the Senate stands in relation to say this funding, and of the clear path to exactly where each and every one of the 105 senators has equal opportunity to participate in these associations, with regard to travel and so forth, I can't support this.

Senator Wells: I have a couple of questions with regard to the possible contraction of the United States from some of the activities abroad. We've heard those things in the media over the last year from the president-elect. This is a two-part question: Is there an opportunity for Canada to have a greater role with

être publié en mars qui nous dit que nous pourrions envisager 2, 3, 4 millions de dollars, que nous pourrions envisager d'ajouter de nouvelles associations. Certaines associations ont présenté des demandes. Nous examinerons peut-être toute une gamme de choses.

C'était une de mes préoccupations principales, les 30 p. 100 dont il est ici question. Comme nous le savons, notre Sénat connaît des changements. En ce moment, nous avons quatre groupes différents à la Chambre haute. Nous pourrions nous retrouver avec d'autres groupes, selon la mesure dans laquelle le rapport sur la modernisation est accepté. Je me préoccupe de la participation, surtout de la part de nouveaux sénateurs, de sénateurs non affiliés. Quel est leur rôle dans tout cela? Comment pouvons-nous faire en sorte que tout le monde au Sénat ait la même possibilité de participer à ces fonctions parlementaires? Nous représentons 30 p. 100 du comité, qui compte 10 membres. Compte-t-il trois membres du Sénat? Qui choisit les trois sénateurs en question? Comment s'y prend-on pour arrêter une décision? À mon sens, on n'a répondu à aucune de ces questions, voilà pourquoi je suis préoccupé, compte tenu de la façon dont les choses changent au Sénat.

Ce qui me préoccupe aussi, c'est que je crois comprendre qu'on a tenu des discussions — la sénatrice Jaffer n'est pas ici ce matin — concernant les coprésidents de ces comités. Certains ont des coprésidents et d'autres pas. Garantie-t-on un coprésident du Sénat pour chacune de ces 13 associations? À l'heure actuelle, ce n'est pas le cas. Je suis conscient du fait que nous ne représentons que 30 p. 100 des membres du comité, mais en même temps, si nous devons être égaux, c'est une autre de mes préoccupations.

En ce moment, comme mon coprésident M. Stanton l'a suggéré en ce qui concerne les demandes, nous sommes tous au gouvernement depuis longtemps. Si vous pensez un seul instant que des personnes viendront ici pour obtenir 1 000 \$ et qu'elles demanderont ce montant, vous faites l'autruche. Elles espèrent obtenir 2 000 \$. Lorsqu'elles demandent qu'on ajoute 50 p. 100 au budget, et que nous l'augmentons de 2 millions de dollars, l'année prochaine, elles demanderont le double encore une fois. C'est ainsi que les choses fonctionnent. Je ne suis pas naïf. Allons-nous avoir de nouvelles associations? Comme je le dis, il est question d'en ajouter deux ou trois nouvelles compte tenu de la dynamique changeante de l'économie mondiale.

Ce ne sont que quelques-unes des choses qui m'inquiètent. Donc, je me suis dit qu'il fallait le soulever, notamment en raison de l'examen en cours. Tant que la position du Sénat n'aura pas été précisée par rapport au financement, à la participation équitable de chacun des 105 sénateurs à ces associations, aux déplacements et autres questions, je ne peux pas appuyer cette demande.

Le sénateur Wells : J'aurais quelques questions à vous poser sur la réduction possible de la participation des États-Unis aux activités à l'étranger. C'est une possibilité qu'évoque le président élu dans les médias depuis un an. Ma question est à deux volets : est-ce une occasion pour le Canada d'élargir son rôle? Et, de façon

that opportunity? And, in general, can you talk a little bit, Mr. Stanton or Senator Manning, about the growing importance — if it is a growing importance — of parliamentary diplomacy?

Mr. Stanton: Thanks, Senator Wells. It's a good point, actually. One of the things that we took a look at is how other countries actually manage, fund and resource their inter-parliamentary affairs activities. Unfortunately, there's no real common ground. Each country approaches it in a different way and has a different scenario in terms of their likely partners and allies on a number of different fronts. I think it's fair to say, if I could, that, anecdotally, Canada is a much sought-after participant in these international forums. Canada enjoys a very high reputation for its governance and its institutions and there's great interest on the part of the world to have Canada at the table in a number of these forums.

It's one of the reasons why, for example, a couple of years ago, when there was discussion about withdrawing from the Inter-Parliamentary Union — it's actually the first inter-parliamentary association that Canada took membership in — that we continue, because we're such a valued part of that, although it's a higher contribution membership fee, if you will, to stay in the IPU. But both Speakers at the time, in 2014, decided it was the right thing to do, and so we continue to stay in. I think that's indicative of where we stand, and that was certainly seen in the kinds of proposals that we saw come forward to JIC earlier this year.

In terms of parliamentary diplomacy, I think it's fair to say, on your second point — and we heard this, again, from the association chairs — that when senators and members go to some of these countries and meet with their counterparts, that's a completely different dynamic than what even our own diplomatic corps can often provide in the field. It's because you're meeting with counterparts that do the same kind of thing. They're representing constituencies; they're raising money for elections; they're talking to constituents and they're knocking on doors. There's a meeting of the minds, if you will, when an inter-parliamentary delegation meets with their counterparts in other countries, by comparison with our own paid diplomatic corps that might be present in the same country.

In some cases, our inter-parliamentary delegations have been able to open doors for our diplomatic corps, from time to time, that might not otherwise be open to them. There's considerable value to the country, for us, in having that kind of relationship built over time. Association chairs also stress the importance of continuity for that purpose.

The Chair: Colleagues, can we have some order?

Mr. Stanton: That's all I was going to say on that. Thank you, Senator Wells.

générale, monsieur Stanton ou sénateur Manning, pourriez-vous nous parler un peu de l'importance croissante — s'il y a lieu — de la diplomatie parlementaire?

M. Stanton : Merci, sénateur Wells. En fait, vous soulevez un bon point. Une des choses que nous devons examiner, c'est la façon que d'autres pays administrent et financent leurs activités relatives aux affaires interparlementaires et la façon qu'ils affectent leurs ressources pour ces activités. Malheureusement, il n'y a pas d'uniformité à cet égard. Chaque pays a sa propre approche concernant leurs partenaires et alliés potentiels dans différents domaines. Je crois qu'il est juste de dire, si vous me le permettez, que, selon des observations obtenues, le Canada est un participant très convoité dans ces forums internationaux. Il jouit d'une très bonne réputation pour sa gouvernance et ses institutions et les autres pays souhaitent ardemment que le Canada participe à plusieurs de ces forums.

C'est l'une des raisons pour lesquelles, il y a quelques années, par exemple, lors de discussions sur le retrait possible du Canada de l'Union interparlementaire — d'ailleurs, l'UIP est la première association parlementaire à laquelle le Canada s'est joint —, il a été convenu de rester en raison du rôle important que nous jouons au sein de l'UIP, quoique le droit d'adhésion est plus élevé. Mais, les deux présidents à l'époque, en 2014, ont décidé que c'était la chose à faire. C'est pourquoi nous sommes toujours membres de l'UIP. Je crois que cela reflète notre position et c'est ce que l'on a pu remarquer dans les propositions avancées plus tôt cette année au CIM.

Concernant la diplomatie parlementaire, je crois qu'il est juste de dire — et, encore une fois, c'est une chose que les présidents de l'association ont soulevée — que lorsque les sénateurs et députés visitent leurs homologues à l'étranger, la dynamique est totalement différente de celle créée par nos corps diplomatiques. La raison, c'est que leurs homologues font le même travail qu'eux : ils représentent des circonscriptions; ils participent à des collectes de fonds; ils parlent aux électeurs; ils font du porte-à-porte. Lorsque les délégations interparlementaires rencontrent leurs homologues, c'est, en quelque sorte, c'est comme si les grands esprits se rencontrent. C'est différent lorsque c'est le corps diplomatique que nous payons qui se rend sur place.

Dans certains cas, nos délégations interparlementaires ont réussi à ouvrir des portes pour nos corps diplomatiques que ces derniers n'auraient pas pu ouvrir autrement. Avec le temps, ce genre de relation peut être bénéfique pour le pays et nous tous, et c'est justement pour cette raison que les présidents de l'association ont souligné l'importance d'assurer une continuité à cet égard.

Le président : Pourrait-on avoir le silence, s'il vous plaît?

M. Stanton : C'est tout ce que je voulais dire sur le sujet. Merci, sénateur Wells.

Senator Wells: To the point Senator Manning makes, it's a good point. Senator Jaffer, who is not here today, made that point regarding Senate co-chairs at the previous discussion that we had on this. We do have them on a number of the associations, and I want to put my support behind that.

The Senate and senators' participation in parliamentary diplomacy is the long wave of Canada's Parliament, the House of Commons being the short wave, if I can say it that way. It's a lot easier and perhaps a lot more effective for senators to build up the long-term relationships with parliamentarians from other countries, because we're here for a while, and there are fewer of us. There's more of a directed concentration of senators than there might be from the revolving door of the hundreds of parliamentarians on the house side.

I wanted to make the point that I think it's a good idea. I don't think it detracts at all from a member of the House of Commons being a chair. I think it adds to it, and to have two chairs of an association — having an equal chair from the Senate — would be helpful, I think, because if I understand, chairs from the House of Commons can't always attend all of the meetings.

To Senator Jaffer's initial point and Senator Manning's emphasis on that, I agree. I think it would add, not detract, and I don't think there's any additional cost to it, as well.

Mr. Stanton: You're exactly right, Senator Wells. The participation by senators in these delegations is absolutely important. It's critical, in fact, because senators are seen as having higher stature among parliamentary associates and friends that we make in other parts of the world. Senators are seen as having and bringing credibility to that outgoing delegation. Again, it's part and parcel of that same element. It is opening doors and finding ways to make those stronger connections on a number of different fronts, as we talked about earlier.

Senator Wells: Finally, chair, what's the machinery of creating a co-chair? Does that happen at the association level?

Mr. Stanton: Yes. There are four associations right now that have co-chairs. The other nine have a single chair. But in the past, there had been a convention where if there was a single chair for an association, every two years it would flip from a House of Commons chair to a Senate chair. It is my understanding, generally speaking, that that convention has not necessarily been kept up in recent years. It ultimately rests with the associations to make their necessary changes and how they do their makeup, but we, as the Joint Inter-parliamentary Council, can certainly nudge them in that direction. I can't speak to it before we've gone back to speak with our council, obviously, but certainly there's great merit in moving in that direction.

The Chair: If I can comment quickly and follow up on some of the comments by Senator Wells and Mr. Stanton, having had the privilege of serving a Speaker for a brief time in this chamber, we

Le sénateur Wells : Le sénateur Manning soulève un bon point. Lors de la discussion précédente, la sénatrice Jaffer, qui est absente aujourd'hui, a souligné le point concernant les sénateurs au poste de vice-présidents. Des sénateurs siègent à titre de vice-présidents à plusieurs associations et je tiens à souligner que j'appuie cette pratique.

La participation du Sénat et des sénateurs à la diplomatie parlementaire représente l'onde longue du Parlement canadien, si je puis m'exprimer ainsi, et la Chambre des communes représente l'onde courte. Il est plus facile et peut-être plus efficace de laisser les sénateurs établir les relations à long terme avec les parlementaires d'autres pays, car nous demeurons en poste plus longtemps que les députés et nous sommes moins nombreux. Nous sommes plus centralisés, comparativement à la porte tournante qu'est la Chambre des communes où l'on retrouve des centaines de députés.

Je tiens à souligner qu'il s'agit, à mon avis, d'une bonne idée. Je ne crois pas que cela minimise la participation d'un député à titre de président. À mon avis, il s'agit d'un atout et je crois qu'il serait utile de compter sur deux présidents dans une même association — un de Chambre et un du Sénat —, car, si j'ai bien compris, les députés ne peuvent pas toujours se libérer pour participer aux réunions.

Je suis d'accord avec la sénatrice Jaffer et le sénateur Manning. Je crois qu'il s'agirait d'un atout et, de plus, à mon avis, cela n'entraînerait aucun coût supplémentaire.

M. Stanton : Vous avez tout à fait raison, sénateur Wells. La participation des sénateurs à ces délégations est très importante, voire essentielle, car nos associés et amis étrangers considèrent les sénateurs comme ayant une stature plus importante. Ils projettent l'image de gens crédibles et apportent une certaine crédibilité à nos délégations. Encore une fois, c'est une partie essentielle de l'équation. Il est important d'ouvrir des portes et de trouver des façons de solidifier ces liens dans différents domaines, comme nous l'avons déjà souligné.

Le sénateur Wells : En terminant, monsieur le président, comment se fait l'élection du vice-président? C'est chaque association qui s'en charge?

M. Stanton : Oui. Pour l'heure, quatre associations ont un vice-président. Les neuf autres n'ont qu'un président. Par le passé, une convention a été établie selon laquelle s'il n'y a qu'un président à la tête d'une association, il y doit y avoir alternance, tous les deux ans, entre un président de la Chambre des communes et un président du Sénat. Si j'ai bien compris, en général, cette convention n'a pas été respectée au cours des dernières années. Au bout du compte, il revient à l'association d'apporter les changements qui s'imposent et de décider de sa composition, mais le Conseil interparlementaire mixte peut les encourager à suivre cette voie. Évidemment, je ne peux pas en dire davantage avant d'en avoir discuté avec le conseil, mais ce serait une bonne idée.

Le président : J'aimerais intervenir, brièvement, et revenir sur les commentaires du sénateur Wells et de M. Stanton. J'ai eu le privilège de présider le Sénat pendant une courte période et je

underestimate, sometimes, colleagues, the importance of parliamentary diplomacy. We forget, sometimes, that there's a lot more to diplomacy than just government to government.

I've seen first-hand in the few months I served as Speaker that, while not having participated in many but a few conferences with the IPU and having received delegations, there's no stronger connection between people to people than the connections between Parliament to Parliament. They override every day of the week and twice on Sunday the connections between government to government.

When parliamentarians from the House of Commons or the Senate engage with other parliamentarians, either in multinational forays or in direct diplomacy, it is huge. Canada might be a soft power in the world but we're respected at every forum and at every particular event I've participated in.

The world changes in millimetres, colleagues. As senators, we have the ultimate independence and powers to articulate on behalf of our region and on behalf of the places we represent. There's no greater flexibility where we have the opportunity to do that than in diplomatic sessions.

Parliamentary diplomacy, as far as I'm concerned, is completely underutilized by our Senate. In addition to having capable people, we have people with a lot of experience. Forget about the longevity of being here, the broad experience of what we represent in the country is better showcased when we go on parliamentary missions than, quite frankly, on the house side, which is quite a snapshot of an election campaign.

Those are the comments I wanted to share.

Senator Tkachuk: We must be respected, because I just got an email saying there was \$3.5 million deposited in my account by Dr. Uber. I feel really important now.

I have a couple of questions on IPU. What is the membership fee now?

Mr. Stanton: It's around \$500,000.

Senator Tkachuk: What is your total membership? One third is taken up by IPU.

Mr. Stanton: Correct.

Senator Tkachuk: What is your membership on Canada-U.S.? We don't have one, right; there's no membership fee for Canada-U.S.?

Mr. Stanton: No, there's no contribution.

Senator Tkachuk: What would be the second biggest one?

Mr. Stanton: NATO; OSCE, which is mostly the bilaterals; and Commonwealth Parliamentary Association has — Colette will get you the details.

crois, chers collègues, que nous sous-estimons parfois l'importance de la diplomatie parlementaire. Nous oublions parfois que la diplomatie ne se limite pas aux échanges entre gouvernements.

Au cours de mon bref passage à la présidence du Sénat, même si je n'ai participé qu'à quelques conférences de l'UIP et accueilli que quelques délégations, j'ai constaté que le lien qui existe entre parlements est plus solide que celui qui existe entre les gens. D'ailleurs, il surpasse à tous égards les liens entre gouvernements.

Lorsque les députés ou sénateurs discutent avec d'autres parlementaires, soit dans le cadre d'un forum international ou d'une mission diplomatique directe, l'impact est énorme. Le Canada n'est peut-être pas une grande puissance mondiale, mais il est respecté au sein de tous les forums et dans tous les événements auxquels il participe.

Chers collègues, le monde change à coup de millimètres. En tant que sénateurs, nous jouissons de l'indépendance et du pouvoir nécessaires pour nous exprimer au nom de nos régions. Les rencontres diplomatiques sont les seuls forums qui nous offrent une telle souplesse.

Personnellement, je crois que le Sénat sous-utilise largement la diplomatie parlementaire. En plus d'être compétents, les sénateurs comptent beaucoup d'années d'expérience. Oublions la durée de leur mandat. Les missions parlementaires permettent aux sénateurs de mettre en évidence leur vaste expérience, comparativement aux députés qui changent selon les élections.

Ce sont là les commentaires que je voulais formuler sur la question.

Le sénateur Tkachuk : Nous devons être respectés, car je viens d'apprendre par courriel que Dr Uber a déposé 3,5 millions de dollars dans mon compte bancaire. Je me sens très important, à présent.

J'aurais quelques questions à vous poser au sujet de l'UIP. À combien s'élèvent les droits?

M. Stanton : Ils s'élèvent à environ 500 000 \$.

Le sénateur Tkachuk : À combien s'élèvent les droits au total? Un tiers des droits totaux va à l'UIP, c'est exact?

M. Stanton : Effectivement.

Le sénateur Tkachuk : Quels sont les droits Canada-États-Unis? Il n'y en a pas, c'est exact? Il n'y a aucun droit d'adhésion pour cette relation?

M. Stanton : Non, il n'y a aucune contribution.

Le sénateur Tkachuk : Quel serait le deuxième droit le plus élevé?

M. Stanton : Celui de l'OTAN; l'OSCE concerne principalement les bilatérales et l'Association parlementaire du Commonwealth a... Colette pourra vous fournir tous les détails.

Senator Tkachuk: What would be the travel budget for IPU?

Mr. Stanton: On contributions, NATO is at \$347,000 and IPU is at \$447,000. So I was a little high at \$500,000.

On the travel and activities side, Colette, do you have that?

Ms. Labrecque-Riel: Yes.

Mr. Stanton: She's going to get that for you.

Senator Tkachuk: I'm trying to compare what Canada-U.S. would be to IPU.

Mr. Stanton: I've got it here. With activities, this is for the 2015-16 fiscal year: IPU was \$182,000, so it was considerably less than its contribution. That was what was actually spent.

Senator Tkachuk: Right. And what are they budgeting for this year?

Mr. Stanton: Do we have this year's? The budget in 2015-16 for IPU was \$647,000, of which \$450,000 were contributions and activities were \$182,000.

Senator Tkachuk: And with Canada-U.S. for this coming year? You've given me last year's numbers, but aren't we dealing with next year's budget? What is the budget amount for travel for IPU and Canada-U.S.?

Mr. Stanton: In this current fiscal year?

Senator Tkachuk: For the budget year you're asking the money for, which I think is 2016-17, right?

Ms. Labrecque-Riel: We have it. We just need to find the page.

Mr. Stanton: We just need to find it for you.

Senator Tkachuk: 2017-18, sorry.

Mr. Stanton: For example, for this coming year, the contributions for IPU were \$461,000. That's in the current fiscal year.

Senator Tkachuk: And next year?

Mr. Stanton: Their ask for activities was \$292,000. That was what they asked for. Then, in the budget deliberations, we would have reduced that down to approximately half of what they actually asked for.

Senator Tkachuk: Is their membership fee the same for next year as this year?

Mr. Stanton: Over time, as I mentioned, it tends to go up, but it went up from \$450,000 to \$461,000 in the space of that one year. As I say, there's been some creep . . .

Le sénateur Tkachuk : À combien s'élève le budget de déplacement pour l'UIP?

M. Stanton : Concernant les contributions, pour l'OTAN on parle de 347 000 \$ et de 447 000 \$ pour l'UIP, donc un peu moins que les 500 000 \$ que j'avais plus tôt.

Au sujet des déplacements et activités, Colette, auriez-vous cette information?

Mme Labrecque-Riel : Oui.

M. Stanton : Elle pourra vous fournir cette information.

Le sénateur Tkachuk : Je tente de comparer l'UIP et la relation Canada-États-Unis.

M. Stanton : Voilà, j'ai les données. Pour l'exercice 2015-2016, incluant les activités, pour l'UIP, on parle de 182 000 \$, donc considérablement moins que la contribution relative. Ce sont les dépenses réelles.

Le sénateur Tkachuk : D'accord. Et pour l'exercice en cours?

M. Stanton : Avons-nous les données pour l'exercice actuel? Le budget de l'exercice 2015-2016 pour l'UIP s'élevait à 647 000 \$, dont 450 000 \$ pour les contributions et 182 000 \$ pour les activités.

Le sénateur Tkachuk : Et la relation Canada-États-Unis, pour le prochain exercice? Vous me donnez les chiffres de l'an dernier, mais n'est-il pas question ici du budget de l'an prochain? Quelles sont les sommes prévues relativement aux déplacements pour l'UIP et la relation Canada-États-Unis?

M. Stanton : Pour l'exercice en cours?

Le sénateur Tkachuk : Pour l'exercice pour lequel vous demandez des fonds. C'est pour l'exercice 2016-2017, non?

Mme Labrecque-Riel : Nous avons ces données. Il suffit de les retrouver.

M. Stanton : Nous tentons de trouver cette information.

Le sénateur Tkachuk : Ou plutôt l'exercice 2017-2018. Je suis désolé.

M. Stanton : Par exemple, pour l'an prochain, la contribution à l'UIP sera de 461 000 \$. Cela fait partie de l'exercice actuel.

Le sénateur Tkachuk : Et l'an prochain?

M. Stanton : La demande pour les activités s'élève à 292 000 \$. C'était la somme demandée. Ensuite, dans le cadre de discussions budgétaires, cette demande a été réduite environ de moitié.

Le sénateur Tkachuk : Les droits pour l'an prochain sont-ils les mêmes que ceux de cette année?

M. Stanton : Comme je l'ai dit, au fil des ans, ils tendent à augmenter, mais en l'espace d'un an, ils sont passés de 450 000 \$ à 461 000 \$. Comme je l'ai souligné, il y a eu...

Senator Tkachuk: It could be the dollar, too.

Mr. Stanton: That's a fair point.

Senator Tkachuk: But on the Canada-U.S.?

Mr. Stanton: For Canada-U.S., there's no contribution fee.

Senator Tkachuk: I know that, but how much for activities?

Mr. Stanton: As for activities, we'll get that momentarily.

Senator Tkachuk: If we're going to do parliamentary diplomacy, I think this might be the year that Canada-U.S. might be a really important place to put money.

Mr. Stanton: Yes, agreed.

Senator Marshall: When Colette appeared the last time, she spoke about the five-year review. I know that it's due in March; I think in four months' time are the results of the review. What's the objective of the review? What's the purpose of the review?

Mr. Stanton: I'm on that subcommittee as well. JIC is mandated to do a review of its programs, administrative and otherwise, and invite comment and feedback from each of the associations every five years. It's part of our mandate. We're at the five-year mark now.

The previous review was done by Rob Merrifield in his time at JIC. We've heard from all 13 associations and from the four inter-parliamentary groups, which we don't fund for activities but to which we do give administrative support, and we've heard from friendship groups. We bring all that information in and we pose questions to them around how JIC is serving them, what their overall comments are and how, for example, outbound trips are administered.

I will say it doesn't have a heavy accent on the budget, necessarily. It's more on administrative matters. We as a subcommittee will report to JIC by the end of March, and then JIC will take that report into consideration and, presumably, go forward.

Senator Marshall: But it could recommend increased funding. That's not been excluded from the review?

Mr. Stanton: It's not excluded, as is true for the issue around new associations. That has come up in the course of the deliberations by the subcommittee. Again, I can't speak for what may come in the future. There have been some requests from friendship groups to form an association, but at the moment there's a moratorium on any new associations. We have notified the community that there will be no decision on additional associations until after the subcommittee reports.

Le sénateur Tkachuk : C'est peut-être dû également à la valeur du huard.

M. Stanton : C'est un argument valable.

Le sénateur Tkachuk : Mais, en ce qui concerne le Canada et les États-Unis?

M. Stanton : Pour le Canada et les États-Unis, il n'y a pas de frais de contribution.

Le sénateur Tkachuk : Je le sais, mais à combien s'élèvent les activités?

M. Stanton : Je vous donne cette information dans un instant.

Le sénateur Tkachuk : Si nous voulons faire de la diplomatie parlementaire, il serait peut-être très important, cette année, d'investir dans notre relation avec les États-Unis.

M. Stanton : Je partage votre avis.

La sénatrice Marshall : Lors de son dernier témoignage, Colette nous a parlé de l'examen quinquennal. Je sais que les résultats sont prévus pour le mois de mars, dans environ quatre mois. Quels sont l'objectif et le but de cet examen?

M. Stanton : Je siège également à ce sous-comité. Le CIM doit procéder tous les cinq ans à un examen de ses programmes, administratifs et autres, et demander, dans le cadre de cet examen, à chaque association de fournir sa rétroaction. Cela fait partie du mandat du CIM. C'est là où nous en sommes.

L'examen précédent a été réalisé par Rob Merrifield. Treize associations nous ont fait parvenir leur rétroaction, ainsi que quatre groupes interparlementaires desquels nous ne finançons pas les activités, mais auxquelles nous apportons un soutien administratif. Nous avons également obtenu la rétroaction de certains groupes d'amitié. Nous colligeons toute cette information et demandons à ces associations et groupes de nous expliquer ce que fait le CIM pour les aider, leurs commentaires généraux et, par exemple, ce qu'ils pensent de l'administration des voyages à l'étranger.

Je dois admettre que nous ne mettons pas beaucoup l'accent sur le budget, mais plutôt sur des questions administratives. Le sous-comité fera rapport au CIM d'ici la fin mars, rapport dont le CIM, je présume, tiendra compte.

La sénatrice Marshall : Mais, il pourrait recommander une augmentation du financement, non? Cette possibilité n'est pas exclue.

M. Stanton : Non, elle n'est pas exclue, pas plus que la question des nouvelles associations. Il en a été question lors des délibérations du sous-comité. Encore une fois, j'ignore ce que l'avenir nous réserve. Certains groupes d'amitié ont demandé l'autorisation de créer une association, mais pour le moment, il y a un moratoire sur la création de nouvelles associations. Nous avons informé la communauté concernée qu'aucune décision relative à la création de nouvelles associations ne serait rendue avant que le sous-comité ait déposé son rapport.

Senator Marshall: If there's a systematic review taking place with regard to the organization, why can't we just wait the four months and see what comes out of that review? It seems that we're putting the cart before the horse. We're coming in and saying, "Give us another million." But the review is going to be something that's systematic, and will rationalize and provide information, et cetera.

Why are we looking for extra money if the review is coming in March?

Mr. Stanton: Senator Marshall, it's a good observation, although I would say the \$1 million request really was not part and parcel of the administrative review. It really flowed more from the fact that the associations' proposals for their activities in the coming fiscal year, and their comments received in the course of those three or four months when we heard from the associations, made it clear to us that there was a heightened interest in these kinds of inter-parliamentary delegations and activities abroad. Therefore, JIC came back to the fact that they really need to go back to and restore the level of funding that was available to these associations in the five years from 2008 to 2012.

That really was the conclusion — without saying anything about new associations or anything.

Senator Manning: If I could add, Senator Marshall, one of the concerns I raised earlier, in relation to the review and the participation of the Senate's concerns at that review, such as the fact that Senator Plett did not get the opportunity to — he removed himself from it. Senator Tannas, as I said, I'm not sure of his role at this point, except that he is a member of the committee, but the changing dynamics of the Senate concern me in relation to who gets to participate at what level and how we decide that. I was hoping in the next couple of months to be able to have input into that as a member of the JIC now to make sure that the concerns of the new senators and all senators — that they have an equal opportunity to participate.

Senator Marshall: I would like to see the review before I vote to approve additional funding. Thank you.

The Chair: Colleagues, I have a long list of senators who want to ask questions.

Mr. Stanton: If I could, just before you carry on, those two bits of information pertaining to Senator Tkachuk's question, the activities budget for Canada-U.S. is \$267,000 and the activities — this is what was actually approved and allocated to them — for IPU is \$153,000. Those are the two numbers that we were waiting on. Thank you and sorry, Mr. Chair.

The Chair: I remind colleagues that we only have another 10 or 15 minutes to deal with this issue. There are a couple of other items that don't appear on the agenda but are on the other items section that are critical and need to be dealt with today, so if we can be concise in our questioning. Senator Munson?

La sénatrice Marshall : Si l'organisation fait l'objet d'un examen systématique, pourquoi ne pas attendre le résultat de cet examen, dans quatre mois? On semble placer la charrue devant les bœufs. On demande un million de dollars supplémentaire, alors qu'un examen systématique est en cours, un examen qui produira des justifications et des données, notamment.

Pourquoi demander des fonds supplémentaires avant que les résultats de l'examen ne soient connus, au mois de mars?

M. Stanton : Vous soulevez un très bon point, sénatrice Marshall, quoique la demande d'un million de dollars supplémentaire ne fait pas partie de l'examen. Elle a été faite, car, selon les propositions d'activité des associations pour le prochain exercice et les commentaires que nous avons reçus des associations au cours de ces trois ou quatre mois, il est clair que l'intérêt pour les délégations parlementaires et les activités à l'étranger s'est accentué. Donc, le CIM a recommandé un retour au niveau de financement dont disposaient ces associations entre 2008 et 2012.

C'est la conclusion à laquelle nous en sommes venus — nous n'avons pas discuté des nouvelles associations.

Le sénateur Manning : J'aimerais ajouter une chose, sénatrice Marshall. Une des inquiétudes que j'ai soulevées plus tôt, concernant l'examen et la participation du Sénat à celui-ci et le fait que le sénateur Plett n'a pas eu l'occasion... il s'est retiré. Comme je l'ai dit, j'ignore quel est le rôle du sénateur Tannas, sauf qu'il siège au comité, mais l'évolution de la dynamique au Sénat m'inquiète, à savoir qui participe, dans quelle mesure et qui prend cette décision. En tant que membre du CIM, j'espérais obtenir réponse à ces questions au cours des prochains mois afin de calmer les inquiétudes de tous les sénateurs, y compris les nouveaux, et les rassurer qu'ils auront une chance égale de participer.

La sénatrice Marshall : J'aimerais voir les résultats de l'examen avant de voter en faveur d'un financement additionnel. Merci.

Le président : Chers collègues, j'ai une longue liste de sénateurs qui veulent poser des questions.

M. Stanton : Si vous permettez, avant que nous poursuivions, j'aurais deux chiffres à vous transmettre en réponse à la question du sénateur Tkachuk. Le budget pour les activités interparlementaires Canada-États-Unis est de 267 000 \$, comparativement au montant approuvé et alloué pour l'UIP qui est de 153 000 \$. Ce sont les deux chiffres que nous attendions. Merci et désolé de vous avoir interrompu, monsieur le président.

Le président : Je rappelle à mes collègues qu'il nous reste seulement 10 ou 15 minutes pour discuter de cette question. Il y a quelques autres éléments sous la rubrique Autres affaires de notre ordre du jour que nous devons absolument régler aujourd'hui. Je vous demande donc d'être le plus concis possible dans vos questions. Sénateur Munson.

Senator Munson: Thank you, chair. I'll be brief. Are we voting today on this in the next 15 minutes? Well, obviously, I'm a proponent.

The Chair: Unless the committee has a different view.

Senator Munson: I know we can't — we didn't have replacements for Senator Jaffer and Senator Cordy. I thought they should participate in this, but be that as it may, the — I'm a proponent of parliamentary diplomacy. I know how it works, particularly in Canada-Africa and Canada-U.S. We open doors for diplomats. We open doors when we see federal or government funding in other parts of the world, and we do take a close look at a lot of the programs that Canada is involved in in that part of the world. It is a vote MP to MP, senator to senator, conversations, and it has served its purpose at least on the associations that I have been part of.

I know this report is coming in March. I know that we're in the middle of Senate modernization. As a whip for seven years, it's very difficult when you're picking people who want to go on these trips because I always felt the Senate was short-changed. We're living in a new time when we now have 30 new MPs, so 338. We will soon have 105 senators, and at the glacial speed that things work around here, after we see a report in March, which will be followed up by maybe a sub-report dealing with that report, which will deal with another report on how this whole thing works, it will be sometime.

I really believe that, of course, the new senators, the independent senators, once this fairness is organized, which I think is a good thing in terms of representations on associations and/or committees, will have full participation in this. But when we look at the House of Commons, the breakdown sometimes is larger in the House of Commons, so, as Mr. Stanton has said, it would improve our representation on these committees, travelling, up to 75 per cent of a request as opposed to always cutting in half the 50 per cent. I think that all the million dollars is doing is restoring us back to previous levels to participate in the global environment that we live in. In that global environment, I think that if we move forward incrementally on this, we'll get to the other place after the report next March. I'm fully in favour of the request for a million dollars. Thank you.

Senator Batters: Thanks very much. I think it was the spring, but JIC was frequently coming before this committee with funding requests of smaller amounts. I'm wondering if that is designed to curtail these kinds of requests.

Le sénateur Munson : Merci, monsieur le président. Je serai bref. Allons-nous mettre ces demandes de financement aux voix au cours des 15 prochaines minutes? Il va de soi que je suis favorable.

Le président : À moins que le comité décide du contraire.

Le sénateur Munson : Je sais que nous n'avons pas pu trouver de remplaçants pour les sénatrices Jaffer et Cordy. J'aurais bien aimé qu'elles puissent prendre part à ce débat, mais les choses étant ce qu'elles sont... Je suis toujours en faveur de la démocratie parlementaire. Je sais comment les choses fonctionnent, particulièrement dans nos relations avec l'Afrique et avec les États-Unis. Nous sommes là pour ouvrir des portes pour les diplomates. C'est ce que nous faisons en examinant de près les répercussions du financement du gouvernement canadien lorsqu'il contribue à différents programmes dans d'autres parties du monde. C'est un processus d'échanges entre députés et entre sénateurs qui se révèle fort utile, à tout le moins dans le cas des associations dont j'ai fait partie.

Je sais que ce rapport doit être rendu public en mars. Je sais également que nous sommes au beau milieu d'un exercice de modernisation du Sénat. Pour avoir été moi-même whip pendant sept ans, je sais à quel point il peut être difficile de choisir ainsi des gens qui vont participer à ces voyages, car j'ai toujours eu l'impression que le Sénat était quelque peu défavorisé. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec 30 nouveaux députés ce qui porte le total à 338, alors que nous aurons bientôt 105 sénateurs. Compte tenu de la vitesse désespérante à laquelle les choses se passent ici, ce rapport de mars pourrait fort bien être suivi par un rapport complémentaire traitant du rapport principal et du fonctionnement du processus dans son ensemble, ce qui pourrait nous amener assez loin dans le temps.

Bien évidemment, les nouveaux sénateurs, les sénateurs indépendants, pourront agir à part entière à titre de représentants au sein des associations ou de membres des comités dès que toutes ces mesures auront été mises en place pour leur assurer un traitement équitable. J'estime que c'est une bonne chose. Il arrive toutefois que la Chambre des communes compte proportionnellement davantage de représentants. Comme le disait M. Stanton, notre représentation au sein de ces délégations se trouvera améliorée du fait que l'on pourra approuver les demandes jusqu'à hauteur de 75 p. 100, plutôt que 50 p. 100 comme actuellement. Je crois que ce million de dollars supplémentaire va tout simplement permettre de rétablir les niveaux de soutien dont nous bénéficions auparavant pour apporter notre contribution au sein de l'environnement mondial dans lequel nous évoluons. Si nous allons de l'avant avec cette augmentation, je crois que nous pourrions nous adresser à l'autre endroit après la publication du rapport en mars. Je suis tout à fait favorable à l'approbation de cette demande d'un million de dollars. Merci.

La sénatrice Batters : Merci beaucoup. Plus tôt cette année, au printemps, je crois, le CIM s'est présenté à répétition devant notre comité pour nous soumettre des demandes de financement d'un montant moindre. Je me demande si la requête dont nous sommes saisis aujourd'hui ne vise pas simplement à mettre fin à ce genre de démarches.

Then I'll say my second question so I can move quickly. As to what you were indicating before, that this is mainly a request to restore what had been budgeted previously a number of years ago, I'm wondering if there was any thought of taking into account efficiencies and that sort of thing that have been found since the time that this budget was at that higher level.

Mr. Stanton: Two good questions, and on the first ones, yes. There had been several representations here by JIC in the past several months, two for additional dollars under what had been provided in the wake of the IPU decision in 2014 where JIC essentially only had the ability to request additional funds. That was a mechanism that was a legacy that we inherited this year in 2016. That was the only mechanism available to us. The permanent funding increase would essentially get rid of that, what was called and referred to as an "over-allocation mechanism" put in place.

On the second point, picking up from the Merrifield report, a number of measures have been put in place on efficiencies pertaining to the purchase of air tickets, staff travel, trips and also with respect to spousal travel on trips. The establishment of thresholds, for example, to make sure that unless a delegation is a certain size it has to scope its costs in association with that.

That's part of the five-year review, too, that all of those costs and efficiencies and accountability questions are part and parcel of that report, and that will continue forward.

Senator Mitchell: Thank you, chair. I want to say several things. One is that I agree with all of those who emphasized the importance of diplomatic work, both by members of Parliament elected and by senators. I'd like to, therefore, in doing that, reinforce your point and the point of Senator Wells about the particularly important role played by senators.

And I would also like to emphasize and express my agreement with Senator Manning's point that there is a serious gap in the representation on parliamentary delegations now. And the argument is made in the supporting document that the high number of new parliamentarians and parliamentarians in new roles, in both chambers, many with strong and focussed interests on the international scene, has resulted in association memberships and executives wanting to re-engage with international counterparts and deepen their understanding of global issues. Absolutely, except that it isn't in both chambers that the new members get to engage. In fact, fully 44 of 105 senators are not eligible to go on any of these delegations.

As to the chair's point about the importance of regional representation, I'll use one example. There is a province with six senators, five of whom are independents, one of whom isn't. Those five independents won't be able to represent their region on these international delegations. I would argue we shouldn't be increasing the funding of JIC until that specific issue is resolved.

Je vais tout de suite vous poser ma seconde question pour ne pas perdre de temps. Vous avez indiqué précédemment que cette requête visait surtout à rétablir le financement offert il y a un certain nombre d'années, mais je me demandais si l'on avait songé à analyser des éléments comme les gains d'efficience possibles.

M. Stanton : Voilà deux bonnes questions. La réponse à la première est oui. Au cours des derniers mois, le CIM a soumis à votre comité plusieurs demandes, dont deux visaient un financement additionnel étant donné que, dans la foulée de la décision prise concernant l'UIP en 2014, c'est la seule avenue qui s'offre dorénavant au Conseil. Ce mécanisme de financement déjà existant était ainsi le seul à notre disposition en 2016. La demande de financement permanent permettrait donc essentiellement de s'affranchir de ce « mécanisme d'allocation excédentaire » qui a été mis en place.

Pour répondre à votre seconde question, je peux citer le rapport Merrifield qui traite de différentes mesures prises pour réaliser des économies au titre des déplacements des membres, de leur personnel et de leurs conjoints. On a par exemple fixé des seuils en deçà desquels une délégation de plus petite taille doit réduire ses coûts en conséquence.

Toutes les questions liées aux coûts, aux gains d'efficience et à la reddition de comptes font partie intégrante du rapport établi dans le cadre de l'examen quinquennal, et il continuera d'en être de même.

Le sénateur Mitchell : Merci, monsieur le président. J'ai plusieurs choses à dire. D'abord et avant tout, je suis d'accord avec tous ceux qui ont noté l'importance du travail diplomatique, tant pour les députés élus que pour les sénateurs. Dans ce contexte, j'aimerais insister, comme le sénateur Wells et vous-même l'avez fait, sur le rôle particulièrement important joué par les sénateurs.

Je conviens tout à fait avec le sénateur Manning qu'il y a une lacune importante au chapitre de la représentation au sein des délégations parlementaires. On indique à cet effet dans le document d'accompagnement que le grand nombre de nouveaux parlementaires et de parlementaires assumant de nouveaux rôles dans les deux chambres, dont plusieurs s'intéressent grandement à ce qui se passe tout particulièrement sur la scène internationale, fait en sorte que les membres et les dirigeants des associations veulent renouer le dialogue avec leurs homologues internationaux et approfondir leur compréhension des enjeux mondiaux. Tout cela est bien vrai, mais une telle mobilisation des nouveaux membres n'est pas possible au sein des deux chambres. De fait, pas moins de 44 des 105 sénateurs ne peuvent pas faire partie de l'une ou l'autre de ces délégations.

Quant à l'importance de la représentation régionale dont parlait notre président, je pourrais vous donner un exemple. Il y a une province qui compte six sénateurs, dont cinq sont indépendants. Ces cinq indépendants ne pourront pas représenter leur région au sein de ces délégations internationales. Je crois que nous devrions refuser d'augmenter le financement du CIM tant et aussi longtemps que ce problème n'aura pas été réglé.

There are models that we could use. Right now, the selection goes to the two whips, the Conservative and Liberal whips. I think the selection could go to an all-corner representative council that could be convened under the speaker or convened under this committee that could emphasize a broader look at people's backgrounds, their specific interests and their expertise. It could also look at people who are wanting to develop a background and expertise for the future, so we can keep the expertise growing with more and more people coming on to fulfil these roles in an effective way.

I could see us passing this resolution on the basis of the importance of — and particularly heightened importance now with what has happened in the States — of diplomatic work, but I would say it needs to be contingent upon the provision of independent senators being allowed to participate proportionately, fairly and fully within those parameters on these international delegations.

Senator Tkachuk: Could I ask a question on that? If an unaffiliated senator goes to the United States, and he is independent or she is independent, how do you know that they are going to represent the views of the government?

Senator Mitchell: What is interesting is Scott Simms made the point.

Senator Tkachuk: Why would they go there, to argue against it?

Senator Mitchell: Scott Simms made a point to me. He is the head of the —

The Chair: Senator Mitchell, if I could remind all our colleagues, Senator Tkachuk, when parliamentary diplomacy is done, we are not representing the view of the government.

Senator Mitchell: Exactly.

The Chair: Just to be clear, when I go on parliamentary missions to this day, and in the past, I represent my view as a parliamentarian, not the view of the government. We have to understand there is a distinction here between parliamentary diplomacy and government-to-government diplomacy.

Senator Tkachuk: I never saw it that way.

The Chair: It is that way.

Senator Tkachuk: It's not true.

Senator Mitchell: It's also true that the moment that we enter into the diplomatic realm, we are not representing partisan or party interests either. Independents fully qualify on that parameter, and it's simply not acceptable.

Il y a des modèles dont nous pourrions nous inspirer. À l'heure actuelle, ce sont les deux whips, le whip conservateur et le whip libéral, qui choisissent les membres. Je crois que cette sélection pourrait être faite par un conseil représentant tous les intérêts qui agirait sous la gouverne du Président du Sénat ou de ce comité en tenant compte davantage des antécédents, des intérêts et de l'expertise de chacun. Il faudrait également faire une place à ceux qui souhaitent acquérir une telle expertise pour l'avenir de telle sorte que nous puissions toujours compter sur de plus en plus de gens capables de remplir ces rôles de manière efficace.

Je crois que nous pourrions adopter cette résolution en tentant compte de l'importance du travail diplomatique — une importance qui est appelée à augmenter avec ce qui vient de se passer aux États-Unis. Il faut toutefois assujettir le tout à la nécessité de permettre aux sénateurs indépendants de participer à ces délégations internationales de façon proportionnelle, équitable et entière, et ce, en fonction des modalités établies pour chacune.

Le sénateur Tkachuk : Puis-je poser une question à ce sujet? Si un sénateur non affilié va travailler aux États-Unis à titre d'indépendant, comment pouvez-vous être assuré qu'il va représenter les points de vue du gouvernement?

Le sénateur Mitchell : Il est intéressant de noter que Scott Simms a fait valoir...

Le sénateur Tkachuk : Pourquoi se rendrait-il là-bas... pour défendre les arguments contraires?

Le sénateur Mitchell : Scott Simms m'a dit quelque chose à ce propos. Il est le chef de...

Le président : Sénateur Mitchell, permettez-moi de rappeler à tous nos collègues, y compris le sénateur Tkachuk, qu'un parlementaire qui participe à une mission diplomatique n'est pas là pour représenter le point de vue du gouvernement.

Le sénateur Mitchell : Tout à fait.

Le président : Pour que les choses soient bien claires, lorsque j'ai participé à des missions semblables, j'ai toujours représenté mon propre point de vue de parlementaire, et non celui du gouvernement. Nous devons comprendre qu'il y a une distinction à faire entre la diplomatie parlementaire et la diplomatie intergouvernementale.

Le sénateur Tkachuk : Je n'ai jamais vu les choses de cette façon.

Le président : Il en a toujours été ainsi.

Le sénateur Tkachuk : Ce n'est pas vrai.

Le sénateur Mitchell : Il est également vrai que dès que nous entrons dans la sphère diplomatique, nous cessons de représenter des intérêts partisans. Dans un tel contexte, les indépendants deviennent tout à fait admissibles, et il n'est tout simplement pas acceptable de les exclure.

The Chair: We're not going to resolve the mechanics of that. Everyone has a view. I think that could be resolved by having all non-affiliated senators assign themselves to one of the two whips. Some people might not agree with that point of view either.

Senator Downe: Has the House of Commons considered this submission?

Mr. Stanton: Thank you, Senator Downe. My understanding is that the BOIE has received the request as well. They have not made a decision on the permanent funding. They have their meetings in camera, so I don't know how much I'm allowed to say here, but I do understand that the approval on the conferences taken earlier was agreed to. The final decision on the permanent funding has not been made as of yet, but there are indications that the BOIE will be onside with that direction.

Senator Downe: Thank you. Further to the concerns raised by Senator Mitchell and others here today, has the JIC done an analysis of how delegates were selected for parliamentary association travel in the past? I've been advised by a long-serving member that this system currently in place where whips select members is reasonably new, 10 or 15 years. In the past, associations would know which of their members would actually participate at a high level, bring quality to the discussion, show up, for example, at all the meetings. Fortunately it has been a very rare occurrence, but it does occasionally happen where the participation is not what it should be.

Rather than this default position now where the whips I'm sure consider all that, but also consider other factors pertaining to participation in individual chambers and committee work and so on, has JIC done any analysis of what has happened in the past? I think that would be useful on a go-forward basis for some of the concerns raised today as to what system we should consider.

Mr. Stanton: That issue has come forward in the subcommittees' presentations on this five-year review. To answer your first question, there has been no study of this, per se. Each of the associations has in their Constitution the framework for decision-making about the composition of various outbound trips, and so they go in accordance with that.

Just as you point out Senator Downe, the ultimate decision rests with the whips. So a number of association chairs have identified that as a problem, especially with that continuity issue of making sure that the right members are able to travel as part of this, and that travel on these inter-parliamentary delegations is not seen as a junket or a perk, that it in fact is a legitimate part of inter-parliamentary and parliamentary diplomacy.

Le président : Ce n'est pas aujourd'hui que nous allons régler ces modalités. Chacun a son point de vue à ce sujet. Je crois pour ma part que l'on pourrait demander à tous les sénateurs non affiliés de se rapporter à l'un des deux whips, mais certains ne seront pas non plus d'accord avec cette solution.

Le sénateur Downe : Est-ce que la Chambre des communes s'est penchée sur cette requête?

M. Stanton : Merci, sénateur Downe. Je crois que le Bureau de régie interne a également été saisi de cette requête. Il n'a pas encore pris de décision quant au financement permanent. Comme les réunions du bureau se tiennent à huis clos, je ne suis pas trop certain de ce que je peux vous dévoiler, mais je crois pouvoir vous dire que les approbations ont été données pour les conférences déjà tenues. La décision finale n'a pas encore été prise concernant le financement permanent, mais il y a certaines indications à l'effet que le Bureau de régie interne devrait donner son accord.

Le sénateur Downe : Merci. Pour faire suite aux préoccupations exprimées notamment par le sénateur Mitchell aujourd'hui, pouvez-vous nous indiquer si le CIM a analysé le mode de sélection des délégués utilisés par le passé pour les déplacements des associations parlementaires? Un membre de longue date m'a dit que ce mécanisme de sélection par les whips est relativement récent, n'étant en place que depuis 10 ou 15 ans. Auparavant, les associations étaient capables de savoir quels membres pouvaient apporter une contribution de qualité au niveau supérieur en se présentant, par exemple, à toutes les réunions. Il est en effet arrivé que la participation ne soit pas à la hauteur, mais seulement en de très rares occasions.

Plutôt que de s'en tenir sans poser de questions à cette situation où les whips... même s'ils tiennent sans doute compte de tous ces éléments, mais aussi d'autres facteurs liés à la participation aux travaux des chambres et des comités notamment, est-ce que le CIM a déjà effectué une analyse de la situation qui prévalait auparavant? Je pense que cela pourrait nous permettre d'y voir plus clair à l'égard de quelques-unes des préoccupations soulevées aujourd'hui de manière à déterminer quel mécanisme serait le plus efficient.

M. Stanton : La question a été soulevée dans le contexte des travaux en sous-comité aux fins de cet examen quinquennal. Pour répondre à votre première question, il n'y a pas eu d'étude portant expressément sur ce sujet. Chaque association a dans sa constitution un cadre décisionnel régissant la composition des différentes délégations et agit en conséquence.

Comme vous venez de le souligner, sénateur Downe, ce sont les whips qui décident en bout de ligne. Un certain nombre de présidents d'association ont indiqué que la situation actuelle est problématique, surtout si l'on veut s'assurer dans un objectif de continuité que les membres capables de s'acquitter efficacement d'un travail de diplomatie parlementaire et interparlementaire puissent faire partie de ces délégations, et faire en sorte que celles-ci ne soient pas considérées comme des récompenses ou des primes.

So that is a tension that exists, and we are taking that up in the course of our five-year review. I'm sure that it will be part of the report.

Senator Downe: Thank you for that answer. I would like to have confirmed whether or not what I've been told is correct. My point is that in the past the whips were advised of who the association selected for a trip by the executive based upon their understanding of the participation of that person and so on, all the other factors I mentioned, and the only role for the whip at that time was to say, "No, Senator Mitchell is presenting a bill. He can't go because the bill might come up," as opposed to saying, "No, I'm not sending Senator Mitchell. I'm sending Senator McCoy," for example. Could somebody check that out?

Mr. Stanton: I'm not sure exactly what the intricacies are.

Senator Downe: If that's true — and I believe it to be; the person who told me is a long-serving member — it is an evolution that we may want to consider as appropriate for the Senate and the House of Commons now or should we look at going back, back to the future?

Lastly, I do disagree with my colleague Senator Mitchell. I'm not sure how we would change the rules with independents without changing them for the House of Commons at the same time. An independent is an independent is an independent. We have two chambers, so we have to consider all independents in both chambers participating because they are all members of Parliament, so they should not be excluded any more than any of our people should be excluded on a go-forward basis.

Senator Wallace: On the ability of independent senators to have rights of equality to participate, I was taken with Senator Manning's comments. Just so I understand this, this is dealt with by the Liberal and Conservative whips. Are they only able to deal with the members that are members of their caucuses? Is it possible for the Liberal and Conservative whips to make opportunities available to independents if they chose, or are they prevented? So for example, Senator Plett can only make decisions regarding Conservative senators. Does it go beyond that? In theory is there the ability of the whips to be able to place independent senators on these associations and to have rights of travel?

Mr. Stanton: On that point, each association has their own Constitution. From my look at it, none of them exclude the possibility of independents participating either on executives or on trips. There have been occasions where independents have done so.

Insofar as the question as to how the whips interact with that, I could not offer any comment. I don't know if Senator Manning —

Il y a donc une certaine tension qui existe, et nous essayons de voir ce qui peut être fait à ce sujet dans le cadre de notre examen quinquennal. Je suis persuadé que notre rapport en traitera.

Le sénateur Downe : Merci pour cette réponse. J'aimerais savoir si vous pouvez me confirmer une chose que j'ai entendue. Auparavant, les dirigeants de l'association concernée indiquaient aux whips quels membres ils avaient sélectionnés pour un déplacement en fonction de leurs antécédents de participation et des autres facteurs que j'ai mentionnés, et le rôle du whip se limitait à des interventions comme : « Non, le sénateur Mitchell doit présenter un projet de loi. Il ne peut pas partir parce que le tour de son projet de loi pourrait venir. » Il ne pouvait pas par exemple donner des réponses comme : « Non, je ne vous envoie pas le sénateur Mitchell. Je vous envoie la sénatrice McCoy. » Est-ce que quelqu'un pourrait nous dire ce qu'il en est?

M. Stanton : Je ne connais pas toutes les modalités.

Le sénateur Downe : Si cela est bien vrai — et je crois que c'est le cas, car c'est un membre de longue date qui me l'a dit — est-ce une évolution que nous pouvions juger appropriée pour le Sénat et la Chambre des communes ou devrions-nous plutôt retourner à nos pratiques d'antan?

Par ailleurs, je ne suis pas d'accord avec mon collègue le sénateur Mitchell. Je ne sais pas trop comment nous pourrions changer les règles qui s'appliquent aux sénateurs indépendants sans les changer en même temps pour la Chambre des communes. Un indépendant, ça demeure un indépendant. Nous avons deux chambres et nous devons faire le nécessaire pour assurer la participation des indépendants de ces deux chambres parce que ce sont tous des parlementaires. Tout comme les sénateurs dans la même situation, les députés indépendants ne devraient plus être exclus.

Le sénateur Wallace : J'ai trouvé fort intéressants les commentaires du sénateur Manning quant au droit à une participation équitable pour les sénateurs indépendants. Je veux m'assurer de bien comprendre. Ce sont les whips libéral et conservateur qui prennent la décision. Peuvent-ils seulement choisir les membres de leur propre caucus? Est-ce que les deux whips peuvent offrir ces occasions à des sénateurs indépendants ou est-ce qu'il y a une règle qui les empêche de le faire? À titre d'exemple, le sénateur Plett prend les décisions relatives aux sénateurs conservateurs. Est-il limité à ces seuls sénateurs? En théorie, est-il possible pour les whips de désigner des sénateurs indépendants pour leur permettre de se déplacer dans le cadre des travaux de ces associations?

M. Stanton : Chaque association a sa propre constitution. D'après ce que je suis à même de constater, aucune d'elle n'exclut la possibilité qu'un indépendant puisse faire partie de son conseil de direction ou d'une délégation en déplacement. Cela s'est d'ailleurs produit en certaines occasions.

Quant à savoir comment les whips composent avec cette situation, je ne saurais trop vous le dire. Peut-être que le sénateur Manning...

Senator Manning: I would think that the whips can only whip their own people, not deal with the independents. I'm not sure there is a mechanism in place for that. Now, again, my understanding would be from conversations I have had that it would be the choice of the whip if you want to ask an independent to participate if there was nobody in their caucus that was available at the time. But whether there is a protocol for that, I'm not sure.

Senator Wallace: It is your understanding that this gap, this issue, would be dealt with as part of the review that will occur between now and —

Senator Manning: It's not my understanding.

Mr. Stanton: Not necessarily.

Senator Manning: No, it's not part of the discussions. That's why I raised it.

Senator Wallace: There is no ability for independents to move forward on this issue?

Senator Manning: It's not under present discussion.

Mr. Stanton: I have done a number of these association annual general meetings. The path for people to participate on an executive, for example, is to have a membership and talk to their colleagues about who they put forward for some of these various chairs. There is a kind of political process that unravels, as I'm sure you have seen at these associations. It's kind of a collaborative process amongst members and senators to figure out who will run for what. That does not exclude independent parties. Some Constitutions refer to having seats for recognized parties, but not to the exclusion of independents.

Senator Wallace: As Senator Tkachuk points out, if we wrote a cheque for \$25 and have a membership in the association —

Mr. Stanton: That's it.

Senator Tkachuk: You are in.

Senator Wallace: This is all over \$25?

Senator Mitchell: But you can't go on the trip.

The Chair: Colleagues, colleagues.

Senator Wallace: But at least you are in the house.

The Chair: Colleagues — order, please. We are limited in time, so I will allow comments from Senators Plett, Campbell and McCoy, and then we need to wrap this up.

Senator Plett: I have a few comments, basically because Senator Manning has referred a few times to me having been part of JIC, and indeed I was. However, because of their scheduling and me being the whip, it didn't work anymore, so Senator

Le sénateur Manning : Je serais porté à croire que les whips peuvent seulement décider du sort de leurs propres sénateurs; je ne suis pas certain qu'il y ait un mécanisme en place pour les indépendants. D'après certaines conversations que j'ai pu avoir, il semblerait que le whip puisse demander à un sénateur indépendant de prendre part à une délégation si personne de son caucus n'est disponible. Je ne sais toutefois pas s'il y a vraiment une marche à suivre en la matière.

Le sénateur Wallace : Êtes-vous en train de nous dire que l'on se penchera sur cette lacune, sur ce problème, dans le cadre de l'examen en cours...

Le sénateur Manning : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Stanton : Pas nécessairement.

Le sénateur Manning : Non, on n'en a pas discuté. C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai soulevé la question.

Le sénateur Wallace : Il n'y a pas de progrès envisageables pour les indépendants en la matière?

Le sénateur Manning : Cela ne fait pas partie des sujets à l'étude.

M. Stanton : J'ai participé à plusieurs assemblées générales annuelles de ces associations. Pour faire partie du conseil de direction, par exemple, un membre doit convaincre ses collègues d'appuyer sa candidature. Comme vous avez certes pu le constater au sein de ces associations, il y a en quelque sorte un processus politique qui s'enclenche. Il s'agit en fait pour les députés et les sénateurs de s'entendre pour savoir qui se présentera à quel poste. Les membres indépendants ne sont pas exclus de ce processus. Certaines constitutions prévoient des sièges pour les partis reconnus, mais cela n'exclut pas expressément les indépendants.

Le sénateur Wallace : Comme le soulignait le sénateur Tkachuk, il suffit de faire un chèque de 25 \$ pour devenir membre de l'association...

M. Stanton : Tout à fait.

Le sénateur Tkachuk : ... et vous en faites partie.

Le sénateur Wallace : Cela se limite à une affaire de 25 \$?

Le sénateur Mitchell : Mais vous ne pouvez pas faire les déplacements.

Le président : Je vous en prie.

Le sénateur Wallace : Mais vous faites au moins partie de l'association.

Le président : Chers collègues, je vous en prie. Comme il nous reste très peu de temps, je vais permettre des interventions des sénateurs Plett, Campbell et McCoy, après quoi nous devons conclure.

Le sénateur Plett : J'aimerais vous dire une ou deux choses, notamment du fait que le sénateur Manning a indiqué à quelques occasions que j'ai déjà fait partie du CIM, ce qui est bel et bien le cas. Cependant, étant donné le calendrier du conseil et mon rôle

Tannas has replaced me. I was certainly at the meeting where this particular item was discussed. At that particular meeting, I along with Senator Manning did not support it.

I have reflected on that for quite some time. Clearly we are restoring what was taken away. We are not increasing. We are restoring what was taken away. Senator Munson mentioned that. And everything is increased over a period of time, and yet the funding for JIC was decreased. Things will continue to increase.

I believe that because, as MP Stanton pointed out, everything on JIC is done on consensus, and I was on the losing side of that vote. I believe it's my obligation to accept what the committee decided, and come in here and support what it decided.

There will be a review done. I don't have any great hope that that review will be done in four months. When that review is done, there will not be a recommendation for a decrease in funding. There will probably be a recommendation for an increase in funding.

I do not see the downside of us increasing this. In a year from now, if the review shows that there needs to be another increase, it can be dealt with.

The changing environment, Senator Mitchell wants to hold us ransom and say let's not increase funding until we have met other obligations that he believes we should make. That is not the way to conduct business, to say let's not do this until you have done what I want.

Things will change down the road, no question about it. As things change, whether some of us want it or not, the non-affiliated senators do have the numbers, as Senator Wallace pointed out, and things will change down the road. The question was asked whether a Conservative or Liberal whip can appoint an independent. Yes, they can. I approved Senator Rivard to go on a trip. Sure, maybe once in a blue moon. It was the only time I ever had a non-affiliated senator ask me. Senator Rivard went on a trip in place of a Conservative. So it can be done. It was done. He was not sent home.

He did not put himself under my jurisdiction for the rest of the time, although that would certainly solve the problem. But for some reason, the non-affiliated senators believe that it is demeaning for them, in some way or another, to put themselves under the control of the whip in certain areas. It does not mean that we whip you to vote the way we want. We don't even do that with our own colleagues.

The U.S. dollar has gone up tremendously. Senator Tkachuk asked a number of questions in regard to Canada-U.S. There was a 30 per cent increase in everything we do across the line or

de whip, la chose est devenue impossible, si bien que le sénateur Tannas m'a remplacé. J'étais effectivement présent lorsqu'on a discuté de cet enjeu. Lors de cette réunion, j'ai exprimé mon désaccord, tout comme l'a fait le sénateur Manning.

Je réfléchis à la question depuis un bon moment déjà. De toute évidence, il s'agit de rétablir ce qui avait été supprimé. Ce n'est pas une augmentation. Comme le sénateur Munson l'a indiqué, nous remettons en place ce qui avait été enlevé. Le financement du CIM diminuait pendant que tout continuait d'augmenter.

Comme le député Stanton le soulignait, toutes les décisions du CIM sont prises par consensus, et j'ai dû m'incliner en l'espèce. J'estime qu'il est de mon devoir d'accepter la décision du conseil et de prendre la parole ici pour la défendre.

Un examen sera effectué. Je crains fort toutefois que cet examen ne soit pas terminé dans un délai de quatre mois. Une fois que cela aura été fait, on ne recommandera pas une diminution du financement. On va plutôt recommander que le financement soit haussé.

Je ne vois pas pour quelle raison nous n'approuverions pas cette demande de financement. Si l'examen révèle dans un an d'ici qu'il faut encore majorer le financement, nous pourrions alors voir ce qu'il convient de faire.

Pour ce qui est de la nouvelle dynamique, le sénateur Mitchell veut nous garder en otage en affirmant que nous ne devrions pas augmenter le financement tant que nous n'aurons pas respecté les autres obligations qu'il estime incontournables. Ce n'est pas une façon acceptable de faire les choses. Quelqu'un ne peut pas affirmer ainsi que rien ne sera fait tant que ses souhaits n'auront pas été réalisés.

La situation va continuer d'évoluer, cela ne fait aucun doute. Dans ce contexte, que cela nous plaise ou non, les sénateurs non affiliés ne vont pas manquer, comme le signalait le sénateur Wallace, de devenir de plus en plus nombreux. Quelqu'un a demandé si un whip conservateur ou libéral pouvait nommer un indépendant. Je peux vous confirmer que c'est possible. J'ai moi-même approuvé la participation du sénateur Rivard à une de ces délégations. Je conviens que ce n'est pas fréquent; c'est d'ailleurs la seule fois où un sénateur non affilié m'a adressé une telle requête. Le sénateur Rivard a fait un voyage à la place d'un conservateur. C'est donc chose possible. C'est ce que nous avons fait. Il n'a pas été renvoyé chez lui.

Il ne s'est pas assujéti à mon autorité pour le reste du temps, même si cela résoudrait sûrement le problème. Mais pour une raison ou une autre, les sénateurs non affiliés estiment qu'il serait avilissant pour eux de s'astreindre à l'autorité du whip sur certaines questions. Cela ne signifie pas que nous vous obligerons à voter comme nous le voulons. Nous ne le faisons même pas avec nos propres collègues.

La valeur du dollar américain a beaucoup augmenté. Le sénateur Tkachuk a posé des questions sur le rapport Canada-États-Unis. Il y a eu une augmentation de 30 p. 100 des

maybe more. There is nothing, if we vote in favour of this today, which precludes us from increasing down the road. Trust me. The review will not come and say to decrease the funding.

I certainly support that we move this forward and that we vote in favour of this, and move it along.

The Chair: Thank you, Senator Plett, for your compromise. Just in the benefit of time, Senator Campbell and Senator McCoy will help me out, I get a sense that we have a consensus here, and correct me if I'm wrong. We don't have a consensus?

Senator Campbell: No, we don't.

Senator McCoy: Could I put one thing on the record? I will be very brief.

Senator Campbell: How much less did we participate when we didn't have this extra \$1 million in there? What effect did it have by not having this \$1 million in here? I understand it's going back to levels, and it's not just the funding for JIC. We have cut all over the board. All of a sudden, every time I turn around, JIC is back here, "More please." It's like something out of *Oliver*. What happens if we don't put this \$1 million in?

Mr. Stanton: In terms of the actual spending relative to the budget, the last year, where we had that roughly \$4.2 million envelope, if I can call it that, the actual expenditures on trips in that year were down at around \$2.3 million. Even when the envelope was higher, admittedly the actual expenditures weren't appreciably higher than what is allocated even now.

In the last five years, the number of participants on trips has gone down by 8 per cent, and that takes into account, Senator Campbell, the last year we had the full funding in place was an election year, in 2011-12. In an election year, as we saw last year, even though there is an envelope in place and an allocation for spending, they don't use all the money that is available to them.

It would allow an increase in activities, certainly, but as I said earlier, what is allocated to them is the limit and the maximum. It would take away the necessity for JIC having to approach the boards for incremental funding on an ongoing basis or on a per-request basis in the future.

Senator Campbell: It's my understanding that the ultimate decision now for who travels on trips rests with the whips for the independent Liberal Caucus and for the Conservative caucus; is that correct?

Senator Manning: Yes.

Mr. Stanton: That is correct.

coûts de tout ce que nous faisons qui traverse la frontière, peut-être même plus. Il n'y a rien qui nous empêche d'augmenter le budget plus tard si nous votons en faveur de cette mesure aujourd'hui. Faites-moi confiance. L'examen ne se soldera pas par la recommandation de diminuer le financement.

J'aimerais vraiment que nous votions en faveur de cette motion pour pouvoir avancer.

Le président : Merci, sénateur Plett, du compromis que vous faites. Pour ne pas perdre plus de temps, le sénateur Campbell et la sénatrice McCoy vont m'aider, je crois que nous avons un consensus, donc corrigez-moi si je me trompe. Nous n'avons pas de consensus?

Le sénateur Campbell : Non.

La sénatrice McCoy : Puis-je dire une chose pour le compte rendu? Je serai très brève.

Le sénateur Campbell : À quel point participions-nous moins au débat sans ce million de dollars supplémentaire? Quelle était la conséquence de ne pas disposer de ce million de dollars? Je crois qu'on revient aux niveaux antérieurs, et ce n'est pas exclusif au financement du CIM. Il y a des compressions partout. Soudainement, chaque fois que je me retourne, le CIM est là à en demander toujours plus. C'est comme dans l'affaire *Oliver*. Qu'arrivera-t-il si nous n'y accordons pas ce million de dollars?

M. Stanton : Si l'on regarde les dépenses réelles par rapport au budget, l'an dernier, nous avons une enveloppe d'environ 4,2 millions de dollars, si l'on peut dire, et les dépenses réelles associées aux voyages se sont limitées à environ 2,3 millions de dollars. Même quand l'enveloppe était plus élevée, il faut admettre que les dépenses réelles n'étaient pas beaucoup plus élevées que le budget encore alloué aujourd'hui.

Au cours des cinq dernières années, le nombre de participants aux voyages a diminué d'environ 8 p. 100, et cela tient compte du fait que la dernière année pour laquelle nous jouissions du plein financement était une année électorale, sénateur Campbell. C'était l'année 2011-2012. Les années électorales, comme il y en a eu une l'an dernier, le comité n'utilise habituellement pas tout l'argent à sa disposition, même s'il y a une enveloppe en place et qu'il y a des allocations de dépenses.

Cela permettrait d'intensifier les activités, assurément, mais comme je l'ai déjà dit, on établit une limite et un maximum. Cela fait en sorte que le CIM ne devrait plus systématiquement s'adresser aux comités pour demander des fonds supplémentaires chaque fois qu'il en a besoin.

Le sénateur Campbell : Je crois que désormais, ce sont les whips du caucus libéral indépendant et du caucus conservateur qui décideront qui participera aux voyages, n'est-ce pas?

Le sénateur Manning : En effet.

M. Stanton : C'est juste.

Senator Campbell: With regard to Senator Downe, he was concerned about the house and independents there. I could care less about the house. They have got their own problems. I don't think we should be worried about what they are going to do. It's not our problem.

I share the concerns of Senator Manning. In my little perfect world, this would go away for a week or two, and somebody would come back here and say, "Here is how we're going to go about this process with regard to having people go on trips."

There is no question in my mind that if I went to Senator Plett or Senator Munson and said I would like to go on this trip, that they would consider it in a fair manner and that I may or may not go.

There are about 30-some odd people who have come in here that do not know Senator Plett or Senator Downe. They may find that slightly uncomfortable. I have an amendment to make on the motion. I don't necessarily have to make it, if we could adjourn this and come back with an answer to figure out how everybody is going to go. I don't think it's as big a deal as everyone is making it out to be. I agree with you that there is a way for independents to become involved. The reason I'm saying this is the only way it could happen now is if the whip approves it. I don't have a whip.

Senator Tkachuk: Well, that's your problem.

Senator Campbell: No, no, that's the trouble with this place. It's not my problem; it's this place's problem, until we start thinking about it.

I move we adjourn this issue until the next meeting. If not, I have an amendment.

The Chair: Colleagues, we have a potential amendment and a motion on the floor. You should move your amendment, Senator Campbell, because I think there is a desire to have a vote on this issue today.

Senator Campbell: I move an amendment that authorizing the amount of this be contingent on rule changes to allow independent senators to participate as association delegates.

Senator Manning: Do I have a vote?

The Chair: Of course.

Senator Manning: I just wanted to make sure.

The Chair: You're still a member of this committee, in addition to being a representative.

Senator McCoy: I just want to speak to the record here. First of all, I 100 per cent endorse your comments regarding the value of parliamentary diplomacy, particularly in this day and age where trade agreements are —

The Chair: Colleagues, order please. Senator McCoy has the floor. Thank you.

Le sénateur Campbell : Pour ce qui est des préoccupations du sénateur Downe, il s'inquiétait de la chambre et des indépendants. Je me moque de la chambre. Elle a ses propres problèmes. Je ne crois pas que nous devrions nous soucier autant de ce qu'elle fait. Ce n'est pas notre problème.

Je partage les préoccupations du sénateur Manning. Dans un monde idéal, selon moi, on attendrait une semaine ou deux, puis quelqu'un viendrait nous dire : « Voici comment nous procéderons pour la désignation des sénateurs qui participeront aux voyages. »

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que si j'allais voir le sénateur Plett ou le sénateur Munson pour leur dire que j'aimerais participer à tel ou tel voyage, ils examineraient ma candidature de façon équitable, et je pourrais y aller ou non.

Il y a environ une trentaine de personnes qui ont comparu ici et qui ne connaissent pas le sénateur Plett ni le sénateur Downe. Ils pourraient être un peu mal à l'aise. J'aurais un amendement à proposer à la motion. Il n'est toutefois pas absolument nécessaire, si nous pouvions laisser la question en suspens, le temps que tout le monde se concerta pour décider comment procéder. Je doute que ce soit un enjeu aussi grand qu'on le prétend. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il y aurait moyen d'assurer la participation des indépendants. Je le dis seulement parce que la seule façon d'assurer cette participation à l'heure actuelle, c'est que le whip l'approuve. Je n'ai pas de whip.

Le sénateur Tkachuk : Eh bien, c'est votre problème.

Le sénateur Campbell : Non, non, c'est le problème de toute la chambre. Ce n'est pas mon problème; c'est le problème du Sénat, tant qu'on ne s'y attarde pas.

Je propose de reporter cette discussion à une séance ultérieure. Sinon, j'ai un amendement à proposer.

Le président : Chers collègues, nous devons nous prononcer sur un amendement potentiel et une motion. Vous devriez proposer votre amendement, sénateur Campbell, parce que je pense que les membres du comité souhaitent voter sur cette question aujourd'hui.

Le sénateur Campbell : Je propose que l'approbation de la somme soit conditionnelle à une modification des règles pour permettre aux sénateurs indépendants de participer aux délégations de l'association.

Le sénateur Manning : Puis-je voter?

Le président : Bien sûr.

Le sénateur Manning : Je voulais en être certain.

Le président : Vous êtes toujours membre du comité, en plus d'être un représentant.

La sénatrice McCoy : J'aimerais préciser une chose pour le compte rendu. Premièrement, je suis d'accord à 100 p. 100 avec vous sur la valeur de diplomatie parlementaire, particulièrement à cette époque où les accords commerciaux...

Le président : Un peu de silence, chers collègues. La sénatrice McCoy a la parole. Merci.

Senator McCoy: That valid point has been made several times in the chamber by senators all around the room. I think Canada is in a good position to broker some agreements around the world at the moment, as well.

Senator Plett, I'm always pleased to note on the record when I agree with your comments, and so I certainly do endorse your comments today as well.

I also want to say that to put any item here to suggest — I'm speaking now in my capacity as facilitator of the independent senators' group, and I would not hold this item up or hold it hostage on a political basis of any sort. I believe that we must, as senators, act on behalf of Canada and do what we can in terms of international and national parliamentary diplomacy. I think that this is a matter in which the participation of independent senators is a red herring. I think we should proceed and I think that's a constitutional duty that we should adopt, so I put those comments on the table.

The Chair: The question on amendment is: But that the amount be contingent upon the rule changes to allow independent senators to participate as association delegates. This will be a recorded vote.

Senator Batters: Which senators get to vote on this motion at this meeting?

The Chair: There is Senator McCoy, who is here as a representative of Senator Cordy; and Senator Campbell, who is a member of the committee and Senator Wallace.

Senator Batters: From Senator Cordy?

The Chair: Senator McCoy is replacing Senator Cordy at this meeting.

Senator Batters: Thank you.

Nicole Proulx, Clerk of the Committee: I will call members' names beginning with the chair, and then going in alphabetical order. Senators should verbally indicate whether they vote for, against or abstain.

The Honourable Senator Housakos.

The Chair: Against.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Batters.

Senator Batters: Against.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Campbell.

Senator Campbell: For.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Downe.

Senator Downe: Against.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Manning.

Senator Manning: For.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Marshall.

Senator Marshall: Against.

La sénatrice McCoy : Des sénateurs de toutes les allégeances ont fait valoir cet argument valable à maintes reprises à la chambre. Je pense que le Canada est bien placé en ce moment pour négocier certains accords dans le monde également.

Sénateur Plett, je me fais toujours un plaisir de souligner officiellement quand je suis d'accord avec vos propos, donc je suis tout à fait d'accord avec vos observations d'aujourd'hui.

Je tiens également à dire que de laisser entendre... Je m'exprime en ce moment à titre de porte-parole du groupe des sénateurs indépendants, mais ce n'est absolument pas une question que je voudrais prendre en otage sur le plan politique. Je pense que nous, les sénateurs, devons agir au nom du Canada et faire tout ce que nous pouvons en matière de diplomatie parlementaire internationale et nationale. Je pense que la question de la participation des sénateurs indépendants est une distraction. Je pense que nous devons agir et que nous avons le devoir constitutionnel de le faire, donc je l'affirme pour le compte rendu.

Le président : Le vote est demandé sur l'amendement suivant : que l'approbation de la somme soit conditionnelle à une modification des règles pour permettre aux sénateurs indépendants de participer aux délégations de l'association. Ce sera un vote par appel nominal.

La sénatrice Batters : Qui sont les sénateurs qui peuvent voter sur cette motion aujourd'hui?

Le président : Il y a la sénatrice McCoy, qui est ici à titre de représentante de la sénatrice Cordy, ainsi que le sénateur Campbell, qui est membre du comité et le sénateur Wallace.

La sénatrice Batters : De la sénatrice Cordy?

Le président : La sénatrice McCoy remplace la sénatrice Cordy aujourd'hui.

La sénatrice Batters : Merci.

Nicole Proulx, greffière du comité : J'appellerai les membres par leur nom, à commencer par le président, puis je continuerai en ordre alphabétique. Les sénateurs doivent indiquer verbalement s'ils votent pour, contre ou s'ils s'abstiennent.

L'honorable sénateur Housakos.

Le président : Contre.

Mme Proulx : L'honorable sénatrice Batters.

La sénatrice Batters : Contre.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Campbell.

Le sénateur Campbell : Pour.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Downe.

Le sénateur Downe : Contre.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Manning.

Le sénateur Manning : Pour.

Mme Proulx : L'honorable sénatrice Marshall.

La sénatrice Marshall : Contre.

Ms. Proulx: The Honourable Senator McCoy.

Senator McCoy: Against.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Munson.

Senator Munson: Against.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Ngo.

Senator Ngo: Against.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Plett.

Senator Plett: Against.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Tkachuk.

Senator Tkachuk: Against.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Wallace.

Senator Wallace: For.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Wells.

Senator Wells: Against.

I want to associate myself with Senator McCoy's comment. We shouldn't be held hostage, and the operation of the association shouldn't be held hostage.

The Chair: We have three votes for, and 10 opposed, thus the amendment is defeated.

An Hon. Senator: Question.

The Chair: I move the motion that approval be granted for additional permanent funding of \$1 million for fiscal year 2017-18 and subsequent years, which would be shared using the usual formula of 30 per cent Senate and 70 per cent House of Commons; between the Senate and the House of Commons, the amounts would be \$300,000 and \$700,000. Colleagues, would anyone like to move the motion?

Senator Marshall: I would like a recorded vote on this one, also.

The Chair: Do I have someone moving the motion?

Senator Tkachuk: I move the motion.

The Chair: Moved by Senator Tkachuk. We'll have a recorded vote on this.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Housakos.

The Chair: In favour.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Batters.

Senator Batters: In favour.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Campbell.

Senator Campbell: Against.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Downe.

Senator Downe: In favour.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Manning.

Senator Manning: Against.

Mme Proulx : L'honorable sénatrice McCoy.

La sénatrice McCoy : Contre.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Munson.

Le sénateur Munson : Contre.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Ngo.

Le sénateur Ngo : Contre.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Plett.

Le sénateur Plett : Contre.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Tkachuk.

Le sénateur Tkachuk : Contre.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Wallace.

Le sénateur Wallace : Pour.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Wells.

Le sénateur Wells : Contre.

Je tiens à m'associer aux observations de la sénatrice McCoy : nous ne devrions pas être pris en otage, et le bon fonctionnement de l'association ne devrait pas être compromis.

Le président : Il y a trois votes pour et dix votes contre, si bien que l'amendement est rejeté.

Une voix : Mettez la question aux voix.

Le président : Je propose que l'approbation soit accordée au financement permanent supplémentaire d'une somme de 1 000 000 \$ pour l'exercice 2017-2018 et les exercices suivants, répartie selon la formule habituelle de partage des coûts (le Sénat 30 p. 100 et la Chambre des communes 70 p. 100) entre le Sénat (300 000 \$) et la Chambre des communes (700 000 \$). Chers collègues, quelqu'un souhaite-t-il proposer la motion?

La sénatrice Marshall : J'aimerais demander le vote par appel nominal sur cette motion également.

Le président : Est-ce quelqu'un la propose?

Le sénateur Tkachuk : Je propose la motion.

Le président : Elle est proposée par le sénateur Tkachuk. Nous tiendrons le vote par appel nominal.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Housakos.

Le président : Pour.

Mme Proulx : L'honorable sénatrice Batters.

La sénatrice Batters : Pour.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Campbell.

Le sénateur Campbell : Contre.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Downe.

Le sénateur Downe : Pour.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Manning.

Le sénateur Manning : Contre.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Marshall.

Senator Marshall: Against.

Ms. Proulx: The Honourable Senator McCoy.

Senator McCoy: For.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Munson.

Senator Munson: In favour.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Ngo.

Senator Ngo: In favour.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Plett.

Senator Plett: In favour.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Tkachuk.

Senator Tkachuk: In favour.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Wallace.

Senator Wallace: Against.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Wells.

Senator Wells: In favour.

The Chair: Colleagues, nine are in favour of the motion and four are against, thus the motion is carried. Thank you colleagues.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, November 24, 2016

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration met this day at 9:02 a.m., in camera, pursuant to rule 12-7(1), for the consideration of financial and administrative matters; and, in public, pursuant to rule 12-7(1), for the consideration of financial and administrative matters.

Senator Leo Housakos (*Chair*) in the chair.

The Chair: Colleagues, we'll go to item 3 of the public portion of the agenda, which is the adoption of minutes of proceedings of the November 3, 2016, meeting.

Any comments or questions? If not, if someone could move it. Moved by Senator Manning, seconded by Senator Cordy. Thank you, colleagues.

Item 4, adoption of minutes of proceedings of November 17, 2016, meeting. No questions? Could I have somebody moving that?

Moved by Senator Marshall, seconded by Senator Downe. Thank you, colleagues.

Item 5, first report of Advisory Working Group on corporate credit card. I give the floor to Senator Wells on this to report.

Mme Proulx : L'honorable sénatrice Marshall.

La sénatrice Marshall : Contre.

Mme Proulx : L'honorable sénatrice McCoy.

La sénatrice McCoy : Pour.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Munson.

Le sénateur Munson : Pour.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Ngo.

Le sénateur Ngo : Pour.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Plett.

Le sénateur Plett : Pour.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Tkachuk.

Le sénateur Tkachuk : Pour.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Wallace.

Le sénateur Wallace : Contre.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Wells.

Le sénateur Wells : Pour.

Le président : Chers collègues, neuf personnes sont pour la motion et quatre sont contre. La motion est donc adoptée. Je vous remercie.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 24 novembre 2016

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration se réunit aujourd'hui, à 9 h 2, à huis clos, conformément à l'article 12-7(1) du Règlement, pour étudier des questions financières et administratives; puis en séance publique, conformément à l'article 12-7(1) du Règlement, pour étudier des questions financières et administratives.

Le sénateur Leo Housakos (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : Chers collègues, nous allons maintenant passer à la partie de la séance qui se déroulera en public en abordant le point 3 à l'ordre du jour, soit l'adoption du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2016.

Avez-vous des commentaires ou des questions? Sinon, quelqu'un pourrait proposer l'adoption. L'adoption est proposée par le sénateur Manning, avec l'appui de la sénatrice Cordy. Merci, chers collègues.

Le point 4 est l'adoption du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2016. Aucune question? Quelqu'un pourrait-il proposer l'adoption?

L'adoption est proposée par la sénatrice Marshall, avec l'appui du sénateur Downe. Merci, chers collègues.

Le point 5 est le premier rapport du Groupe de travail consultatif sur la carte de crédit professionnelle. Je cède la parole au sénateur Wells pour un compte rendu à ce sujet.

Senator Wells: Thank you, chair. The Advisory Working Group on the corporate credit card of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has the honour to present its first report.

I want to begin by thanking my Deputy Chair, Senator Jaffer; and the third member of our working group, Senator Batters; as well as the staff who helped us, the clerk, Mr. Charbonneau, and Mr. Ruben Hyppolite.

On March 24, 2016, the Advisory Working Group on the corporate credit card was established, with the following three senators appointed as members: Senator Wells, Senator Jaffer and Senator Batters.

Your Advisory Working Group was given the mandate to review the terms of reference for the statement of work and make recommendations with respect to the competitive process for procuring a new corporate credit card. Your working group met with Pascale Legault, Chief Financial Officer, at its meeting on October 25, 2016.

Colleagues, prior to that meeting, there was a lot of groundwork done with the working group and with staff. I appreciate their work on that over the summer.

The Advisory Working Group was advised of the following during that meeting: that the contract with the current credit card provider for travel services, American Express, AMEX, will expire on March 31, 2017. A request for proposal to procure a new long-term contract for a corporate travel credit card would be in keeping with best practices, particularly given that the current contract is an interim extension ending on March 31, 2017.

An RFP involves the development of detailed requirements, the undertaking after a competitive bidding process, negotiations and an award of contract, in addition to allowing for sufficient time to facilitate a comprehensive transfer if AMEX was not the winning bid. While a competitive process could be launched immediately, it is customary to allow 45 to 90 days for a change in provider with such contracts. Alternatively, a sole-source contract could be renewed with the existing provider.

Because there is no service cost to the Senate for travel cards, the mandatory competitive process for a service contract over \$35,000 for the Senate administration or over \$70,000 for the senators' offices is not applicable.

During the fiscal year 2015-16, the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration authorized the Senate administration to implement an integrated Enterprise Resource Planning system, the ERP, to replace several of the existing aging systems. This implementation is taking place over the next two fiscal years with a plan for full implementation in March 2018. There is a risk associated with introducing a new card program during the ERP implementation period.

Le sénateur Wells : Merci, monsieur le président. Le Groupe de travail consultatif sur la carte de crédit du Sénat du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a l'honneur de présenter son 1^{er} rapport.

Je voudrais tout d'abord remercier la vice-présidente, la sénatrice Jaffer, et le troisième membre du groupe de travail, la sénatrice Batters, ainsi que les membres du personnel qui nous ont aidés, le greffier, M. Charbonneau, et M. Ruben Hyppolite.

Le 24 mars 2016, le Groupe de travail consultatif sur la carte de crédit du Sénat a été établi avec les trois sénateurs suivants comme membres : le sénateur Wells, la sénatrice Jaffer et la sénatrice Batters.

Votre groupe de travail consultatif a reçu le mandat d'examiner les modalités de l'énoncé de travail et de formuler des recommandations concernant le processus concurrentiel pour l'obtention d'une nouvelle carte de crédit. Votre groupe de travail a rencontré Pascale Legault, dirigeante principale des finances, le 25 octobre 2016.

Chers collègues, avant cette réunion, beaucoup de travail préparatoire a été accompli par le groupe de travail et par le personnel. J'apprécie les efforts qu'ils ont déployés au cours de l'été.

Le groupe de travail a reçu les renseignements suivants durant sa réunion. Le contrat avec le fournisseur actuel de la carte de crédit de voyage, American Express, AMEX, expirera le 31 mars 2017. Une demande de propositions pour établir un nouveau contrat à long terme de carte de crédit de voyage correspondrait aux pratiques exemplaires, puisque le présent contrat est une prolongation provisoire qui doit prendre fin le 31 mars 2017.

Une DP comprend la détermination d'exigences détaillées, le lancement d'un processus d'appel de propositions concurrentiel, les négociations et l'attribution d'un contrat. Elle laisse aussi suffisamment de temps pour effectuer un transfert complet au cas où AMEX ne serait pas le soumissionnaire retenu. Bien qu'un processus concurrentiel puisse être lancé immédiatement, il est de règle de prévoir entre 45 et 90 jours pour un changement de fournisseur dans de tels contrats. Sinon, un contrat à source unique pourrait être renouvelé avec le fournisseur existant.

Puisque les cartes de voyage ne coûtent rien au Sénat, l'obligation de tenir un processus concurrentiel pour les contrats de services dont le montant est supérieur à 35 000 \$ pour l'Administration du Sénat ou dont le montant est supérieur à 70 000 \$ pour les bureaux des sénateurs ne s'applique pas.

Pendant l'année financière 2015-2016, le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a autorisé l'Administration du Sénat à mettre en œuvre un système de planification des ressources de l'organisation, un système de PRO, pour remplacer de nombreux systèmes vieillissants. Cette mise en œuvre aura lieu au cours des deux prochaines années financières et devrait être complétée en mars 2018. Il existe un risque lié au lancement d'un nouveau programme de carte pendant la mise en œuvre du système de PRO.

Several interfaces with the existing Senate systems are required to make this implementation successful, such as changes to the e-claim system and the new proactive disclosure model. A new credit card would introduce another system change and require additional programming, interface change and training.

Delaying a change of the existing credit card provider will help mitigate the risks of possible interference with several initiatives and systems being introduced over the next two fiscal years as part of the ERP project. The interface for a new card program could be created at a later date once the implementation has been completed and stabilized.

In our forward movement, in addition to providing an excellent service over the last five years, AMEX also provides premium insurance coverage at no additional cost.

A two-year extension of the current contract allows sufficient time to complete the successful implementation of the new ERP system and draft a new solicitation document. If any transition period is required, this option also ensures that there is no interruption of service.

Colleagues, I'll remind you of the difficulty that the Government of Canada is now undergoing with the Phoenix system, in changing a system that is integrated with other systems. The subcommittee felt that that would be too high a risk given the changing systems that we have under the ERP program.

The following timeline was proposed by Senate administration and agreed to by the subcommittee: November 2016, amendment to current contract with AMEX. Spring 2018, the finance and procurement directorate under the direction of the Advisory Working Group will finalize the requirements to be included in the solicitation document for a competitive process, and we'd issue the solicitation document. Fall 2018, contract award and transition period, if required. Of course, by then, the ERP would be fully implemented. April 1, 2019, start of a new contract.

Your Advisory Working Group recommends that the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration approve an extension of the current contract with American Express for two years, until March 31, 2019, and that the committee approve the timeline above and the new contract be awarded by April 1, 2019. Respectfully submitted.

The Chair: Any questions, colleagues? No? You did such a great job, David.

David, can you just move the motion?

Senator Wells: I move that the first report be adopted.

The Chair: It's moved by Senator Wells, seconded by Senator Downe. All agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Thank you, colleagues.

De nombreux changements doivent être apportés aux interfaces existantes des systèmes du Sénat pour réussir cette mise en œuvre, notamment en ce qui a trait au système de demandes électroniques et au nouveau modèle de divulgation proactive. Une nouvelle carte de crédit ajouterait d'autres changements aux systèmes et nécessiterait de la programmation, des changements à l'interface et de la formation supplémentaires.

Le report du changement de fournisseur de carte de crédit contribuera à réduire les risques de nuire à plusieurs initiatives et systèmes qui seront mis en œuvre au cours des deux prochaines années dans le cadre du projet de PRO. L'interface requise pour un nouveau programme de carte pourrait être créée ultérieurement, une fois que la mise en œuvre sera terminée et stable.

En plus d'avoir offert un excellent service au cours des cinq dernières années, AMEX fournit aussi une assurance de niveau supérieur sans frais supplémentaires.

Une prolongation de deux ans du contrat actuel laisse suffisamment de temps pour mettre en œuvre le nouveau système de PRO et préparer un nouveau document d'invitation à soumissionner. De cette façon, on évite une interruption de service si une période de transition est requise.

Chers collègues, je vous rappelle les difficultés qu'affronte actuellement le gouvernement du Canada relativement au système Phénix, qui remplace un système qui est intégré à d'autres systèmes. Le sous-comité croit que le risque serait trop élevé en raison des systèmes qui sont modifiés dans le cadre du programme de PRO.

L'échéancier suivant a été proposé par l'Administration du Sénat et accepté par le sous-comité : novembre 2016, modifier le contrat actuel avec AMEX; printemps 2018, la Direction des finances et de l'approvisionnement, sous la direction du Groupe de travail consultatif, déterminera les exigences à inclure dans le document d'invitation à soumissionner pour lancer un processus concurrentiel, et nous publierons le document d'invitation à soumissionner; automne 2018, attribuer le contrat et période de transition, au besoin — bien sûr, à ce moment-là, la mise en œuvre du système de planification des ressources de l'organisation sera terminée —; 1^{er} avril 2019, début du nouveau contrat.

Votre groupe de travail consultatif recommande que le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration approuve le prolongement du contrat actuel avec American Express de deux ans, soit jusqu'au 31 mars 2019; et que le comité approuve l'échéancier proposé et attribue un nouveau contrat d'ici le 1^{er} avril 2019. Respectueusement soumis.

Le président : Chers collègues, avez-vous des questions? Non? Vous avez accompli un excellent travail, David.

Pouvez-vous simplement proposer la motion?

Le sénateur Wells : Je propose l'adoption du premier rapport.

Le président : L'adoption est proposée par le sénateur Wells, avec l'appui du sénateur Downe. Tout le monde est d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée. Merci, chers collègues.

Item 6, we have requested an appeal on a decision that steering committee of Internal Economy had taken on Senator Duffy having sent us a letter in the summer, I think it was, a few months back. The first one was in June, essentially making a request for payment of part of his legal fees.

Under the advice, of course, of our Law Clerk, and understanding there has never been a precedent in the Senate for having reimbursed fees in instances of criminal charges against any senator, we thought we would remain consistent to that policy. Maybe I can allow Michel the floor to explain the advice he gave to steering.

Michel Patrice, Law Clerk & Parliamentary Counsel and Chief Parliamentary Precinct Services Officer, Senate of Canada: Yes. Essentially there's been one other situation where a senator engaged in legal criminal proceedings and made a request from steering at the time that was denied, because in accordance with the criteria of the policy, essentially the criteria in section 2.3.4, that it would not be appropriate for the Senate to assist a senator in such a circumstance.

Steering followed the precedent set years ago, in 2007 and 2008, actually.

The Chair: Now we have a request from Senator Duffy, which is well within his right to appeal the decision that steering took, to Internal Economy as a whole, and it's up to Internal Economy to decide if they want to grant that.

Senator Marshall: What happened in 2007?

Mr. Patrice: Senator Lavigne.

Senator Marshall: And you referenced a section of the policy. What was that?

Mr. Patrice: There's criteria established in the policy. It's a legal assistance criteria to be found appropriate under this policy, legal assistance provided for the representation or defence of a senator must meet the following criteria, and then there are six criteria. The one that I'm talking about is the one in (e), the particulars of the case are such that it is otherwise appropriate for the Senate to assist.

Senator Marshall: What's the process? Is he able to appeal this to the Senate?

Mr. Patrice: Yes. The policy gives the authority to steering committee to make the decision, and then the policy provides in section 2.4.6 that the senator can appeal to the Internal Economy Committee.

Senator Marshall: The full committee.

Mr. Patrice: To the full committee, and obviously, as any decision, a senator can bring it to the floor of the Senate.

Senator Marshall: Thank you.

Passons au point 6. On a présenté une demande d'appel d'une décision que le comité de direction de la régie interne a prise relativement au sénateur Duffy, qui nous a envoyé une lettre durant l'été, je crois, il y a quelques mois. La première lettre était en juin, demandant essentiellement le paiement d'une partie des frais juridiques.

Selon l'avis, bien sûr, de notre légiste, et comme il n'y a pas de précédent au Sénat pour le remboursement de frais dans des cas d'accusations criminelles portées contre un sénateur, nous avons pensé nous conformer à la politique en vigueur. Peut-être puis-je céder la parole à Michel pour qu'il explique l'avis qu'il a donné au comité de direction.

Michel Patrice, légiste et conseiller parlementaire et dirigeant principal des Services de la Cité parlementaire, Sénat du Canada : Oui. Essentiellement, il y a eu une autre situation où un sénateur faisant l'objet de procédures judiciaires criminelles avait fait une demande au comité de direction de l'époque, laquelle avait été refusée, car, conformément aux critères énoncés dans la politique, c'est-à-dire les critères de l'article 2.3.4, il ne conviendrait pas que le Sénat aide un sénateur dans un tel cas.

Le comité de direction s'est appuyé sur le précédent établi il y a quelques années, en 2007 et 2008, en fait.

Le président : Nous avons maintenant une demande que le sénateur Duffy, qui a bien le droit d'interjeter appel de la décision rendue par le comité de direction, a adressée à l'ensemble du comité de la régie interne, et il revient au comité de décider s'il souhaite accéder à sa demande.

La sénatrice Marshall : Que s'est-il passé en 2007?

M. Patrice : Le sénateur Lavigne.

La sénatrice Marshall : Et vous avez fait référence à un article de la politique. Laquelle?

M. Patrice : Des critères sont énoncés dans la politique. Il s'agit de critères relatifs au remboursement de frais juridiques liés à la représentation ou à la défense d'un sénateur. Il y a six critères, qui doivent être respectés. Celui dont je parle est le critère (e), les particularités du cas sont telles qu'il est par ailleurs approprié pour le Sénat d'apporter son aide.

La sénatrice Marshall : Quel est le processus? Le sénateur est-il en mesure de faire appel de la décision devant le Sénat?

M. Patrice : Oui. La politique donne au comité de direction le pouvoir de prendre la décision, et ensuite, la politique indique à l'article 2.4.6 que le sénateur peut faire appel devant le comité de la régie interne.

La sénatrice Marshall : Le comité permanent.

M. Patrice : Le comité permanent, et bien sûr, comme pour toute décision, un sénateur peut demander au Sénat d'en discuter.

La sénatrice Marshall : Merci.

Senator Manning: Just for clarification purposes, the 2007 and 2008 situation with Senator Lavigne, if my memory serves me correct, in a court of law he was found guilty.

Mr. Patrice: That was the end result, but at the time that he made the request, obviously the trial had not started.

Senator Manning: In this situation here, Senator Duffy was found not guilty. Am I missing something here? I do not understand why any of us would go through that process.

The Chair: Michel, I understand the policy was designed in the sense that the Senate would not finance legal fees of anybody who would be charged with criminal offences. I believe that's the basis of the rule.

Mr. Patrice: Well, that's the way that it was interpreted by steering in the previous situation.

The Chair: If you would start a precedent, any senator in the future who would be charged with criminal charges, if you set the precedent of paying these legal fees, you would have to pay future legal fees, I would suspect. That's the premise I understood as well of why in the past they took a decision that way, and we stayed consistent.

Senator Tannas: Trying to think this through, I can't imagine a circumstance where an employer who had an employee with sufficient grounds to get charged for fraud against them would, after the fact, even if they were found not guilty, pay for their legal fees.

We've got taxpayers and common folks that look at it through the common-sense lens, and I can't see that they would think it was right or fair that we step forward and pay legal fees in this circumstance.

I think if Senator Duffy feels strongly about this — and I get that there's a fairness thing and targeting and all the things that I know he feels have happened, that if we ever decided that we should do this, it should be the entire Senate that decides.

I'll vote no, and I think we should send a message to Senator Duffy that if he wants to bring this forward to the entire Senate, that that's the appropriate place. It would be such an extraordinary step, in my mind, and one that would be so charged in the public domain that we should have the concurrence of every member of the Senate.

Senator Batters: It's very helpful to know what the previous one example was, that it was requested and denied, because this is a criminal matter. It's not a civil matter, seeking reimbursement for expenses. That particular criminal matter was judging the guilt or not guiltiness of Senator Duffy, not dealing with whether or not his expenses should be reimbursed, where a civil court judge found specifically on those facts that expenses should be reimbursed.

Le sénateur Manning : Simplement pour préciser, si je me souviens bien, en 2007 et 2008, le sénateur Lavigne a été reconnu coupable par un tribunal.

M. Patrice : C'est ce qui est arrivé, mais lorsqu'il a fait la demande, le procès n'avait évidemment pas commencé.

Le sénateur Manning : Dans le cas actuel, le sénateur Duffy a été reconnu non coupable. Y a-t-il quelque chose qui m'échappe? Je ne comprends pas pourquoi nous devrions être soumis à ce processus.

Le président : Michel, je comprends que la politique a été conçue afin que le Sénat ne finance pas les frais juridiques de quiconque serait accusé d'actes criminels. Je crois que c'est le fondement de la politique.

M. Patrice : Eh bien, c'est la façon dont elle a été interprétée par le comité de direction dans le cas précédent.

Le président : Si l'on établissait un précédent en remboursant les frais juridiques, il faudrait, je présume, rembourser à l'avenir les frais juridiques de n'importe quel sénateur qui serait un jour accusé au criminel. C'est ce que j'ai compris et c'est ce qui justifie la raison pour laquelle, dans le passé, on a pris une telle décision, et nous sommes restés conséquents.

Le sénateur Tannas : En y réfléchissant, je ne peux pas m'imaginer une situation où un employeur paierait les frais juridiques d'un employé accusé de fraude en raison de motifs suffisants, même si, par la suite, il était reconnu non coupable.

Les contribuables et les gens ordinaires examinent cette situation du point de vue du gros bon sens, et je ne peux pas croire qu'ils trouveraient juste ou équitable que nous allions de l'avant et remboursions les frais juridiques dans ce cas.

Je crois que si ce point tient très à cœur au sénateur Duffy... Je comprends qu'il y a une question de justice et de ciblage et qu'il a dû affronter bien des choses, mais si nous décidons un jour de payer les frais, il faudrait que cette décision soit prise par l'ensemble du Sénat.

Je voterai non, et je crois que nous devrions faire savoir au sénateur Duffy que, s'il veut soumettre la question à l'ensemble du Sénat, c'est là le bon endroit. Il s'agirait d'une décision si exceptionnelle, à mon avis, et qui soulèverait tellement les passions chez les Canadiens que nous devrions obtenir l'accord de chaque membre du Sénat.

La sénatrice Batters : Il est très utile de connaître le cas précédent, de savoir qu'une demande a été soumise et refusée, car il s'agit d'une affaire criminelle. Ce n'est pas une affaire civile, où l'on cherche à se faire rembourser des dépenses. L'affaire criminelle en question portait sur la culpabilité ou non du sénateur Duffy, et non sur la question de savoir si ses dépenses devraient être remboursées ou non. Un juge d'un tribunal civil a déterminé précisément que les dépenses devraient être remboursées.

One thing I also found interesting about this material was that, in Senator Duffy's request, there was no indication as to how much he was requesting. It simply says, at the very end, "reasonable and partial assistance," and I note that there were countless media reports throughout that whole trial process referring to how his lawyer was handling this matter on a pro bono basis, which means at no cost to Senator Duffy.

I find it unusual he now wants reasonable partial assistance, because what was consistently represented to the media, including by his lawyer, was that no actual cost was being expended by him.

To me, if that's the case, then seeking reimbursement for expenses not actually incurred seems to be how this whole unfortunate saga started in the first place, so I will be voting no.

Senator Wallace: Michel has explained the advice was given to steering, and I think we understand why steering came to the decision that it did. The issue here, though, is that under that Senate legal assistance policy, a senator has a right to appeal a decision to steering. As I understand it, from Senator Duffy's letter to yourself, he has asked what the process is for that appeal. Undoubtedly, from the letter, he's inquiring as to whether he and perhaps counsel can appear and present his viewpoint.

I'm just a bit confused this morning. The merits of the appeal and the appropriateness of steering committee's decision, I don't believe that's the issue before us. The issue is he has requested a right of appeal to this committee. So the question is: How would that appeal take place? What is the procedure that would be followed for this committee to make an informed decision on the merits? That's the only issue on my mind today.

The Chair: That is exactly the issue, Senator Wallace. We're bringing it to this committee to decide if the committee is open to having him come before it and appeal the decision that steering has already taken on behalf of this committee. That's the process. That's why we're having this debate.

Senator Wallace: Not to belabour this, but as I read the policy, the senator has that right to appeal to this committee. I'm getting the sense that the thought here is —

The Chair: Senator Wallace, the process is that every senator has the right to appeal to steering. Steering can agree to hear the appeal or not, and we can refer it to Internal Economy as a whole, regardless of whatever the instance is. Of course, Internal Economy has the right to hear and a senator has a right to make an appeal to be heard.

But I also get the sense here some of the senators don't want to revisit this decision. The senator, also, based on our rules, has the right to appeal to the highest body of all at any given time, and that's the Senate. So that's the process.

Une chose que je trouve également intéressante à ce sujet est que, dans la demande du sénateur Duffy, il n'y avait aucune indication du montant demandé. Elle indique seulement, à la toute fin, « une aide partielle raisonnable », et je signale que d'innombrables articles de presse, tout au long du procès, ont fait référence à son avocat qui travaillait bénévolement, ce qui signifie que le sénateur Duffy n'a rien eu à payer.

Je trouve bizarre qu'il veuille maintenant recevoir une aide partielle raisonnable, car ce qui a été continuellement affirmé par les médias, y compris son avocat, c'est qu'il n'a rien déboursé en réalité.

Selon moi, si c'est le cas, le fait de chercher à se faire rembourser des coûts qu'il n'a pas vraiment assumés semble être la façon dont cette regrettable histoire a commencé en premier lieu, alors, je voterai non.

Le sénateur Wallace : Michel a expliqué l'avis donné au comité de direction, et je crois que nous comprenons pourquoi le comité de direction en est arrivé à une telle décision. Par contre, le problème est qu'en vertu de la politique du Sénat sur l'aide juridique, un sénateur a le droit d'en appeler d'une décision du comité de direction. Si j'ai bien compris, dans la lettre que le sénateur Duffy vous a adressée, il a demandé comment procéder pour un appel. Il est clair, selon la lettre, qu'il demande s'il peut, et peut-être aussi son avocat, se présenter et donner son point de vue.

Je suis un peu perplexe ce matin. Je ne crois pas que le bien-fondé de l'appel et la pertinence de la décision du comité de direction soient le problème que nous cherchons à régler. Le problème est qu'il a demandé le droit de faire appel devant le comité. La question est donc la suivante : de quelle façon se déroulerait cet appel? Quelle est la procédure que le comité doit suivre pour prendre une décision éclairée sur le fond? C'est le seul problème que je vois aujourd'hui.

Le président : Voilà exactement le problème, sénateur Wallace. Nous demandons au comité s'il accepte que le sénateur se présente et fasse appel de la décision que le comité de direction a déjà prise au nom de notre comité. Voilà la procédure. C'est pour cette raison que nous avons ce débat.

Le sénateur Wallace : Je ne veux pas m'attarder sur ce sujet, mais quand je lis la politique, je comprends que le sénateur a le droit de déposer un appel auprès de notre comité. D'après ce que je vois...

Le président : Sénateur Wallace, le processus indique que chaque sénateur a le droit de faire appel auprès du comité de direction. Le comité de direction peut accueillir l'appel ou non, et nous pouvons en saisir le comité de la régie interne, peu importe la nature de l'appel. Bien entendu, le comité de la régie interne a le droit d'accueillir un appel et le sénateur a le droit d'interjeter appel pour être entendu.

Mais je comprends aussi que certains des sénateurs ne souhaitent pas réexaminer cette décision. Le Règlement permet aussi au sénateur d'interjeter appel en tout temps auprès de l'instance la plus élevée, soit le Sénat. Cela résume la procédure.

Senator Wallace: I hear you, but quite frankly, with all due respect, I can't agree with that. When I look at the policy at section 2.4.6, the senator does have a right to appeal a decision to the committee. I would think that if a senator has that right of appeal, they undoubtedly, by any rules of natural justice, must have the opportunity to appear before this committee and make a case.

I don't read that to say that it's discretionary on the part of this committee to make a pre-emptive decision that the appeal would not be heard. And that's what I hear happening here today.

The Chair: Your opinion is duly noted.

Senator Cordy: I was part of steering, and we made the decision based on the fact that it was a criminal case. The Senate did not lay the charges; the charges were laid by the RCMP. That's what we based our decision on. When you look back at the Lavigne case, that's what happened. Senator Lavigne was charged and legal costs were not paid. And I don't think taxpayers should be responsible for paying the legal fees in this case.

However, this letter does request an appeal to steering. I don't have a problem with that; if he wishes to appear and present his case for the whole committee, that's fine. He also has the right to appeal and bring it forward to the Senate as a whole.

Senator Wallace: I don't think the appeal is to steering. The appeal is to this committee.

Senator Cordy: No, that's right. The appeal is not to steering.

Senator Wallace: I thought that's what you said.

Senator Cordy: No, sorry. Maybe I said steering. The appeal is to the standing committee.

Senator Munson: We went through a process a few years ago where three senators, in my estimation, did not receive due process by the Senate of Canada, and we have seen the result of that. It's my view that it's difficult to make a decision based on a two-page letter.

It is extremely important for Senator Duffy, in terms of due process, again — whether or not we have a precedent — to appear before this committee, in public or in private — whatever the committee decides, or whatever Senator Duffy decides. I think he still, again, in this respect, needs due process by all of us. I would welcome the opportunity for him to come before us to explain the reasons in a very calm, rational way why he feels he needs assistance — “partial legal assistance,” as he calls it.

Thank you.

Le sénateur Wallace : Je comprends ce que vous dites, mais, sauf le respect que je vous dois, je ne peux pas être d'accord avec ce que vous venez d'expliquer. À la lecture de l'article 2.4.6, je constate que le sénateur a bel et bien le droit de faire appel auprès du comité. À mon avis, si un sénateur a le droit d'interjeter appel, alors, sans aucun doute, selon les règles de justice naturelle, il doit avoir la possibilité de se présenter devant notre comité et d'exposer son point de vue.

À la lecture de cette section, je ne comprends pas qu'on veuille dire qu'il est à la discrétion du comité de prendre une décision préventive pour que l'appel ne soit pas entendu. Et pourtant, c'est ce que j'entends aujourd'hui.

Le président : Nous prenons bonne note de votre opinion.

La sénatrice Cordy : Je faisais partie du comité de direction, et nous avons pris cette décision parce qu'il s'agissait d'une affaire criminelle. Les accusations ont été portées par la GRC, et non le Sénat. C'est ce fait qui a motivé notre décision. Lorsque vous examinez l'affaire Lavigne, c'est ce qui s'est passé. Le sénateur Lavigne a été accusé, et les dépens n'ont pas été payés. Et je ne pense pas que les contribuables devraient payer les dépens pour cette affaire.

Cependant, cette lettre fait bel et bien appel auprès du comité de direction. Cela ne me pose aucun problème; s'il souhaite se présenter et défendre sa cause devant le comité, soit. Il a aussi le droit de faire appel auprès du Sénat.

Le sénateur Wallace : Je ne pense pas que l'appel vise le comité de direction. Cet appel concerne notre comité.

La sénatrice Cordy : Vous avez raison. L'appel ne vise pas le comité de direction.

Le sénateur Wallace : Je pensais que c'était ce que vous aviez dit.

La sénatrice Cordy : Non, je vous demande pardon. J'ai peut-être dit qu'il s'agissait du comité de direction. Mais l'appel vise le comité permanent.

Le sénateur Munson : Nous avons connu un cas, il y a quelques années, où trois sénateurs, à mon avis, n'ont pas bénéficié d'un traitement conforme à la procédure en vigueur au Sénat du Canada, et nous en avons vu le résultat. À mon avis, il est difficile de prendre une décision fondée sur une lettre de deux pages.

Encore une fois, pour respecter la procédure, il est extrêmement important que le sénateur Duffy — que nous ayons ou non un précédent — témoigne devant ce comité, en public ou à huis clos, et ce, peu importe ce que le comité décide, ou ce que le sénateur Duffy décide. Je pense qu'il a droit à un traitement conforme à la procédure. Je serais ravi qu'il se présente devant nous pour expliquer, de manière très calme et rationnelle, pourquoi il estime avoir besoin d'aide, une « aide partielle », en ses propres mots.

Merci.

Senator Manning: Just a clarification again. I was listening to Senator Cordy explain the process of how the steering committee reached their decision. And I agree with the process and understand where your decision came from. I am wondering why that process that Senator Cordy just explained would not be sent back in the response to Senator Duffy: “After consideration, the steering committee did not approve your request.” In his correspondence, he’s asking for a reason why it was not approved.

The decision is made, but I’m just saying why wouldn’t that be sent back to him that this is why the decision was reached by steering? We have a precedent going back years; it was a criminal charge laid by the RCMP, not laid by the Senate; and so on.

If I received this letter back, I would be asking “why didn’t they approve?” Everybody had their own beliefs why, but the fact is when we follow the paper trail here, the paper trail here is not complete, if you ask me, when we just send back “the steering committee did not approve your request.”

The Chair: You’re probably right, Senator Manning, we could have been maybe more detailed on the basis why we took the decision, but clearly the letter also states that if he had any question, not to hesitate to call the Law Clerk to get a clarification on why we took the decision we took and to appeal the process, which was well within his right.

Senator Manning: I agree with that, but we have been through

The Chair: But you’re right: We could have added a section —

Senator Manning: — he-said-she-said situations, so I like to have it on paper.

The Chair: That’s an omission — a valid point — that we could have explained maybe in detail why we came to the conclusion we did. We’re explaining it now, and we’re explaining it publicly.

Senator Tannas: A couple things. I wonder if there is a Government of Canada policy that says if a federal employee is charged criminally with something that they did while they were a federal employee, go through the process, get found not guilty — if the Government of Canada, if it were a regular employee, would then chip in for legal fees. I think that might be something of interest to know. That’s the first thing.

Second, just on the point that Senator Wallace has made here, which is a good one, he’s asking to follow the policy and appeal here.

I’ll go with the will of the group. My own feeling is that this is such a charged subject that whatever we decide here, our colleagues are going to want to weigh in on it. So why don’t we skip the step of us going through that and just say simply that, in

Le sénateur Manning : Une autre clarification. J’écoutais la sénatrice Cordy expliquer comment le comité de direction a pris sa décision. Je suis d’accord avec la démarche et je comprends les motifs de la décision. Je me demande pourquoi une explication de la démarche, que la sénatrice Cordy vient de fournir, ne serait pas envoyée en même temps que la réponse qui a été donnée au sénateur Duffy : « Le comité directeur a décidé après examen de ne pas approuver votre demande. » Dans sa lettre, le sénateur Duffy demande la raison pour laquelle sa demande a été refusée.

La décision a été prise, mais j’aimerais savoir pourquoi le comité de direction n’a pas fait part de ses motifs au sénateur Duffy. Nous avons un précédent datant d’il y a plusieurs années; il s’agissait d’une accusation criminelle portée par la GRC, et non par le Sénat, et cetera.

Si j’avais reçu cette lettre, je me serais demandé : « Pourquoi ont-ils refusé ma demande? » Tout le monde a ses propres hypothèses sur la raison, mais la réalité, c’est que si nous examinons le dossier, nous remarquons qu’il est incomplet, à mon avis, puisque nous avons envoyé tout simplement comme réponse que « le comité directeur a décidé de ne pas approuver votre demande. »

Le président : Vous avez probablement raison, sénateur Manning; nous aurions peut-être pu fournir plus de détails sur la raison pour laquelle nous avons pris cette décision. Par contre, la lettre indique aussi clairement que s’il avait des questions, il ne devait pas hésiter à communiquer avec le légiste parlementaire pour obtenir plus de précisions sur la décision ou le processus d’appel, ce qu’il avait parfaitement le droit de faire.

Le sénateur Manning : Je suis d’accord, mais nous avons déjà vu...

Le président : Mais vous avez raison : nous aurions pu ajouter une section...

Le sénateur Manning : ... des cas où des accusations sont faites de part et d’autre, alors j’aime bien avoir les choses par écrit.

Le président : C’est une omission, j’en conviens : nous aurions pu expliquer en détail comment nous en sommes venus à notre conclusion. Nous l’expliquons maintenant, de façon publique.

Le sénateur Tannas : J’ai quelques observations. Je me demande s’il existe une politique au gouvernement du Canada qui stipule que le gouvernement remboursera une partie des dépens d’un employé fédéral permanent accusé d’un crime commis pendant qu’il était employé, si l’employé est ensuite blanchi dans l’affaire. Je pense que nous aurions peut-être intérêt à le savoir. Voilà mon premier point.

Deuxièmement, je voulais revenir sur l’argument du sénateur Wallace, et qui est valide : le sénateur en question demande de suivre la politique en vigueur et d’interjeter appel.

Je respecterai la volonté du groupe. À mon avis, ce sujet soulève tellement de passions que peu importe ce qu’on décide maintenant, nos collègues voudront se prononcer. Alors, pourquoi ne pas laisser tomber l’étape où nous discutons de ce sujet et simplement

this circumstance, we would suggest and would step aside, and that if he wants to make his case directly to the Senate, that he do so.

Those are my two unrelated points.

Senator Batters: All I was going to say is that, in response to Senator Manning, now the reasons are in a public transcript, so it's very well explained, as was done earlier by Mr. Patrice.

Also, I don't have the same assessment of due process as does Senator Munson. I think what we've seen here today certainly satisfies me that the appropriate decision was taken. If the will of the group is that Senator Duffy gets to take this to the whole Senate, that's fine, but my opinion on it won't change.

Senator Tkachuk: It's not the will of the group. If he doesn't like our decision, then he can go to the Senate.

Senator Batters: Sure.

Senator Tkachuk: Our decision is that we're not interested in pursuing this matter. We support the steering committee.

Senator Marshall: Yes.

Senator Wallace: The issue for me is not at this stage to question the decision of steering. We each have a view of that, but that's not the issue before us today.

Senator Tkachuk: It is.

Senator Wallace: No, it is not. The issue before us today is that, under the policy, Senator Duffy has the right to appeal that decision to this committee. As has been said, he also has the right, if he wishes, to take it directly to the Senate Chamber. He chose as a first step to bring it here. He may decide subsequently to take it to the chamber, but I think it's completely inappropriate for this committee to decide we're not going to deal with it, even though he has a right to appeal this and he has to take it to the chamber. By any standard of due process —

Senator Tkachuk: He's not — like the decision.

Senator Wallace: I'm talking. By any standard of due process, that is wrong. The issue here is that Senator Duffy has placed this matter before this committee, and I would say properly so. He is entitled to an appeal. If we proceed and make a decision based solely upon his letter and what we've heard here today, by no standard could that ever satisfy due process.

The merits are something else again, but the merits can only be determined when the facts are heard, and he has not, as of today, been provided that opportunity to enable this committee to fulfill the responsibility it has. Regardless of what opinions may be, that cannot be done unless the person who is entitled to the appeal has the opportunity to present their view of it. And it may be at the

décider que, vu les circonstances, nous proposons de nous récuser, et que si le sénateur souhaite témoigner directement devant le Sénat, qu'il le fasse.

Voilà les deux points distincts que je voulais faire valoir.

La sénatrice Batters : Tout ce que je voulais dire au sénateur Manning, c'est que les raisons figurent maintenant dans une transcription publique, alors tout est bien expliqué, conformément aux propos de maître Patrice.

De plus, je n'entends pas le respect de la procédure de la même manière que le sénateur Munson. Ce que nous avons vu ici aujourd'hui m'indique clairement que la décision qui a été prise est la bonne. Si le groupe souhaite que le sénateur Duffy expose ses arguments au Sénat, soit, mais mon opinion à ce sujet ne changera pas.

Le sénateur Tkachuk : Ce n'est pas ce que le groupe souhaite. S'il n'est pas d'accord avec notre décision, alors qu'il se présente devant le Sénat.

La sénatrice Batters : Bien sûr.

Le sénateur Tkachuk : Notre décision, c'est que nous ne souhaitons pas poursuivre l'examen de cette question. Nous soutenons le comité de direction.

Le sénateur Marshall : Oui.

Le sénateur Wallace : Pour moi, l'enjeu, à cette étape-ci, ce n'est pas de remettre en question la décision du comité de direction. Nous avons chacun notre opinion à ce sujet, mais ce n'est pas la question que nous devons traiter aujourd'hui.

Le sénateur Tkachuk : Mais si, ce l'est.

Le sénateur Wallace : Non, ce ne l'est pas. La question que nous devons traiter aujourd'hui, c'est que, en vertu de cette politique, le sénateur Duffy a le droit de faire appel de cette décision auprès de notre comité. Comme on l'a déjà mentionné, il a aussi le droit, s'il le souhaite, de faire directement appel auprès de la chambre du Sénat. Il a décidé de saisir notre comité d'abord. Il pourrait décider plus tard de faire appel auprès de la chambre, mais je ne crois pas que notre comité puisse décider de se récuser, même si le sénateur a le droit de faire appel de la décision et qu'il doit le faire à la chambre. C'est une question de procédure...

Le sénateur Tkachuk : Il ne va pas... la décision.

Le sénateur Wallace : Je suis en train de parler. C'est une question de procédure. Le sénateur Duffy a saisi le comité, et l'a fait, selon moi, dans le respect de la procédure. Il a le droit d'interjeter appel. Si nous prenons une décision uniquement en fonction de sa lettre et de ce que nous avons entendu aujourd'hui, nous ne respectons pas la procédure.

Le bien-fondé de sa cause est une autre chose, mais nous ne le saurons uniquement lorsque les faits auront été entendus, et jusqu'à présent, le sénateur Duffy n'a pas eu la possibilité de permettre à ce comité de s'acquitter de sa responsabilité. Quelles que soient nos opinions sur la question, le comité ne peut pas s'acquitter de sa responsabilité tant que la personne habilitée

end of it people agree with Michel. That could well be. I don't know. But I think, as Senator Munson pointed out, I think we're all very sensitive after what we went through in November 2013 with the suspensions to make sure that at a minimum the Senate fulfills its obligation for due process. I think we've all agreed we would not go down that road again, and this committee has made changes in the process to provide for arbitration. We well recognize that. I'm saying don't step back from that. Don't abandon due process and rush to judgment.

It is totally inappropriate to say Senator Duffy should have elected to go to the chamber. He has a right to come to this committee, make his case heard and then a decision made. Today, this is a question of process, not final outcome.

Senator Wells: I find myself in rare agreement with Senator Wallace on some of his points. If the question is whether Senator Duffy can appeal to this committee, I would agree that he can as part of due process, but of course as part of due process this committee, like many courts, decline to hear appeals. That happens —

Senator Wallace: The Supreme Court maybe does that, but others don't. They have the right to.

Senator Wells: They also are supreme and they do have the right.

Senator Wallace: Most appeals don't.

Senator Wells: Well, when terms like "natural justice" are used, it often tells me that there's nothing else to land on because natural justice is a foggy term that has no basis anywhere other than what the speaker imagines, much the same as a term like "social licence." It really has no place in this discussion.

I think if the question is should Senator Duffy be permitted to present to this committee, I have no problem with that whatsoever. But I also have no problem with the committee's decision to hear or not to hear. And we all know this: he has a final place to go, which would be the Senate.

The steering committee made a decision. If Senator Duffy would like to ask to appeal to Internal Economy, first of all, I have no problem with him appearing and appealing, and if that were the question I would vote absolutely.

Senator Tannas: That's right.

Senator Wells: And let the committee decide if we go that route.

Senator Mitchell: I agree with that.

à appeler n'a pas eu la possibilité de présenter sa version des faits. Et peut-être qu'au bout du compte, les gens seront d'accord avec Michel. C'est bien possible. Je ne sais pas. Mais comme le sénateur Munson l'a souligné, je pense que nous sommes tous sensibles à ce genre de choses après ce que nous avons vécu en novembre 2013 avec les suspensions, et nous voulons nous assurer au minimum que le Sénat respecte ses obligations. Je pense que nous nous sommes tous mis d'accord pour ne pas revivre ce genre de chose, et le comité a apporté des changements à la procédure pour permettre l'arbitrage. Nous le savons bien. Nous ne devons pas nous éloigner de cette décision. N'abandonnez pas la procédure pour porter un jugement hâtif.

Il ne nous convient pas de dire que le sénateur Duffy aurait dû choisir de se présenter à la chambre. Il a le droit de saisir notre comité et de faire valoir ses arguments. Ensuite, une décision sera prise. Aujourd'hui, il s'agit d'une question de procédure, pas de décision finale.

Le sénateur Wells : Pour une rare fois, je suis d'accord avec le sénateur Wallace sur certains points. Si la question qui se pose aujourd'hui est la possibilité ou non que le sénateur Duffy fasse appel auprès de notre comité, je suis d'accord qu'il le peut conformément à la procédure, mais bien entendu, en vertu de cette même procédure, notre comité, comme bien des tribunaux, peut se récuser. Cela se produit...

Le sénateur Wallace : Peut-être que la Cour suprême peut se récuser, mais les autres tribunaux ne le font pas. Ils en ont le droit.

Le sénateur Wells : Ce sont des instances supérieures et elles en ont le droit.

Le sénateur Wallace : La plupart des cours d'appel ne l'ont pas.

Le sénateur Wells : Eh bien, lorsqu'on utilise des mots comme « justice naturelle », souvent, cela m'indique qu'il n'y a rien d'autre sur quoi s'appuyer, parce que la « justice naturelle » est un terme flou qui n'a aucun fondement nulle part sauf ce que la personne qui parle imagine, un peu comme un terme comme « acceptation sociale ». Cette expression n'a vraiment pas sa place dans cette discussion.

Je pense que la question porte sur le fait qu'on permette ou non au sénateur Duffy de témoigner devant notre comité; je n'y vois aucun problème. Mais je ne m'oppose pas non plus à ce que le comité décide ou non d'entendre son appel. Et nous savons tous qu'il y a un autre endroit où il peut faire appel, et cet endroit, c'est le Sénat.

Le comité de direction a pris une décision. Si le sénateur Duffy souhaite déposer un appel auprès du comité de la régie interne, dans un premier temps, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'il s'y présente et fasse appel, et si c'était la question aujourd'hui, je voterais sans aucun doute pour.

Le sénateur Tannas : Tout à fait.

Le sénateur Wells : Et je laisserais le comité décider si nous devons nous engager dans cette voie.

Le sénateur Mitchell : Je suis d'accord.

The Chair: You agree with Senator Wells?

Senator Mitchell: Yes. If that's the question, he has every right to come and I think it would fulfill due process and he should do it.

Senator Wells: But also that the committee has every right to decline his coming, if that's what the committee decides.

Senator Mitchell: Okay, I don't agree with that.

Senator Munson: Just very briefly, because if you take a look at his first letter, the second sentence he says "I am writing to give notice of my desire to appeal." I would like to move a motion to invite Senator Duffy to this committee, and I would think that at the end of that discussion I would feel much more comfortable in making my decision in this regard.

Senator Cordy: I second that.

The Chair: Before we move your motion, can I just let Senator Tkachuk, who is the last intervenor on the list, make his comments.

Senator Tkachuk: I think, Senator Wallace, you're a very smart guy, but the matter of the criminal charges against Senator Duffy had nothing to do with Internal Economy. So if a senator from Saskatoon pilfers a safe at the Sheraton Hotel while he's on duty here and gets charged with a criminal offence, what responsibility do we have for that? None. That's something that they did.

We didn't do anything to Senator Duffy. The Crown decided to charge him. We didn't do anything. What we did was suspend him. If he had come here and asked to appeal the suspension, that would be different. But he's coming here to say that he should get paid for a charge that was made by the prosecutor outside of our jurisdiction. We had nothing to do with that charge. That was a charge laid by the Crown. Why on earth would the Senate even contemplate paying for that? If we do that, we expose ourselves to every criminal charge outside of the jurisdiction of the Senate. Every one is then exposed to us for a senator who is here. And I think that would be a terrible, terrible mistake.

My view is we should support the decision of the steering committee because it has nothing to do with us. He can do whatever he wants. He can go to the Senate and he can make his case there about why they should hear him. Good luck to that, but I'm just saying we can't go there.

Senator Munson: I just want to reintroduce it — I have one intervention.

The Chair: I will allow Senator Wallace a brief intervention.

Le président : Vous êtes d'accord avec le sénateur Wells?

Le sénateur Mitchell : Oui. Si c'est la question que nous devons examiner aujourd'hui, je pense que le sénateur Duffy a le droit de se présenter et qu'il devrait le faire. La procédure sera ainsi respectée.

Le sénateur Wells : Mais aussi que le comité a entièrement le droit de refuser son témoignage, si c'est sa volonté.

Le sénateur Mitchell : Ah, je ne suis pas d'accord.

Le sénateur Munson : Très brièvement, si on jette un coup d'œil à sa lettre, sa deuxième phrase se lit comme suit : « Je vous avise par la présente de mon intention d'appeler... de la décision. » J'aimerais proposer une motion pour que le sénateur Duffy soit invité à se présenter devant ce comité, et je pense qu'à la fin de cette discussion, je me sentirais plus à l'aise de prendre une décision à ce sujet.

La sénatrice Cordy : J'appuie la motion.

Le président : Avant que nous ne passions à votre motion, puis-je simplement laisser le sénateur Tkachuk, qui est le dernier intervenant sur la liste, formuler ses commentaires?

Le sénateur Tkachuk : Je pense, sénateur Wallace, que vous êtes un homme très intelligent. Toutefois, les accusations criminelles portées contre le sénateur Duffy n'avaient rien à voir avec la régie interne. Si un sénateur de Saskatoon vole de l'argent dans un coffre-fort à l'hôtel Sheraton pendant qu'il est en poste et qu'on l'accuse au criminel, dans quelle mesure serons-nous responsables de cet acte? Nous n'en serons aucunement responsables. La faute revient au coupable.

Nous n'avons rien fait au sénateur Duffy. La Couronne a décidé de l'accuser. Nous n'avons rien à voir avec ce choix. Nous avons toutefois décidé de le suspendre. S'il était venu ici pour nous demander l'autorisation d'interjeter appel de la suspension, les choses auraient été différentes. Cependant, il indique qu'on devrait lui verser de l'argent pour une accusation ayant été portée par un procureur ne faisant pas partie de notre domaine de compétence. Nous n'avons rien à voir dans cette accusation. Elle a été déposée par la Couronne. Pourquoi diable le Sénat envisagerait-il de payer des frais juridiques dans ce cas-ci? En faisant cela, nous pourrions faire l'objet de toutes les accusations pénales hors de la compétence du Sénat. Tous les membres du Sénat pourraient faire face à des accusations en raison d'un geste commis par un seul d'entre eux. Selon moi, ce serait une grave erreur.

Je suis d'avis que nous devons appuyer la décision du comité de direction, car la situation ne nous concerne en rien. Le sénateur Duffy peut faire ce qu'il veut. Il peut aller au Sénat pour faire connaître ses arguments et indiquer pourquoi on devrait l'écouter, mais nous ne pouvons accéder à sa demande.

Le sénateur Munson : Je voudrais juste présenter de nouveau la motion. J'ai une intervention à faire.

Le président : Je permets au sénateur Wallace de faire une brève intervention.

Senator Wallace: To Senator Tkachuk's point, as I sometimes do, I have to disagree with him on this.

Senator Tkachuk: Yeah, no kidding.

Senator Wallace: The policy that we're talking about here that provides legal assistance has criteria in section 2.3.4, certain criteria have to be met that the person is required to appear in court pursuant to a charge and the matter relates to the parliamentary functions of the senator, and that's exactly what Senator Duffy faced with those charges. Those issues related to his expenses and housing allowance as claimed in relation to the performance of his parliamentary function.

I understand what you're saying, senator, but the policy says what it says.

Senator Tkachuk: That's a long stretch.

Senator Wallace: We can ignore it or we can feel we have to comply with it. I know what I feel.

Senator Munson: I wasn't going to say anything this morning, but I can't help myself. We all can't help ourselves sometimes. But this didn't happen, a senator committing a bank robbery or whatever in a hotel in Saskatoon. This began in the Senate and it should end in the Senate. The Senate referred this to the RCMP.

Senator Tkachuk: He's not asking for that. He's asking for —

Senator Munson: No, but we're asking for one of our colleagues to have an opportunity beyond a two-page letter where he says "I'm writing to give notice of my desire." I respect the work of the subcommittee, but I'd rather come to a conclusion with a bit more information from the senator himself. That's all I'm saying.

Senator Cordy: You all know why I voted the way that I did on the steering committee, but I think when we look at the letter in the second line he's writing to appeal his decision to the standing committee — not the steering committee, Senator Wallace — and I would not feel comfortable turning any senator down for any reason, whether it's travel that steering has turned down or that Finance has turned down. I think that it's part of the process that we have in the Senate, and I would like to have Senator Duffy appear before us, if that's his wish. If he's got anything new to add to the discussion, we'll hear it, and then we will all make a decision based on that. If we agree with him, fine. If we don't agree with him, then he also has the right to appeal to the Senate Chamber.

Le sénateur Wallace : Comme cela m'arrive quelquefois, je ne suis pas d'accord avec les commentaires du sénateur Tkachuk.

Le sénateur Tkachuk : Vous m'en direz tant!

Le sénateur Wallace : L'article 2.3.4 de la politique sur l'aide juridique dont il est question contient les critères devant être respectés. Selon ces critères, à la suite d'une accusation, un sénateur a l'obligation de se présenter en cour. De plus, le délit doit avoir un lien avec ses fonctions parlementaires. C'est exactement le cas du sénateur Duffy. Les actes criminels dont on l'accuse se rapportent aux dépenses et aux indemnités de logement qu'il a réclamées dans le cadre de ses fonctions parlementaires.

Je comprends vos propos, sénateur, mais c'est ce qui est écrit dans la politique.

Le sénateur Tkachuk : Vous allez un peu loin.

Le sénateur Wallace : Nous pouvons soit faire fi de la politique, soit la respecter. J'ai fait mon choix.

Le sénateur Munson : Je ne voulais pas prendre la parole ce matin, mais je ne peux pas m'empêcher d'intervenir. Il nous arrive tous de ne pas être en mesure de garder nos réflexions pour nous. Je tiens à mentionner que le sénateur n'a pas volé de banque ou commis tout autre délit dans un hôtel de Saskatoon. L'affaire dont il est question a pris naissance au Sénat, et devrait se régler au Sénat. Le Sénat a transmis le cas à la GRC.

Le sénateur Tkachuk : Ce n'est pas ce qu'il souhaite. Il veut...

Le sénateur Munson : Non, je sais. Pour notre part, nous voulons que l'un de nos collègues dispose d'un moyen autre qu'une lettre de deux pages où il indique qu'il souhaite interjeter appel de la décision pour nous faire part de ses arguments. Je respecte le travail du sous-comité. Néanmoins, avant de trancher, j'aimerais que le sénateur lui-même me fournisse d'autres renseignements. C'est tout ce que j'avais à dire.

La sénatrice Cordy : Vous savez tous la raison pour laquelle j'ai voté comme je l'ai fait au comité de direction. Toutefois, si on lit la deuxième ligne de la lettre, on peut constater que le sénateur souhaite porter la décision en appel devant le comité permanent — et non devant le comité de direction, sénateur Wallace — alors je ne me sentirais pas à l'aise de refuser d'entendre tout sénateur pour n'importe quelle raison, même si ce sont des frais de déplacement que le comité de direction ou le comité des finances ne veut pas rembourser. Je suis d'avis que le processus en place au Sénat nous permet de tenir cette rencontre, et j'aimerais que le sénateur Duffy comparaisse devant nous, si c'est ce qu'il souhaite. S'il a des éléments nouveaux à ajouter à la discussion, nous allons l'écouter, puis nous prendrons tous une décision en nous fondant sur son témoignage. Si nous souscrivons à ces propos, nous pourrions acquiescer à sa demande. Si toutefois il ne parvient pas à nous convaincre, il a le droit d'interjeter appel de la décision devant le Sénat.

The Chair: Colleagues, if I can just summarize what I get a sense is the feel of the room here is that there doesn't seem to be a questioning of the decision that was taken by steering, and there seems to be support on the basis of what steering did.

There seems to be deep division in terms if this committee is willing to hear an appeal on a decision that there seems to be an overwhelming view that we're not willing to overturn. So I guess the question is, fundamentally, are we ready to hear Senator Duffy at the next Internal Economy and give him the process to come and plead his case before this committee? And there are some voices that say we're not willing to grant him that appeal and he can go to the next level.

What I think we should do, senators, is look at Senator Munson's motion and have a decision on it. Senator Munson has moved that we allow Senator Duffy to come before Internal Economy to appeal the decision of steering of Internal Economy to not grant him legal fees. Is that correct, Senator Munson?

Senator Munson: Yes.

The Chair: It has been seconded by Senator Jaffer. It seems like we need a vote on this.

Nicole Proulx, Clerk of the Committee: Honourable senators, I will call members' names beginning with the chair and then going in alphabetical order. Senators will verbally indicate whether they vote for, against or abstain.

The Honourable Senator Housakos.

The Chair: Against.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Batters.

Senator Batters: Against.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Cordy.

Senator Cordy: Yes.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Downe.

Senator Downe: Abstain.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Jaffer.

Senator Jaffer: Yes.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Manning.

Senator Manning: Yes.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Marshall.

Senator Marshall: Against.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Munson.

Senator Munson: Yes.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Ngo.

Senator Ngo: Against.

Le président : Selon ce que j'ai entendu ici, mes chers collègues, j'ai l'impression qu'on ne remet pas en question la décision prise par le comité de direction. On semble appuyer la décision qu'il a prise.

Les membres du comité semblent profondément divisés sur la question d'entendre ou non un appel relatif à une décision que la grande majorité d'entre eux ne souhaitent pas annuler. Je suppose donc que la question à nous poser est essentiellement la suivante : sommes-nous prêts à entendre le sénateur Duffy à la prochaine réunion du Comité de la régie interne et à lui donner la possibilité de venir plaider sa cause devant le comité? Quelques personnes ont mentionné que nous ne souhaitons pas autoriser l'appel et que le sénateur pouvait aller plaider sa cause au niveau supérieur.

Voici ce que je propose, chers sénateurs : examinons la motion du sénateur Munson et prenons une décision à son égard. Le sénateur Munson propose que nous permettions au sénateur Duffy de comparaître devant le Comité de la régie interne pour interjeter appel de la décision du comité de direction de la régie interne de ne pas payer une partie de ses frais juridiques. Est-ce exact, sénateur Munson?

Le sénateur Munson : Oui.

Le président : La motion est appuyée par la sénatrice Jaffer. Je crois que nous devons voter sur cette motion.

Nicole Proulx, greffière du comité : Honorables sénateurs, je vais maintenant appeler les membres par leur nom, à commencer par le président, puis continuer en suivant l'ordre alphabétique pour les autres membres. Les sénateurs devront exprimer à voix haute s'ils votent en faveur ou non de la motion, ou s'ils souhaitent s'abstenir.

L'honorable sénateur Housakos.

Le président : Non.

Mme Proulx : L'honorable sénatrice Batters.

La sénatrice Batters : Non.

Mme Proulx : L'honorable sénatrice Cordy.

La sénatrice Cordy : Oui.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Downe

Le sénateur Downe : Je m'abstiens.

Mme Proulx : L'honorable sénatrice Jaffer.

La sénatrice Jaffer : Oui.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Manning.

Le sénateur Manning : Oui.

Mme Proulx : L'honorable sénatrice Marshall.

La sénatrice Marshall : Non.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Munson.

Le sénateur Munson : Oui.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Ngo.

Le sénateur Ngo : Non.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Smith.

Senator Smith: Yes.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Tkachuk.

Senator Tkachuk: No.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Tannas.

Senator Tannas: Yes.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Wallace.

Senator Wallace: Yes.

Ms. Proulx: The Honourable Senator Wells.

Senator Wells: Yes.

The Chair: Eight are in favour, five against and one abstention.

So Senator Duffy is going to be granted his wish to come before this committee. I guess at the earliest convenience, colleagues?

Mr. Patrice: Can I answer Senator Tannas' question on the policy? In terms of your question on the policy in the government, this policy was modelled on the government policy with an adaptation, obviously, because we're the Senate.

Senator Cordy: Before we have this meeting, could we have a copy of that policy for each of us?

Senator Tkachuk: I think we also want to ask Senator Duffy to say what he wants when he comes here because the letter doesn't say that.

The Chair: Can we also reiterate in the letter to him that he can come back with a specific request, rather than a general request for legal fees?

Senator Wallace: To that point, on the face of it that's not unreasonable, but keep in mind there were no reasons given in steering's decision. What is it that he's having to rebut? We've heard today what Michel has had to say.

Senator Tkachuk: Maybe he wants money.

The Chair: I think, Senator Wallace, it's not unreasonable in saying his ask for legal fees should be specifically defined for us. That's all we're saying. That request was very general. I think that's what Senator Tkachuk was getting at.

Senator Wells: Senator Duffy does say, in his last paragraph: "I look forward to the receipt of a judgment with reasons from steering."

Mme Proulx : L'honorable sénateur Smith.

Le sénateur Smith : Oui.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Tkachuk.

Le sénateur Tkachuk : Non.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Tannas.

Le sénateur Tannas : Oui.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Wallace.

Le sénateur Wallace : Oui.

Mme Proulx : L'honorable sénateur Wells.

Le sénateur Wells : Oui.

Le président : Huit sénateurs appuient la motion, cinq sénateurs sont contre la motion, et un sénateur s'abstient.

Nous pourrions donc exaucer le souhait du sénateur Duffy de comparaître devant le comité. Je suppose, chers collègues, qu'il souhaite que cette comparution ait lieu dès que possible.

M. Patrice : Puis-je répondre à la question du sénateur Tannas par rapport à la politique? Elle s'inspire de la politique en place au gouvernement, mais elle a évidemment subi quelques modifications afin de pouvoir être appliquée au Sénat.

La sénatrice Cordy : Avant la tenue de cette réunion, est-ce que chacun d'entre nous pourrait obtenir un exemplaire de cette politique?

Le sénateur Tkachuk : À mon avis, il faudrait également demander au sénateur Duffy ce qu'il souhaite obtenir exactement lorsqu'il se présentera devant nous, car sa lettre n'en fait pas mention.

Le président : Pourrions-nous également lui rappeler dans la lettre que nous lui enverrons qu'il devra nous présenter une demande précise, et non une demande générale pour le remboursement de ses frais juridiques?

Le sénateur Wallace : À première vue, ce n'est pas déraisonnable. Toutefois, veuillez garder à l'esprit qu'aucun motif n'a été donné pour justifier la décision du comité de direction. Quels arguments pourra-t-il réfuter dans ce cas? Nous avons entendu aujourd'hui ce que Michel avait à dire à ce sujet.

Le sénateur Tkachuk : Peut-être souhaite-t-il tout simplement obtenir de l'argent.

Le président : Je crois, sénateur Wallace, qu'il n'est pas déraisonnable de réclamer que sa demande de remboursement de frais juridiques soit définie de façon précise. C'est tout ce que nous voulons dire. Sa demande était de nature très générale. À mon avis, c'est à quoi le sénateur Tkachuk voulait en venir.

Le sénateur Wells : Dans le dernier paragraphe de sa lettre, le sénateur Duffy indique qu'il souhaite obtenir un jugement du comité de direction ainsi que les motifs le justifiant.

I think that's the point that Senator Wallace made. I don't know if it's necessary for us to provide reasons. I believe, in cases, we don't. If he wants to make a case for getting paid, then I think that's what he should do. He should make the case for getting reimbursed or paid for these fees. I think that's what will happen, as opposed to his rebutting reasons — make the case.

The Chair: Either way, colleagues, he will come before the committee and you will have an opportunity to put forward your questions and he'll have an opportunity to answer them.

Senator Manning: When Senator Duffy arrives here, I'd like to know — I guess he can tell us — exactly what his legal fee is. If he's sitting down here asking us for \$5,000 and then asks for \$500,000, it makes a big difference in the decision-making process, to an extent. I realize it's the principle of the thing that we're going to be discussing here, but it would be nice to sit down in a public manner and have some ideas. Maybe we can pass that on to him.

The Chair: Colleagues, on to item 7, the third report of the audit subcommittee. That can be discussed at the next meeting for consideration.

Under other items I have Senator Smith and his committee, which has been tasked with the formidable challenge of coming back with a proposed model on oversight. I understand we're ready to hear from that committee.

Senator Smith: Thank you, chair. We spent the last few months with Senator Campbell, Senator Batters and myself looking at the creation of an oversight committee moving forward in time that can deal with some of the matters that were brought up with the mandate. Thanks to Senator Marshall, we have had a chance to talk with a lady named Gail Hamilton, who is part of the development of the oversight committee in Newfoundland after the challenges that the government had with some of its members. It was a very helpful meeting.

We also met, earlier along the way, Chief Justice Green in Newfoundland, who was the author of the establishment of this oversight concept and we spent time trying to figure out, with our Law Clerk, the formalities of creating this committee.

What we'd like to do is get the document in front of this committee but we'd also like to be able to visit the various groups. Senator Cordy, we would probably like to sit down with you to review the overview of the oversight committee.

Senator Cordy: I could do that. I would agree.

Je crois que c'est à quoi la remarque du sénateur Wallace faisait allusion. Néanmoins, je ne sais pas s'il est nécessaire que nous lui fournissions les motifs de la décision. Je crois que, dans certains cas, nous n'avons pas à le faire. S'il souhaite réclamer le remboursement d'une partie de ses frais juridiques, alors, c'est ce qu'il devrait faire. Il devrait tenter de se faire payer ou rembourser ces frais. Je crois que c'est ce qu'il va faire, et qu'il ne tentera pas de réfuter les arguments justifiant le jugement.

Le président : Quelles que soient ces intentions, le sénateur Duffy comparaitra devant le comité, et vous aurez la possibilité de lui poser vos questions, et il aura l'occasion d'y répondre.

Le sénateur Manning : Lorsque le sénateur Duffy comparaitra devant nous, j'aimerais lui demander quel est le montant exact de ses frais juridiques. J'imagine que c'est une information dont il pourra nous faire part. S'il nous demande un remboursement de 5 000 \$ lors de sa comparution, et si ce montant passe à 500 000 \$ par la suite, cela aura, dans une certaine mesure, un effet important sur le processus de prise de décision. Je suis conscient que la réunion que nous tiendrons portera sur une question de principe. Il serait toutefois intéressant de tenir une séance publique afin d'échanger des idées. Peut-être pourrions-nous lui faire part de cette suggestion.

Le président : Chers collègues, passons maintenant au point n° 7, qui porte sur le troisième rapport du sous-comité de la vérification. On pourrait en discuter lors de la prochaine réunion.

Le point concernant les autres affaires comporte une présentation du sénateur Smith et de son comité, qui s'est vu attribuer la tâche redoutable de nous proposer un modèle de surveillance. Nous sommes prêts à entendre le comité.

Le sénateur Smith : Merci, monsieur le Président. La sénatrice Batters, le sénateur Campbell, ainsi que moi-même avons passé les derniers mois à nous pencher sur la création d'un comité de surveillance qui dans l'avenir pourrait aborder quelques-uns des enjeux découlant du mandat. Grâce à la sénatrice Marshall, nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec une dame du nom de Gail Hamilton, qui participe à la mise sur pied du comité de surveillance à Terre-Neuve-et-Labrador, dont la création découle de problèmes que le gouvernement a eus avec quelques-uns de ses membres. Cette rencontre a été très utile.

Plus tôt au cours de nos travaux, nous avons également rencontré le juge en chef Green de Terre-Neuve-et-Labrador, qui est à l'origine de la définition du concept de surveillance, et nous avons tenté avec notre légiste de comprendre les formalités liées à la création d'un tel comité.

Nous souhaitons soumettre le document au comité, et être en mesure de nous entretenir avec les divers groupes. Sénatrice Cordy, nous voudrions vous rencontrer afin d'examiner l'aperçu du comité de surveillance.

La sénatrice Cordy : Je suis d'accord.

Senator Smith: Then we'd probably like to sit down, of course, with Senator McCoy who, if I understand correctly, oversees independents. And probably, at some point in time, we would like to sit down with the Speaker.

We have two options: We can either come to this committee first or we can do our homework in visiting around and getting some feedback. The objective is to get the feedback so that we can set something up that's new and refers back to the Auditor General's report. It will be something that needs to be discussed and vetted, but we've done quite a bit of work on it. It will come down to how people see us really administering the powers that we have within the Senate and whether we go outside some of our own jurisdiction or stay inside it.

I think it's worthwhile, if it's okay with the group, that we do our homework first by visiting some of the people who actually oversee the different groups, because we now have undefined caucuses. Then we can come back to this group. Or we can start with this group and then we can go out to the individuals who oversee the caucuses.

The Chair: I think, Senator Smith, I agree with the idea of consulting caucuses and leadership at large before we even bring it to this group for discussion. I know you've done great work with the model but I think it would be great if you could go to each caucus, independent senators and leadership and make sure that there's buy-in by the Senate at large and that there's a comfort level before we bring it here and dissect it even further. I think it would save a lot of time, in my humble opinion.

Senator Downe: I have an issue. First of all, I wonder if we could go in camera.

The Chair: Let's finish with this issue.

Is everyone in agreement that Senator Smith and his committee reach out to caucuses for in-depth discussion on the proposals before they come back?

Senator Mitchell: G3 senators, to make sure.

The Chair: I think the plan is to be all-inclusive: the government representatives, the two official caucuses, the unofficial caucuses. I think he even mentioned the Speaker and independents. I have faith we'll come to consensus, I'm sure, in due time.

Senator Smith: I have to compliment Senator Mitchell. I did my Christmas message before this, so I was three minutes' late because the cameraman got caught in traffic. I have to thank you, Senator Mitchell, because he said if I can change, you can

Le sénateur Smith : Dans ce cas, nous voudrions évidemment rencontrer la sénatrice McCoy qui, si je comprends bien, supervise les sénateurs indépendants. Nous voudrions également tôt ou tard rencontrer le Président.

Deux options s'offrent à nous quant à la première tâche à accomplir : nous pouvons soit tenir une discussion avec le comité, soit faire nos devoirs et aller voir les différents groupes afin de recueillir leurs commentaires. Notre objectif consiste à obtenir la rétroaction qui nous permettra de mettre en place un nouveau comité pour tenir compte du rapport du vérificateur général. La création de ce comité devra faire l'objet de discussions et d'une approbation. Nous avons toutefois déjà abattu beaucoup de travail dans ce dossier. Pour aller de l'avant, nous devons établir la manière dont les gens souhaitent que nous administrions les pouvoirs dont nous disposons au sein du Sénat et déterminer si nous devons sortir ou non de notre domaine de compétence.

Si le groupe n'y voit pas d'inconvénient, je pense qu'il serait utile que nous allions tout d'abord consulter quelques-unes des personnes qui supervisent les différents groupes, car les caucus ne sont plus définis. Nous viendrions ensuite nous entretenir avec le comité. Nous pouvons également nous entretenir tout d'abord avec le comité, puis aller rencontrer par la suite les personnes qui supervisent les caucus.

Le président : Sénateur Smith, je suis d'accord avec l'idée de consulter l'ensemble des caucus et des responsables avant de présenter le modèle proposé à notre comité pour que nous en discutons. Je considère que vous avez fait un excellent travail en ce qui a trait au modèle. Néanmoins, je pense que ce serait une bonne idée de rencontrer chaque caucus, les sénateurs indépendants et les responsables pour nous assurer que l'ensemble du Sénat appuie le modèle et qu'il est à l'aise avec le modèle avant de nous le présenter et de le décortiquer. À mon humble avis, cette manière de faire nous fera gagner beaucoup de temps.

Le sénateur Downe : J'ai une intervention à faire. Tout d'abord, j'aimerais savoir si nous pourrions poursuivre à huis clos.

Le président : Finissons-en d'abord avec le sujet dont nous discutons.

Est-ce que tout le monde est d'accord avec l'idée que le sénateur Smith et son comité s'entretiennent avec les caucus pour tenir une discussion approfondie sur le modèle proposé avant de venir nous rencontrer de nouveau?

Le sénateur Mitchell : Il faut également inclure les trois représentants du gouvernement au Sénat dans ces consultations.

Le président : Je pense qu'on a l'intention de rencontrer tout le monde : les représentants du gouvernement, les deux caucus officiels et les caucus non officiels. Je pense qu'il a même fait mention du Président et des sénateurs indépendants. Je suis persuadé que nous allons arriver à un consensus en temps et lieu.

Le sénateur Smith : Je dois féliciter le sénateur Mitchell. J'ai enregistré mon message de Noël avant la réunion, et je suis arrivé trois minutes en retard ici, car le caméraman a été ralenti par la circulation. Je tiens à vous remercier, sénateur Mitchell, de

change. I haven't heard that since *Rocky IV*, when he was speaking after he beat that great big Russian. That was an unbelievable movie and I'm glad that you're a Sylvester Stallone fan, too, Senator Mitchell.

The Chair: I agree with you.

Senator Downe: If we could go in camera, chair.

The Chair: Is the committee in agreement we go in camera?

Hon. Senators: Agreed.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

Senator Wallace: I want to bring to the attention of the committee — and I don't think this would surprise anyone here — that for our former Senate colleagues who have retired, this committee has made financial demands of them to pay repay certain amounts, following up on the Auditor General's report. A number of them, maybe all of them, didn't avail themselves of the Justice Binnie appeal opportunity. As you pointed out a few meetings ago, chair, the committee has requested legal advice on that.

A number, if not all, of those retired senators are under tremendous stress. There is one in particular I'm aware of who has severe health issues, and the anxiety of dealing with these claims is a major part of it.

I realize we're waiting for a legal opinion, but, for the sake of health and peace of mind and also the financial position of these senators who are no longer, obviously, receiving their sessional allowance as senators, this has put some of them under tremendous financial strain.

In particular, I would say: There are some of them for which the claims against them relate exclusively to the primary residence/secondary residence issue and the claims that they made for housing allowance and travel.

Could we at least look immediately at those situations and see if we could come to a resolution on that? The most significant reason I say that is that the SARs rules have been changed to delete all of the references to primary and secondary residence. We now talk about provincial residence.

The consequence of that is that, for the circumstances that were called into question, and the claims that were made against some of these senators, those rules no longer apply.

m'avoir dit que si je pouvais changer, vous pouviez changer également. Je n'avais pas entendu ce genre de phrase depuis le film *Rocky IV*, lorsque le héros fait un discours après sa victoire contre un imposant boxeur russe. Ce film était formidable, et je suis heureux d'apprendre que vous êtes également un admirateur de Sylvester Stallone, sénateur Mitchell.

Le président : Je suis d'accord avec vous.

Le sénateur Downe : Il serait maintenant temps de passer à huis clos, monsieur le président.

Le président : Est-ce que le comité est d'accord pour passer à huis clos?

Des voix : D'accord.

(Le comité poursuit ses travaux à huis clos.)

(Le comité reprend ses travaux en séance publique.)

Le sénateur Wallace : Je tiens à attirer votre attention sur le fait que le comité a demandé à d'anciens collègues du Sénat ayant pris leur retraite de rembourser certains montants, à la suite de la publication du rapport du vérificateur général. Je crois que cette information ne surprend aucun d'entre vous. Un certain nombre, voire la totalité d'entre eux, ne se sont pas prévalus de la possibilité d'appel du juge Binnie. Comme vous l'avez mentionné il y a quelques réunions, monsieur le président, le comité a demandé un avis juridique à ce sujet.

Un certain nombre, voire la totalité, de ces sénateurs retraités vivent beaucoup de stress. Il y en a un en particulier qui a de graves problèmes de santé causés en majeure partie par l'anxiété qu'il ressent en raison de ces demandes de remboursement.

Je suis conscient que nous sommes en attente d'un avis juridique, mais il faut penser à la santé, à la tranquillité d'esprit et à la situation financière de ces sénateurs qui, bien évidemment, ne reçoivent plus leur indemnité de session à titre de sénateurs. Quelques-uns d'entre eux font face à d'énormes pressions financières.

Plus particulièrement, certains d'entre eux font l'objet de demandes de remboursement se rapportant exclusivement à la question liée aux résidences principales et secondaires et aux demandes qu'ils ont présentées en vue d'obtenir des allocations de logement et des indemnités de déplacement.

Pourrions-nous au moins nous pencher immédiatement sur ces cas afin de voir s'il est possible de les régler? Je pose cette question principalement parce que des modifications ont été apportées au *Règlement administratif du Sénat* en vue de supprimer les termes résidence principale et résidence secondaire. Il est désormais question de résidence provinciale.

En raison de ce changement, les règles ne s'appliquent plus dans le cas des situations remises en cause et des demandes de remboursement visant certains de ces sénateurs.

I believe, in doing that, we were simply clarifying what the intention was all along. So the bottom line is, chair, I have great concern about the health and financial welfare of our retired senators. We should resolve this as quickly as possible. As I say, in particular, it should be a very simple resolution for those for whom the claims we've made against them relate to amounts they have claimed for their primary and secondary residences.

The Chair: I hear your concern, senator. As a point of information, I have been informed by our legal counsel that, within a couple of weeks, they will be ready to come before this committee and give a full report. You remember that we had made a request to the Auditor General to appear on our behalf on this case. He refused, of course, but he offered all of the documentation to our legal counsel to review in order to build our case.

I understand that our legal counsel has all of that documentation now. They are doing their full review, and, within two weeks, I've been assured that they will be before this committee to give their recommendation to this committee.

Colleagues, thank you very much.

(The committee adjourned.)

Je suis d'avis que ces modifications visaient tout simplement à clarifier l'intention de départ. En résumé, monsieur le président, je me préoccupe beaucoup de la santé et du bien-être financier des sénateurs retraités. Nous devrions résoudre ces cas le plus rapidement possible. À mon avis, la solution pour les personnes faisant l'objet de demandes de remboursement liées aux montants qu'elles ont réclamés pour leurs résidences principale et secondaire devrait être très simple.

Le président : Je comprends bien votre inquiétude, sénateur. À titre d'information, notre conseiller juridique m'a indiqué qu'il serait prêt à comparaître devant le comité pour présenter un rapport détaillé de la situation d'ici deux semaines. Vous vous rappelez que nous avons demandé au vérificateur général d'agir en notre nom dans ce dossier. Il a bien évidemment refusé, mais il a fourni tous les documents nécessaires à notre conseiller juridique afin qu'il soit en mesure d'étayer notre cause.

Je crois savoir que notre conseiller juridique a tous les documents nécessaires en main. Les membres de son équipe en font présentement l'examen exhaustif. Il m'a assuré que, d'ici deux semaines, ils comparaitraient devant le comité pour faire part de leurs recommandations.

Je vous remercie, chers collègues.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Thursday, November 17, 2016

Joint Interparliamentary Council:

The Honourable Senator Fabian Manning, Co-chair,
Bruce Stanton, M.P., Co-chair.

International and Interparliamentary Affairs Directorate:

Colette Labrecque-Riel, Clerk Assistant and Director General.

TÉMOINS

Le jeudi 17 novembre 2016

Conseil interparlementaire mixte :

L'honorable sénateur Fabian Manning, coprésident,
Bruce Stanton, député, coprésident

Direction des Affaires Internationales et Interparlementaires :

Colette Labrecque-Riel, greffière adjointe et directrice générale.